



HAL
open science

Mahorais de l'Hexagone : des Français avec des pratiques langagières et sociales singulières

Anlaouiya Madi

► **To cite this version:**

Anlaouiya Madi. Mahorais de l'Hexagone : des Français avec des pratiques langagières et sociales singulières. Linguistique. 2021. dumas-03727808

HAL Id: dumas-03727808

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03727808>

Submitted on 25 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITE PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3
Institut des Technosciences de l'Information et de la Communication

Département des Sciences du langage

**MAHORAIS DE L'HEXAGONE : DES FRANÇAIS AVEC DES PRATIQUES
LANGAGIERES ET SOCIALES SINGULIERES**

Mémoire de Master 2 Sociolinguistique et
Politiques linguistiques-éducatives

Présenté par Madi Anlaouiya

Sous la direction de Bénédicte Pivot, maitresse de Conférences : Sociolinguistique et didactique des langues

Mémoire soutenu le 9 juin 2021, devant un jury composé de
Bénédicte Pivot et de Ksenija Djordjevic Léonard, maitresse de conférences HDR

Année universitaire : 2020/2021

*« Parler, c'est exposer sa voix nue, dévoiler par sa voix sa manière absolument singulière d'exister,
donc s'exposer à nu, une dénudation, d'une certaine façon »*

Akira Mizubayashi

Remerciements

Ce mémoire n'aurait pu être élaboré sans la contribution de plusieurs personnes que je souhaite remercier.

Tout d'abord, je souhaite adresser mes remerciements à mon conjoint, Ayouba Dahalane, qui m'a encouragée dans mon choix d'intégrer ce master en sociolinguistique car sans ce choix ce mémoire n'aurait jamais vu le jour.

Je remercie également ma directrice de recherche, Madame Bénédicte Pivot, pour l'intérêt qu'elle porte pour la situation sociolinguistique des Mahorais, pour avoir fait de ce mémoire une fierté pour moi, pour avoir toujours accepté et soutenu mes choix de rédaction et pour avoir augmenté ma confiance en moi par des félicitations chaleureuses.

J'adresse d'énormes remerciements à mes interviewés qui ont accepté de se livrer à moi, aux deux familles mahoraises qui m'ont m'accueillie chez elles pour la réalisation de mes observations participantes ainsi qu'à tous les étudiants mahorais de l'Hexagone qui ont répondu à mon questionnaire.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail de recherche par des partages de mon questionnaire, par le don d'informations dont j'avais besoin et par toutes autres actions qui m'ont favorisée.

Je remercie, enfin, tout mon entourage : ma mère, mes frères, mes sœurs, mes amis et tous les autres membres de ma famille qui me sont proches pour leur patience et leur compréhension.

Merci.

Résumé

Le présent mémoire de recherche étudie l'impact de la situation sociolinguistique des Mahorais de l'Hexagone sur leurs représentations de la langue française ainsi que sur la gestion de leur plurilinguisme. A travers des entretiens faits auprès de Mahorais et d'acteurs sociaux parlant à leur sujet, à travers un questionnaire adressé aux étudiants mahorais et à travers des observations participantes chez deux familles mahoraises, il a été possible de comprendre que le plurilinguisme des Mahorais peut être un obstacle pour leur identification à la langue et à la société française de l'Hexagone. En effet, étant donné que le français n'est pas leur langue maternelle, ils ne possèdent pas toutes les compétences de communication dans cette langue-là. De plus, leur forte identification aux langues mahoraises implique que des personnes les assimilent à des étrangers en France alors que Mayotte est un département français.

Par ailleurs, les Mahorais de l'Hexagone partagent les mêmes représentations sur la langue française que tous les autres Français. A savoir l'unilinguisme intralinguistique et interlinguistique, puisqu'ils ont tous reçu le même enseignement de la langue et ont tous l'image du français comme langue véhiculaire par excellence. De ce fait, ces Mahorais aspirent à s'assimiler dans la France hexagonale par le biais de la langue en voulant améliorer leurs compétences en langue française et en voulant la transmettre comme langue première à leurs enfants.

Mots clés : Mahorais de l'Hexagone, représentations, gestion du plurilinguisme

Abstract

The present investigation aims at studying how the Mahorais' sociolinguistic situation has an impact in their representations of the French language and in the management of their plurilingualism. Through interviews performed with Mahorais and social actors who talked about them, through a questionnaire target answered by Mahorais' students and through participants observations in two Mahorais' families, we could understand that Mahorais' plurilingualism can be an obstacle for their identification to hexagonal French language and society. In fact, given that French language is not their mother tongue, they do not have all the communication's skills to speak this language. Moreover, sometimes they are being taken for foreigners in France because of their important identification on Mahorais' languages even though Mayotte is a French territory.

In addition, Mahorais living in the Hexagon share the same view on the French language with all the other French people. Namely, intralinguistic and interlinguistic unilingualism, because they have all received the same teaching of this language and they all have the image of French like the biggest vernacular language. Consequently, those Mahorais aspire to be assimilated in hexagonal France thanks to the language. For that, they want to improve their skills in speaking the French language and to pass down it to their children as a mother tongue.

Keywords: hexagonal Mahorais, representations, plurilingualism management

Table des matières

Résumé	v
Abréviations	1
Introduction	2
Partie 1 : cadre contextuel	6
I. D'un territoire arabo-africain à un territoire français	7
1. Origines socio-linguistiques de Mayotte	7
2. Mayotte : entre pratiques traditionnelles et pratiques républicaines.....	9
II. Mayotte et la France : une dichotomie de pratiques langagières	13
1. Le multilinguisme mahorais : une réalité sociale	14
2. L'unilinguisme français : une idéologie sociolinguistique	20
III. Mayotte dans la France.....	24
1. Les politiques linguistiques de la France	24
2. La langue française comme condition d'insertion et d'intégration.....	27
Partie 2 : cadre théorique et épistémologique.....	31
I. Imaginaire linguistique	33
1. L'identité : une notion qui caractérise autant l'individu que le groupe	33
2. La variation linguistique comme expression identitaire	36
3. Le « parler bilingue » comme expression identitaire.....	38
II. De la représentation à la communauté linguistique.....	41
1. Représentations collectives et représentations (socio)linguistiques	41
2. Les attitudes sociolinguistiques	43
3. Communauté linguistique	47
III. Méthodologie de l'enquête et de l'analyse des données.....	50
1. La démarche scientifique	50
2. La démarche de recueil de données et ses limites.....	52
3. Les données recueillies et leur finalité.....	61
Partie 3 : Analyse des données	65
I. Le français : langue seconde des Mahorais	66
1. Langue de scolarisation.....	66
2. Une fluidité dans l'expression	70
3. La variation diatopique : accent indicateur, marqueur ou stéréotypé	74
II. La présence identitaire dans les pratiques langagières et sociales.....	78

1.	Les langues mahoraises comme langues d'identification.....	78
2.	Les marques transcodiques : troisième système linguistique/emprunt.....	82
3.	Le réseau de relations sociales des Mahorais de l'Hexagone.....	86
III.	La quête d'une identité Française.....	92
1.	Être Français et s'identifier à l'autre.....	92
2.	Le français comme langue véhiculaire.....	95
3.	La néo francophonie : vers un bilinguisme précoce.....	102
	Conclusion.....	107
	Bibliographie.....	110
	Table des illustrations n°1.....	116
	Table des illustrations n°2.....	116
	Annexes.....	I
	Annexe 1 : Canevas des entretiens adressés aux Mahorais de l'hexagone.....	I
	Annexe 2 : Canevas des entretiens adressés à 2 acteurs sociaux.....	II
	Annexe 3 : Questions du questionnaire.....	III
	Annexe 4 : Grilles d'observations.....	VI
	Annexe 5 : Extrait du corpus d'entretiens.....	VIII

Abréviations

ACEMR : Association culturelle et éducative des Mahorais de Reims

AEMM : Association des étudiants mahorais de Montpellier

CAI : Contrat d'Accueil et d'Intégration

CNLE : Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

DGLFLF : Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France

FAMM : Fédération des associations mahoraises de Métropole

FLI : Français langue d'intégration

ICOR : Interactions CORpus (Convention de transcription)

IIDRIS : Index international et dictionnaire de la réadaptation et de l'intégration sociale

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LADOM : L'Agence d'Outre-mer pour la mobilité

L1 : Langue maternelle ou langue première

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration

Introduction

Le 13 novembre 2019, monsieur Gérard Trémège, maire de Tarbes, explique dans un courrier que « l'évolution de la précarité dans sa commune [est liée en grande partie] à l'accueil de populations d'origine étrangère Mahorais, Tchétchènes, Africains... »¹ or, étant donné que Mayotte est le 101^{ème} département français, les Mahorais sont des Français à part entière. Pourquoi, alors, un homme politique considère-t-il la population Mahoraise de sa ville comme étant étrangère ? Que signifie, donc, être Mahorais en France hexagonale ?

Nous nous proposons dans ce travail de recherche d'intituler notre sujet « Mahorais de l'Hexagone : des Français avec des pratiques langagières et sociales singulières ». L'intérêt est d'obtenir des résultats, à l'issue de cette recherche, qui nous donneraient plus de clartés sur la situation sociolinguistique des Mahorais de l'Hexagone. En effet, en mettant en relation la classe sociale et l'appartenance ethnique, Christian Baylon explique que « Où existe le racisme et les préjugés, le pouvoir et le statut d'un individu peuvent dépendre plus de sa couleur et de sa nationalité que de ses mérites personnelles » (Baylon, 2005, p. 87). Par ailleurs, la sociolinguistique étant une « linguistique attachée à la réalité sociale » (Labov, 1976, p. 37), en adoptant l'approche de la dynamique sociolinguistique nous pourrions montrer qu'une hétérogénéité dans la pratique de la langue française par les Mahorais est un fait linguistique qui peut mener des personnes qui ne connaissent pas Mayotte et qui ne sont pas Mahoraises à avoir des préjugés sur eux et à les catégoriser.

Le terme « Mahorais », dans notre sujet de recherche, prend un sens identitaire c'est-à-dire qu'il est question d'une population qui, ethniquement, est d'origine noire africaine, de religion musulmane et a deux langues autochtones comme langues maternelles : le shimaore (de la famille bantoue provenant du swahili) et le kibushi (de la famille malayo-polynésienne provenant de Madagascar). Les Mahorais sont donc différents des Français blancs qui, ethniquement, sont de type européen, avec le christianisme comme religion d'origine bien que maintenant ils soient athées pour beaucoup d'entre eux et qui partagent le français comme seule langue commune. Ceux-là, nous les nommons, tels qu'ils sont nommés à Mayotte, les Wazungu (pluriel) ou Mzougou (singulier).

Concernant l'expression « pratiques langagières et sociales » c'est une manière de montrer que la langue est une action puisque parler c'est agir sur l'autre, c'est permettre à cet autre d'avoir des représentations sur soi. Ainsi, il s'agira des langues ou de la manière dont les Mahorais de l'Hexagone parlent dans leur vie quotidienne que ce soit dans le domaine du privé ou du public. C'est, finalement, comment leurs façons de parler influencent-elles leurs relations sociales ? d'une part, et comment leurs relations sociales influencent-elles leurs façons de

¹ Perzo, Anne. « Pour le président Soibahadine, le maire de Tarbes a « stigmatisé » les Mahorais - Le Journal De Mayotte actualité ». *Le Journal De Mayotte*, 22 novembre 2019. lejournaldemayotte.yt, <https://lejournaldemayotte.yt/2019/11/22/pour-le-president-soibahadine-le-maire-de-tarbes-a-stigmatise-les-mahorais/>.

parler ? d'autre part. En effet, la co-variation fait qu'il y a une interaction entre pratique langagière et pratique sociale : chacun agit sur l'autre.

Enfin, l'adjectif « singulières » est un attribut des objets « pratiques langagières et sociales ». Il nous permet de préciser le fait que les objets définis précédemment, excluent tous les autres Français de l'Hexagone pour ne caractériser que les Mahorais. Cette singularité peut expliquer, probablement, en partie pourquoi ils sont considérés tels des étrangers par certains individus.

Par ailleurs, l'origine de la population française est « gauloise » tel que le laisse entendre l'imaginaire jusqu'au début de la période coloniale. A ce moment-là, la France prend l'initiative de lier son histoire avec celle des continents asiatiques, américains et africains. La décolonisation des Etats étrangers n'a pas signifié la rupture de ces liens puisque s'en sont suivies les immigrations successives.

Concernant la population Mahoraise, son origine n'est certes pas commune à celle de la population de la France hexagonale ; néanmoins, le pacte de 1841, le référendum de 1976 puis celui de 2009 sont tous des moments historiques pour la France et pour Mayotte. Mayotte n'a peut-être pas connu le processus d'unification linguistique qui a débuté avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 pour s'intensifier à partir de 1881 avec l'école Ferry ; mais, Mayotte a connu une départementalisation et connaît, depuis l'époque coloniale jusqu'à présent, un processus d'ancrage dans la République Française qui passe par la mise en application des lois françaises sur le sol mahorais. Aujourd'hui, Mayotte c'est la France parce que c'est toute une politique de vie commune. Cependant, Mayotte est connue comme un territoire multilingue ayant des langues autochtones auxquelles s'ajoute le français.

En outre, avec la mobilité de plus en plus croissante des Mahorais vers l'Hexagone il est possible de voir que le croisement puis la confusion de l'histoire des deux territoires ne suffisent pas pour garantir l'identité française des Mahorais. En effet, cette mobilité peut être un enjeu pour la francité de cette population aux origines multiples.

C'est, d'ailleurs, cette mobilité qui nous a conduite à vouloir mener une recherche sur la situation sociolinguistique des Mahorais de l'Hexagone puisque depuis notre arrivée dans l'Hexagone en 2014, nous avons été exposée aux regards des autres, aux commentaires des autres, aux jugements des autres. Tout cela nous a amenée à avoir un jugement sur nous même, sur notre façon de parler. En effet, nous avons été atteinte lorsqu'une personne nous a demandé si nous étions française alors que nous venions de lui dire que nous sommes Mahoraise ; nous avons été atteinte lorsqu'une personne nous a demandé nos origines, et nous avons été atteinte lorsqu'une personne a été surprise de notre niveau de français car elle ne s'attendait pas qu'une personne de type africain et de religion musulmane parle aussi bien le français.

Néanmoins, le plus difficile pour nous, ce qui a le plus motivé ce travail de recherche à ce sujet est notre jugement sur nous même, un manque de confiance en nous qui a débuté en 2017. En effet, nous avons commencé à porter un jugement sur notre niveau de français par l'observation de celui d'autres Français. Cela nous a menée à nous renfermer sur nous même, à ne pas parler avec les autres car nous avions cette crainte de ne pas trouver les mots pour exprimer ce que nous voulions dire. Ainsi, le master en sociolinguistique et ce mémoire de

master 2 ont été l'occasion pour nous de mener une recherche qui pourra, peut-être, confirmer notre légitimité en tant que Française. Ainsi, nous nous sommes interrogée sur les autres Mahorais de l'Hexagone : ont-ils vécu la même situation ? Ressentent-ils, eux aussi, de l'insécurité linguistique parce que le français n'est pas leur langue maternelle ? Arrivent-ils à se créer des liens avec les autres Français ? Quels jugements portent-ils sur leur français ? quels jugements portent les autres Français sur les pratiques langagières des Mahorais ?

Les concepts d'identité linguistique, de représentation sociolinguistique et de communauté linguistique sont des concepts clé pour nous. Leur définition nous permettra de comprendre cette situation sociolinguistique des Mahorais de l'Hexagone puisqu'en partageant des traits définitoires communs ils forment un groupe social ayant des représentations et subissant également des représentations qui se manifestent par des attitudes diverses et provenant d'autres groupes sociaux. De plus, ces concepts sont des outils de la sociolinguistique qui ont comme fonction nous aider à analyser nos données tout en suivant le fil conducteur qui suit :

Dans quelles mesures la situation sociolinguistique des Mahorais de l'Hexagone a-t-elle un impact sur leurs représentations de la langue française ainsi que sur la gestion de leur plurilinguisme ?

Pour répondre à cette problématique, nous avons opté pour une méthode de recherche de terrain empirico-inductive. Afin de comprendre la situation sociolinguistique des Mahorais de l'Hexagone nous avons décidé de combiner 3 approches de recueils de données : le questionnaire, l'entretien semi-directif et l'observation participante. Tout d'abord, nous avons lancé un questionnaire en ligne adressé aux étudiants mahorais afin de récolter des informations sur leur relation à la langue et à la société française de l'Hexagone. Ensuite, nous avons mené des entretiens semi-directifs auprès de huit Mahorais et de deux personnes les représentant ; il s'agit, respectivement, de 5 étudiants, 1 jeune actif, 1 mère au foyer, 1 père de famille et salarié puis du président de l'association des étudiants mahorais de Montpellier et d'une conseillère en insertion professionnelle et présidente de Mosaik Outre-mer. Les entretiens auprès de Mahorais avaient pour objectifs obtenir des déclarations sur leurs relations à la langue et à la société française de l'Hexagone mais également des données linguistiques qui nous permettront de faire une analyse de leurs pratiques langagières. Quant à l'appel aux deux personnes qui peuvent représenter les Mahorais de l'Hexagone, il avait comme intérêt obtenir des données provenant d'une personne qui ne parle pas d'elle-même mais des Mahorais pour, ainsi, avoir une représentation générale sur les Mahorais. Enfin, nous avons fait des observations participantes auprès de deux familles mahoraises à Clermont-Ferrand. L'objectif était d'observer leurs pratiques langagières au sein du nucléaire familial mais également à l'extérieur. L'autre intérêt de ces observations était de retracer le réseau de relations sociales de nos enquêtés dans cette ville qui accueille un grand nombre de Mahorais.

Par ailleurs, l'objectif principal de ce travail de recherche étant de connaître l'impact de la situation sociolinguistique des Mahorais de l'Hexagone sur la gestion de leur plurilinguisme, nous l'avons divisé en trois parties qui comportent chacune trois chapitres. Dans la première partie qui s'intitule cadre contextuel, nous nous proposons de présenter les origines ethno-sociolinguistiques de Mayotte avant de comparer la situation sociolinguistique de Mayotte avec

celle de la France actuellement et nous terminons par présenter les politiques linguistiques de la France. Dans la seconde partie qui s'intitule cadre théorique et épistémologique, nous abordons, tout d'abord, la notion d'imaginaire linguistique en y faisant une ouverture sur la question de l'identité, ensuite nous traitons les concepts de représentation et de communauté linguistique et nous terminons, enfin, par la présentation de notre méthodologie de recherche. Concernant notre dernière partie, il s'agit de l'analyse des données que nous avons recueillies. Dans un premier temps, nous décrivons la place du français en tant que langue seconde dans le répertoire linguistique des Mahorais, dans un second temps, nous montrons qu'à travers leurs pratiques langagières et sociales l'identité linguistique des Mahorais de l'Hexagone se trouve dans leurs langues maternelles ; et dans un dernier temps, nous montrons qu'avec les représentations qu'ils ont de la langue française, les Mahorais tendent au bilinguisme précoce voire au monolinguisme en langue française.

Partie 1 : cadre contextuel

I. D'un territoire arabo-africain à un territoire français

1. Origines socio-linguistiques de Mayotte

Mayotte est la plus ancienne des 4 îles de l'archipel des Comores, elle fait 374 km² et possède une population qui s'élève à 256 500 habitants d'après l'Insee². Dans *Mayotte*, ouvrage éponyme de Guy Fontaine, il est expliqué que l'île s'est peuplée et islamisée entre le IX^{ème} siècle et le XVIII^{ème} siècle. A partir du IX^{ème} siècle, des sud-arabiques, persans, proto-malgaches (malayo-polynésiens) et arabo-perso-bantous immigrent à Mayotte. Au XII^{ème} siècle arrive sur l'île une « poussée Shirazi » (Fontaine, 1995), il s'agit de marchands musulmans iraniens qui vont petit à petit l'islamiser. En effet, naissent ainsi un système de patrilinéarité et une société de classes dans laquelle les nobles qui sont les dirigeants Shirazi instaurent l'islam dans l'île pendant que les classes inférieures sont exploitées. Vers 1600 une population africaine arrive à Mayotte depuis Madagascar et l'île se partage en deux communautés distinctes : l'une shirazienne d'origine arabo-shirazo-bantoue parlant shimaore avec un système de patrilinéarité et l'autre Malgache parlant kibushi avec un système de matrilinéarité.



Figure 1 : carte géographique de Mayotte³

² Chaussy, Chantal et Sébastien Merceron « À Mayotte, près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère ». *Insee*, 7 février 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3713016>. Consulté le 14 avril 2020.

³ Randriamaro, Rémi Souttoine. « Description | Mayotte ». *Mayotte. L'île aux parfums ; un vrai paradis*. <http://blog.univ-angers.fr/remscurtisblog/2014/04/07/description/>. Consulté le 7 avril 2021.

Pour Fontaine, Mayotte est un « univers des cultures de franges » (*Ibid.* p. 31). C'est-à-dire que c'est un lieu de rencontres, de mélanges et de naissance de culture. En effet, à la fin du XVIII^{ème} siècle, des populations (Sakalaves, Betsimisarakas, Tsimehity, Antakaraka) venues de Madagascar immigrent dans l'île ; au milieu du XIX^{ème} siècle le même phénomène se répète, néanmoins, il s'agit cette fois-ci d'Anjouanais, de Mohéliens, de Grands-Comoriens, d'Africains de l'Est et des Sakalaves. Toutes ces immigrations qui ont débuté au IX^{ème} siècle sont celles qui caractérisent la société mahoraise actuelle puisque le shimaore (langue bantoue de l'aire swahilie en Afrique) et le kibushi (langue malayo-polynésienne provenant des Sakalaves du Nord-Ouest de Madagascar Malgache) sont des langues dominantes dans l'île. Quant à l'islam, Fontaine dit ceci « l'identité mahoraise est liée à l'islam, on ne peut pas être vraiment Mahorais si l'on n'est pas musulman ». (*Ibid.* p. 38.) En effet, c'est la religion de la majorité de la population mahoraise. Selon notre auteur, « ce qui unit les Mahorais, c'est une communauté de lieu de vie (Maore⁴), de religion (l'islam), de mode de vie et de culture » (*Ibid.* p. 32.). Ainsi, cela est ce qui caractérise, *a fortiori*, la communauté mahoraise et non la langue puisqu'elle n'est pas commune.

Par ailleurs, les liens entre Mayotte et la France débutent à partir d'un conflit qui oppose les sultans Boina Combo II et Andriansouli. Ce dernier gagne et vend l'île à la France le 25 avril 1841. Dans l'ouvrage de Fontaine (page 16) nous avons les deux premiers articles du traité de cession dans lesquels il est dit ceci :

Article 1 : Le sultan Andriansouli cède à la France, en toute propriété, l'île de Mayotte qu'il possède par droit de conquête et par convention et sur laquelle il règne depuis treize ans.

Article 2 : En retour de la présente cession le Gouvernement français fera au sultan une rente annuelle et viagère de mille piastres.

De ce fait, Mayotte devient une colonie française. Par la suite, à partir de 1886, elle et les 3 autres îles des Comores sont administrées par la France à Mayotte. Elles sont, ensuite, rattachées à la colonie « Madagascar et dépendances »⁵ en 1912 pour rester livrées à elles-mêmes jusqu'en 1946. A cette date les 4 îles de l'archipel deviennent Territoires d'Outre-mer (TOM). Néanmoins, à la fin des années 1950, une situation conflictuelle s'établit entre Mayotte et les 3 autres îles comoriennes (Ngazidja, Anjouan et Mohéli). Pendant que ces dernières veulent rester des Territoires d'Outre-mer Mayotte veut devenir un Département français d'Outre-mer. En 1962, la capitale de la colonie, qui était établie à Dzaoudzi (Mayotte), est transférée à Moroni (Ngazidja). C'est la naissance d'un mouvement politique appelé « Congrès des notables de Mayotte », puis Mouvement Populaire Mahorais (MPM). L'intérêt était de réclamer la départementalisation de l'île puisque celle-ci garantirait l'identité de l'île dans la République Française (Fontaine, 1995, p. 27). L'une des figures emblématiques de ce mouvement, qui a permis l'intégration de Mayotte à la France, est la chatouilleuse⁶ Zena Mdéré.

⁴ « Mayotte » est la traduction française de « Maore » nom de l'île dans les langues locales.

⁵ « Mayotte - Histoire ». *Service d'Information du Gouvernement*, 25 novembre 2016, <https://outre-mer.gouv.fr/mayotte-histoire>. Consulté le 12 février 2021

⁶ Les chatouilleuses sont des femmes mahoraises surnommées également « *sorodats* » en français « soldats » qui se sont battues et impliquées pour détacher Mayotte des autres îles comoriennes et pour assurer le

Par ailleurs, en 1974, les îles de l'archipel des Comores entrent dans un processus de décolonisation. Le vote par référendum a révélé que 95% des Comoriens sont pour l'indépendance pendant que 65% des Mahorais veulent rester Français. En 1975 l'indépendance des Comores est proclamée de manière « unilatérale » mais Mayotte est contre (Droz, 2009) ; ainsi, les Mahorais retournent à nouveau aux urnes en 1976 et « votent à 99% pour rester français » (*Ibid.*). De ce fait, Mayotte devient une collectivité territoriale avec un conseil général, il s'agit d'un statut hybride (l'île n'est ni un territoire d'Outre-mer ni un département). Les lois ne s'appliquent que sur mention. Il est question d'une période charnière qui préparera l'île de Mayotte pour sa départementalisation qui sera effective le 31 mars 2011 et ce grâce à un référendum qui s'est effectué en 2009 et par lequel 95% des Mahorais ont montré leur attachement à la France.

Pourquoi Mayotte est-elle un département à statut spécifique par rapport aux autres départements français ? Pour répondre à cette question nous aborderons deux aspects de la vie culturelle et culturelle mahoraises actuellement en contraste avec l'histoire collective de la France afin de montrer qu'il s'agit de deux territoires différents physiquement puisqu'il y a au moins 7 840km qui les éloignent à vol d'oiseau mais aussi et surtout culturellement.

2. Mayotte : entre pratiques traditionnelles et pratiques républicaines

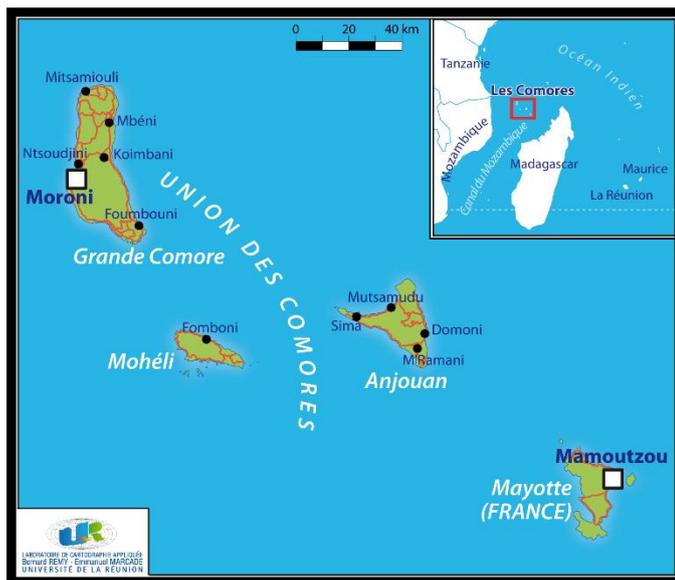


Figure 2 : Archipel des Comores⁷

L'archipel des Comores, dont fait partie Mayotte, se situe entre la côte du Mozambique et Madagascar. De manière approximative, à Mayotte le soleil se lève à 6 heures et se couche à 18 heures toute l'année. Le quotidien des Mahorais est rythmé par l'appel à la prière qui est fait

maintien de l'île dans la France. On les appelle chatouilleuses car leur arme de lutte contre l'ennemi Comorien était de les chatouiller.

⁷ Taglioni, François. « Mayotte s'ancre dans la république française. Un contre-sens de l'histoire ? » *EchoGéo*, Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586), juillet 2009. journals.openedition.org, doi:10.4000/echogeo.11277.

à des horaires plus ou moins fixes. En effet, l'île est, aujourd'hui, le résultat de son histoire : 95% de sa population est musulmane, dans chaque village plusieurs mosquées sont perceptibles. La mosquée du vendredi est côtoyée par tous les fidèles du village à l'heure de la grande prière. Être musulman signifie avoir certaines habitudes de vies différentes de celles des Français occidentaux non musulmans. Cela signifie par exemple : prier, jeuner durant le mois du ramadan, ne pas manger de porc, ne pas boire d'alcool, ne pas entretenir une « relation amoureuse » hors mariage. Ainsi, la vie sociale est rythmée par la volonté de respecter la religion et d'éviter les péchés. Cette façon de vivre s'oppose à la pensée des Lumières et à la liberté de conscience qui est l'un de leurs traits constitutifs ; comme l'explique Tzvetan Todorov « c'est à la religion que s'adresseront les critiques les plus nombreuses, visant à rendre possible la prise en main par l'humanité de son propre destin » (Todorov, 2007). En effet, parmi les principes fondamentaux des philosophes des Lumières il y a cette liberté de croire ou de ne pas croire ; François Icher cite Chevalier de Jaucourt en ces mots :

Tous les hommes tiennent de la nature même de pouvoir faire ce que bon leur semble, et de disposer à leur gré de leurs actions et de leurs biens, pourvu qu'ils n'agissent pas contre les lois du gouvernement auquel ils sont soumis (Icher, 2004, p. 19).

Ainsi, est créé dans l'imaginaire collectif français ces figures de « la nature » qui prend les attributs de Dieu et de l'Homme qui est devenu « à la fois sujet et souverain » d'après Rousseau cité par Icher. (*Ibid.* p. 52).

Or, cet anthropocentrisme qui caractérise le pays des Droits de l'Homme et de la laïcité, cette France des philosophes des Lumières et de la Révolution de 1789, s'oppose au théocentrisme qui a ancré Mayotte dans un quotidien culturel depuis l'arrivée du peuple shirazien. Ainsi, nous pouvons prendre un exemple concret qui a « mis en conflit » cette Mayotte musulmane et les valeurs de la République. Alors qu'en France hexagonale la volonté de séparation des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif domine depuis le début du XVIII^{ème} siècle, alors que depuis 1905 la France est devenue une nation laïque dans laquelle il y a une séparation de l'Eglise et de l'Etat et où « les grandes décisions sont l'affaire de tous » (Carpentier et Lebrun, 1987) ; à Mayotte on a affaire à la justice cadiale. En effet, le cadi est un magistrat qui a un pouvoir judiciaire, notarial, social et administratif. Il officialise le mariage, le divorce et autorise également le mariage polygame puisqu'il s'agit d'une prescription religieuse. Il a également le rôle de médiateur en intervenant dans les conflits matrimoniaux afin de permettre une réconciliation par exemple. Son rôle dans la société mahoraise s'est vu supprimé progressivement. En effet, le 27 janvier 2000 un accord a été fait pour préparer Mayotte dans son intégration à la France. Il est question de « l'adoption d'une organisation juridique, économique et sociale qui se rapproche 'le plus possible du droit commun', mais 'adaptée à l'évolution de la société mahoraise' » (Philip-Gay, 2018, p. 64). A partir de cet instant les Mahorais ont dû prendre comme nom de famille un nom patronymique (celui des ancêtres) alors que jusqu'à cette période ils étaient nommés par le prénom de leur père. En 2005 la polygamie a été supprimée puis en 2010, la justice cadiale a été abrogée complètement, le cadi n'a plus de fonction judiciaire ni notariale. Ce processus, qui a conduit Mayotte à la départementalisation, Catherine le Brès, citée par Mathilde Phillip-Gay, le nomme « l'ordre imposé ». Ensuite, s'en est suivi « l'ordre négocié » qui consiste en la conciliation entre l'islam

et les valeurs de la République. Ainsi, le *cadi*, en tant que médiateur désormais, est formé pour cet effet. Son rôle est très réduit aujourd'hui et on le voit que pour l'annonce du mois du ramadan et du jour de l'Idé. Tout ce cheminement a été un processus vers l'intégration de Mayotte dans la République Française puisque celle-ci prône dès le premier article de sa constitution « La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Par ailleurs, d'un point de vue culturel, nous savons que ce qui caractérisent la culture française sont, entre autres, la littérature et l'art. A Mayotte nous pouvons parler d'une culture à tradition orale dans laquelle des tenues traditionnelles sont mises en avant. Ainsi, le voile (foulard caractérisant la femme musulmane) qui est l'un des sujets majeurs des débats actuels en France ne représente pas nécessairement la même chose à Mayotte. En effet, la distinction entre voile et foulard se fait : le voile est le vêtement qu'on enroule autour du visage : les femmes portant le voile sont appelées parfois des « *djaoula* » alors que le foulard est un couvre-chef qui sert à protéger la tête. Le foulard ou, comme il est nommé généralement à Mayotte, le *châle* (*kishali* en shimaore), fait partie de la tenue traditionnelle des Mahoraises qui est le *salouva*. Cette tenue de deux pièces : la pièce principale (qui est le *salouva* en lui-même) est telle une robe qu'on peut nouer au niveau de la poitrine ou de la taille si on veut être originale ; quant au « *kishali* » qui est la pièce secondaire on peut le porter sur la tête, le poser sur l'épaule, le porter telle une écharpe ou même l'omettre.



Figure 3: femmes portant le salouva⁸

⁸ Photo personnelle, prise à Montpellier le 3 mars 2021

De plus, depuis 2013, entre la Saint-Valentin et la journée de la Femme, *Mayotte La première*, presse régionale à Mayotte, organise chaque année un concours de *salouva* qui met en valeur la femme mahoraise. Cependant, le châle peut également être un vêtement qui n'a aucun lien avec la tenue traditionnelle ; il est tout de même porté par la majorité des filles : jeunes-filles et femmes mahoraises. Ainsi, comme nous le constatons les différences culturelles et culturelles sont très présentes entre l'Hexagone et Mayotte. Mais, en plus de ces différences, il est également important de mettre en relief les différences de pratiques langagières qui persistent également.

II. Mayotte et la France : une dichotomie de pratiques langagières

Qu'est-ce qu'une pratique langagière ? Pourquoi la notion de pratique si la langue est perçue tel un phénomène faisant partie du domaine du dire et non du faire ? Et pourquoi parler de pratiques langagières et non de pratiques linguistiques ?

Pierre Bourdieu dit ceci « Le langage est une praxis : il est fait pour être parlé, c'est-à-dire utilisé dans des stratégies qui reçoivent toutes les fonctions pratiques possibles et pas seulement des fonctions de communication. » (Bourdieu, 1977, p.18). Il dit également cela « La langue n'est pas seulement un instrument de communication ou même de connaissance mais un instrument de pouvoir. On ne cherche pas seulement à être compris mais aussi à être cru, obéi, respecté, distingué. » (*Ibid.*) Par ces mots nous comprenons premièrement que la communication n'est pas la seule fonction de la langue, que parler c'est également une manière d'agir sur l'autre et de faire agir l'autre. C'est-à-dire que parler c'est avoir un « pouvoir » sur l'autre. Et en complément à cette définition qui explicite les raisons pour lesquelles nous avons choisi d'utiliser la notion de pratique pour nous référer à la langue nous pouvons rajouter cette citation « Le langage, en tant que praxis, ne dit ou ne reflète pas le réel mais constitue une activité qui le modifie et le transforme » (Canut et al, 2018, p. 24). De ce fait, parler c'est agir dans le monde pour le modifier.

En ce qui concerne le choix de l'adjectif « langagier » plutôt que « linguistique », nous pouvons l'expliquer en empruntant les termes d'Isabelle Léglise « l'adjectif *langagières* plutôt que *linguistiques* permet d'éviter la nomination d'entités discrètes, d'autre part parce qu'il permet d'englober les phénomènes de variation et de pluri-accentuation » (Léglise, 2017, p. 254). En effet, dans la mesure où les Mahorais de l'Hexagone proviennent d'un territoire connu pour être multilingue il est plus aisé de parler de pratiques langagières puisqu'il n'est pas question pour eux de parler qu'une seule langue lorsqu'ils s'expriment ; et de plus chacun a une manière propre de s'exprimer : il est question de variation diaphasique. Par ailleurs, Isabelle Léglise va plus loin dans son explication lorsqu'elle dit :

la notion de pratiques langagières – à la différence du terme 'pratiques linguistiques' (que l'on peut interpréter comme des pratiques dans une langue donnée) – permet justement d'échapper à l'institution de frontières de langues ou à leur renforcement. D'une part parce qu'insister sur des pratiques, c'est mettre l'accent sur la dynamique et non sur la langue comme système, d'autre part parce que nommer ces pratiques comme faites de langage (langagières) et non de langues (linguistiques) permet d'échapper à l'entreprise de fabrication des frontières de langues. (Léglise, 2018)

Par ailleurs, nous allons voir que les Mahorais, étant des individus plurilingues, ont des pratiques langagières spécifiques. C'est-à-dire qu'en plus de parler plus d'une langue ils doivent négocier la communication dans leurs échanges linguistiques selon l'origine et le statut de la personne avec qui ils sont en interaction.

1. Le multilinguisme mahorais : une réalité sociale

D'après Bernard Py et Laurent Gajo, le terme multilinguisme « se rapporte à la collectivité (un pays est *multilingue*) » alors que celui de plurilinguisme se rapporte à l'individu « une personne est *plurilingue* ». (Py et Gajo, 2019). A Mayotte il y a un contact de langue au niveau collectif, c'est-à-dire que le territoire est multilingue avec le français comme langue officielle puis les deux langues locales qui sont le shimaore et le kibushi. Ces deux langues sont des langues régionales. Au niveau micro sociolinguistique ou individuel les locuteurs sont plus ou moins plurilingues.

Avant de parler du plurilinguisme mahorais il est d'abord nécessaire de définir la notion de langue maternelle. Dans un article de 1982 René Kochmann propose 3 acceptions qui peuvent être la définition de cette notion :

- idiome parlé par un des géniteurs, généralement la mère,
- idiome parlé dans le pays où on est né (dont on suppose le plus souvent qu'il est aussi celui qu'on habite),
- idiome vis-à-vis duquel celui qui le parle manifeste en le désignant comme sa [langue maternelle] un sentiment d'appartenance (Kochmann, 1982, p. 122).

Nous concernant, la langue maternelle est cet « idiome » que le locuteur a acquis en interagissant avec les personnes qui font partie de son milieu de vie quotidien. Par ailleurs, d'après une étude menée par l'Insee⁹ en 2012, le shimaore est la langue maternelle de 41% de la population de Mayotte. Les langues comoriennes (shingazidja, shindzwani, shimwali) sont la langue maternelle de 33% de la population et 15% de la population a le kibushi comme langue maternelle. Le français, quant à lui, est la langue maternelle d'un Mahorais sur dix. Le français, le shimaore et le kibushi étant des langues de France selon le rapport Cerquiglini de 1999 sont, par conséquent, les langues de Mayotte. Comment sont-elles réparties sur l'île d'un point de vue territorial, individuel et institutionnel ?

Pour répondre à cette question il est nécessaire de traiter de la diglossie puisqu'il s'agit d'une situation de bi-plurilinguisme. La notion de « diglossie » a été introduite pour la première fois par le philologue français Jean Psichari en 1928 pour expliquer la coexistence de deux variétés d'une même langue (démotiki et katharévoussa) dans le contexte de la Grèce.

Le mot « *diglossia* » provient du grec et signifie dualité de deux langues. Après Psichari, la notion a été théorisée par Charles Ferguson dans son article de 1959 « Diglossia ». Celui-ci a pris comme exemple les cas de la Grèce, d'Haïti, de la Suisse et des pays arabophones. Il oppose les langues populaires (démotiki, créole, suisse alémanique, arabe dialectal) aux langues classiques, littéraire (respectivement : katharévoussa, français, allemand et arabe classique). Il nomme la première variété la variété basse (*low* en anglais) et la seconde la variété haute (*high* en anglais): « *For convenience of reference the superposed variety in diglossia will be called the H ('high') variety or simply H, and the regional dialects will be called L ('low') varieties or,*

⁹ Daudin, Véronique, et Fabrice Michaillesco. « Quatre jeunes sur dix en grande difficulté à l'écrit à Mayotte ». *Insee Mayotte Infos*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1291829>. Consulté le 11 mars 2021.

collectively, simply L. ». (Ferguson, 1959, p. 327.) Pour lui chacune de ces variétés doit être utilisée dans une situation particulière ce qui fait qu'elles sont complémentaires. De plus, la variété haute est plus prestigieuse que la variété basse. Enfin, il affirme que « *Diglossia seems to be accepted and not regarded as a "problem" by the community in which it is in force, until certain trends appear in the community* ». (*Ibid.* p. 338). Ainsi, bien qu'il y ait variété haute et variété basse d'une même langue, Ferguson estime que la situation est acceptée par les membres de la communauté.

Par ailleurs, à la suite de Ferguson, Fishman théorise la notion en 1971 avec une extension plus large au niveau linguistique. C'est-à-dire que, pour lui, la diglossie se réfère également à la coexistence de deux ou plusieurs langues différentes sur un même espace. De plus, il met en relation diglossie et bilinguisme. Nous pouvons définir le bilinguisme comme « le fait que chaque membre de la communauté dispose de deux ou plusieurs langues ou variétés de langue ». (Py et Gajo, 2019). Pour Fishman, il peut y avoir bilinguisme et diglossie (coexistence de deux langues), bilinguisme sans diglossie (situation de migrants intégrant la langue du pays d'accueil), diglossie sans bilinguisme (cas des langues issues de la colonisation qui sont langues officielles de certains pays d'Afrique) ou ni bilinguisme ni diglossie (communautés isolées socialement). De plus, chez Fishman il y a une distribution fonctionnelle des langues comme nous l'illustrent Jacky Simonin et Sylvie Wharton « Dans son étude sur la communauté portoricaine, il constate que l'espagnol et l'anglais se distribuent selon cinq domaines : la famille, la religion, les amis, l'éducation et l'emploi. » (Simonin et Wharton, 2019). Cela signifie, que chaque langue est utilisée en fonction de la situation d'énonciation.

En outre, nous pouvons parler du courant des natifs concernant la notion de diglossie et en opposition à Ferguson et Fishman qui ne sont pas des natifs. Parmi ceux-là, nous avons, d'une part, les sociolinguistes suisses qui considèrent qu'il n'y a pas une hiérarchisation des langues. C'est-à-dire que le choix de la langue se fait au niveau micro sociolinguistique : ce sont les locuteurs qui décident s'ils parlent telle langue ou telle autre dans telle situation de communication. Pour illustrer cela, Simonin et Wharton citent Lüdi et Py en ces termes :

Diglossie = situation d'un groupe social qui utilise une ou plusieurs variétés (langues, idiomes, dialectes ...) à des fins de communication, fonctionnellement différenciées, pour quelque raison que ce soit. (Lüdi et Py cité par Simonin et Wharton, 2019)

D'autre part, nous avons les sociolinguistes du conflit des domaines catalan et occitan. Dans ce cas, il y a une différenciation entre une langue A (dominante) et une langue B (dominée). Phillippe Gardy et Robert Lafont, sociolinguistes du domaine occitan, disent ceci :

La langue dominée ne peut exister que dans et par la relation de subordination qui la lie à la langue dominante, alors même que cette dernière est absente ; et, inversement, la langue dominante, quelle que soit la situation de parole, suppose la langue dominée. (Gardy et Lafont, 1981, p. 75)

Ainsi, dans cette vision de la diglossie il est supposé que la situation de la langue B évolue. Soit elle est normativisée puis normalisée, soit les représentations négatives (glottophobie et auto-odi) font que ses locuteurs l'abandonnent et intègrent la langue A. D'après Simonin et Wharton :

La théorie du conflit [...] montre qu'une situation de contact de langues qui se caractérise par un état sociohistorique où une langue dominante domine une ou plusieurs langue(s) dominée(s) est avant tout structurée selon des enjeux politiques. (Simonin et Wharton, 2019)

Cela signifie que cette situation linguistique non équilibrée au sujet de la place de chaque langue dans la société est une décision de part en haut. Pour ce qui est du cas qui nous concerne, nous pouvons affirmer qu'il existe deux sortes de diglossie à Mayotte.

Tout d'abord, nous pouvons observer une situation diglossique entre les deux langues locales (entre le shimaore et le kibushi). En effet, grâce à une récolte d'informations sur les villages kibushiphones à Mayotte auprès de notre entourage, sur les 72 villages de l'île nous avons pu énumérer 20 dont 1 quartier en Petite-Terre (quartier Sandravangue) qui sont kibushiphones.



Figure 4 : carte de Mayotte¹⁰

La carte ci-dessus reprend les 17 communes de Mayotte. Elle va nous permettre, à partir d'un tableau, de montrer l'espace territorial que chacune des langues locales occupe sur l'île. Dans le tableau ci-dessous nous allons faire un tour de l'île en commençant par le Nord de la Grande-Terre et nous terminerons par la Petite-Terre.

¹⁰ « Carte de Mayotte ». *Le SPLAF*. <http://splaf.free.fr/dep.php?depnum=976>. Consulté le 17 avril 2021.

Communes	Langues parlées dans les villages de chaque commune	
	Shimaore	Kibuchi
Acoua		- Acoua - M'tsangadoua
M'tsamboro	- M'tsamboro	- M'tsahara - Hamjago
Bandraboua	- Bandraboua - Dzoumogne - Bouyouni - M'tsangamboua	
Koungou	- Koungou - Longoni - Trévani - Majicavo - Kangani	
Mamoudzou	- Kavani - Kaweni - M'tsapere - Passamainty - Vahibe - Tsoundzou I - Tsoundzou II - Mamoudzou	
Dembéni	- Dembéni - Tsararano - Iloni - Hajangoua - Ongojou	
Bandrélé	- Bandrélé - Hamouro - Nyambadao - Bambo-Est	- M'tsamoudou - Dapani
Kani-Kéli		- Kani-Kéli - Choungui - Kani-bé - M'bouini - M'ronabéja - Passy-kély

Bouéni	- Bouéni- Hagnoundrou- Moinatrindri- Maji méouni- Bambo-ouest- Mzouazia- Mbouanatsa- Mouanamanga	
Chirongui	- Malamani - Mramadoudou - Tsimkoura	- Chirongui - Poroani - Miréréni
Ouangani	- Barakani - Hapandzo - Coconi - Kahani	- Ouangani
Sada	- Sada - M'mangani - Doujani	
Chiconi		- Chiconi - Sohoa
Tsingoni	- Tsingoni - Combani - M'roale - Miréréni	
M'Tsangamouji	- Chembénioumba	- M'liha
Dzaoudzi	- Dzaoudzi - Labatoir	
Pamandzi	- Pamandzi	- Quartier Sandravangue

Tableau 1 : répartition linguistique de l'espace mahorais

Grâce à ce tableau nous nous rendons compte que sur les 17 communes de Mayotte 8 sont exclusivement shimaorephones, 3 sont exclusivement kibushiphones et dans les 6 restant une grande partie des villages est shimaorephone pendant que l'autre petite partie est kibushiphone.

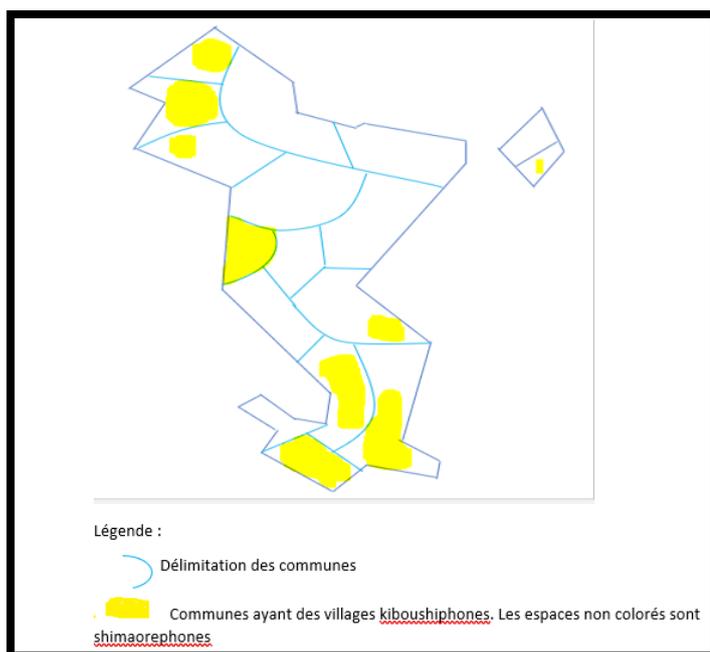


Figure 5 : croquis géolinguistique de Mayotte¹¹

Par ailleurs, ci-dessus un croquis de l'île de Mayotte qui récapitule la situation décrite grâce au tableau. Nous en déduisons que le shimaore occupe un espace beaucoup plus large que le kibushi sur le territoire. C'est pourquoi le shimaore reste la langue véhiculaire, elle est souvent utilisée dans les médias, dans les réunions et c'est la langue de communication entre un locuteur shimaorephone et un autre kibushiphone. Mais dans le cas où le locuteur kibushiphone ne parle pas shimaore soit la communication se produit en français soit il y a une négociation, c'est-à-dire que la communication est unilingue exolingue : les deux locuteurs essaient de se comprendre en shimaore. Néanmoins, les locuteurs kibushiphones qui s'expriment dans les journaux télévisés ou radiophoniques décident, pour la majorité, de parler kibushi. Il incombe aux diffuseurs du média et aux auditeurs, s'ils ne sont pas kibushiphones, d'essayer de les comprendre et de faire en sorte que la communication passe. Nous déduisons que cette situation est comparable à celle décrite par les théoriciens de la diglossie en Suisse. Le choix de la langue se fait au niveau micro sociolinguistique en ce qui concerne les locuteurs, il n'y a pas de langue haute ni basse ou de langue A ni B.

Ensuite, nous observons une autre situation diglossique entre le français et les deux langues locales. Il n'y a pas de village francophone à Mayotte. Toute l'île est francophone dans la mesure où il s'agit d'un département français dont la langue officielle est le français. Dans cette situation, le français est la langue dominante dans les médias ; c'est la langue de l'espace public tel que l'école et l'administration. Elle sera (sans doute) aussi LA langue véhiculaire par excellence dans une génération. Nous pouvons confirmer que la diglossie entre les langues locales et la langue française est une diglossie fishmanienne dans la mesure où il y a une distribution fonctionnelle des langues. Les fonctions de la langue française sont celles énumérées précédemment. Pour le reste, c'est-à-dire dans le cadre familial et amical,

¹¹ Croquis personnel créé le 4 avril 2021.

l'utilisation des langues locales est la norme. Il ne nous paraît pas pertinent de parler de langue dominante et dominée puisque le français domine dans des domaines particuliers tout comme les langues locales (shimaore et kibushi) dominent elles aussi dans leurs domaines particuliers.

Finalement, nous pouvons déduire que la diglossie est certes présente dans la situation linguistique de Mayotte mais elle s'explique par le caractère bi-plurilingue de la population. En nous positionnant depuis le point de vue des sociolinguistes occitano-catalans et nord-américains, nous déduisons que la coexistence de deux ou plusieurs langues dans un territoire entraîne nécessairement une situation diglossique afin de permettre aux locuteurs d'échanger tout comme l'unilinguisme peut le permettre.

2. L'unilinguisme français : une idéologie sociolinguistique

En consultant le *Trésor de la Langue Française* nous constatons que le mot « unilinguisme » y est absent. En effet, c'est ce que nous confirme Léopold Julia dans son ouvrage *L'unilinguisme Français et le dictionnaire (2019-2021)*. Il explique également que ce terme d'unilinguisme, s'il apparaît dans le dictionnaire, il est « synonyme à monolinguisme » donc « antonyme [de] bilinguisme ». Par ailleurs, pour donner une définition à dimension politique, idéologique et sociolinguistique de la notion, il cite Henry Boyer en ces termes « pas de concurrence (pour la langue *nationale*), pas de déviance (par rapport à l'usage *légitime*) » (Léopold, 2020, p. 22). Par ailleurs, Blanchet dit que « les idéologies sont des croyances » (Blanchet, 2019, p. 48) puis expose la définition d'Althuisser en ces termes :

c'est le propre de l'idéologie que d'imposer (sans en avoir l'air, puisque ce sont des "évidences") les évidences comme évidence, nous avons l'inévitable et naturelle réaction de nous exclamer [...] : "C'est évident ! C'est bien ça ! C'est bien vrai !" (*Ibid.* p. 48)

Ainsi, nous comprenons l'unilinguisme comme une idéologie qui tend à imposer la langue française aux citoyens du territoire national et à imposer, également, une pratique puriste de cette même langue. Henry Boyer définit le purisme comme « une certaine représentation conservatrice de l'usage de la langue, *représentation* tout entière investie par le caractère exclusif de la norme, celle qui fonde le *bon usage*, le seul légitime » (Boyer, 2017, p. 61).

Par ailleurs, cette idéologie de l'unilinguisme français est apparue à partir de 1539 avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts, puis elle s'est vue fixée avec la création de l'Académie Française fondée par le Cardinal Richelieu en 1635 ; ensuite la Révolution française l'a répandue sur tout le territoire à partir de 1789 avant qu'elle ne soit imposée par l'école laïque, gratuite et obligatoire de Jules Ferry en 1881-1882.

Depuis 1789, pour diffuser les idées révolutionnaires, ont été mises en place des politiques linguistiques. Dans un premier temps, à partir de 1790, ces politiques linguistiques consistaient en la traduction de textes, en des propagandes et en faisant des sermons bilingues. Dans un second temps, est favorisée la diffusion du français comme langue de la Révolution. C'est-à-dire qu'il fallait imposer l'unilinguisme français. Pour ce faire, se sont vus développés des plans d'instruction publique et la création d'école. C'est à partir de 1791, durant la période

dite des Jacobins que cette nouvelle politique linguistique a été mise en place. Ainsi, Silvain Maréchal représentant des Jacobins dit ceci :

La connaissance de la langue natale est la première science à vous procurer, il faut que la langue française vous soit aussi familière que la liberté. Un patriote doit savoir lire, écrire et parler la langue de son pays.¹²

Par ailleurs, dans un dernier temps, les révolutionnaires ont prôné une politique linguistique visant à éradiquer les autres langues en considérant qu'elles étaient porteuses des idées de l'Ancien Régime. Cette période est celle de ladite « terreur linguistique » qui s'est produite en Alsace et qui a commencé en 1794. C'est pourquoi, durant cette même année et après son enquête de 1790 sur les patois, l'abbé Grégoire publie son « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française ». De plus, les autres langues sont considérées comme des non-langues, des jargons. Le député Barrère dit, dans un rapport au Comité de Salut Public :

Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle l'italien et le fanatisme parle le basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreur.¹³

Toutes ces représentations des autres langues ont fait que beaucoup de Français ont arrêté de parler leurs langues régionales pour le français.

A cela s'ajoute l'utilisation du « signal » à partir du XIX^{ème} siècle à l'école qui a eu comme conséquences le fait que les Français, qui parlaient d'autres langues que la langue nationale, ont arrêté de transmettre ces langues-là à leurs enfants et ont préféré leur parler en français. En effet, dans un règlement type du Ministère de l'Education durant l'école de Jules Ferry, il est dit dans l'article 14 « le français est seule en usage dans l'école » ; les autres langues ne sont pas mentionnées mais dans certains règlements spécifiques aux écoles il est parfois dit que les patois y sont interdits. La pratique du « signal » consistait en cela : chaque enfant qui était surpris en train de parler patois dans la salle de classe ou dans la cour de récréation devait porter un symbole, un bout de bois par exemple ; les élèves se l'entre-passaient et à la fin de la journée le dernier qui le possédait était puni. La punition pouvait consister, par exemple, à nettoyer les toilettes en fin de journée ou écrire plusieurs fois « je ne parlerai plus patois à l'école ».

De ce fait, cette volonté qui consiste à imposer la langue française comme langue nationale de l'Etat a conduit à ce que les Français aient les mêmes considérations surtout en matière d'unilinguisme intralinguistique. C'est-à-dire le fait que la langue française doit être maîtrisée. Henri Boyer considère l'unilinguisme comme étant une idéologie sociolinguistique avec 3 représentations qu'on peut lister ainsi :

- Hiérarchisation des langues. Le français est conçu comme une langue universelle dotée d'un « génie » et comme toute grande langue elle s'oppose aux dialectes ou patois.

¹² « L'unilinguisme français ». *Une histoire sociale des Langues Romanes*. 2019. <https://langues-romanes.uoh.univ-montp3.fr/content/lunilinguisme-fran%C3%A7ais>. Consulté le 28 janvier 2021

¹³ *Ibid.*

- Langue politico-administrative. Le français est une langue à la fois officielle et nationale. Les autres sont des langues régionales ou locales.
- Vision élitiste de *LA langue*. La langue française doit être protégée, tout en sachant qu'elle perd de plus en plus son intégrité à cause des évolutions sociolinguistiques et de mélanges interlinguistiques. C'est dans cette même perspective qu'il est question de purisme, de bon usage et de fétichisme de la langue. (Boyer, 2017, p 64-65).

En outre, comme il est expliqué dans la fameuse citation de Boyer (2001, p. 384) selon laquelle « pas de concurrence (pour la langue *nationale*), pas de déviance (par rapport à l'usage *légitime*) », deux types d'unilinguisme existent dans l'imaginaire collectif des Français. Il y a, d'une part, l'unilinguisme interlinguistique « pas de concurrence (pour la langue *nationale*) ». Celle-là s'explique par cette volonté d'unification du territoire national par une seule et même langue pour la création de l'Etat-nation. Cette unification linguistique s'aperçoit à travers des éléments comme l'article 2 de la Constitution « La langue de la République est le français » ou la non-ratification de la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires qui s'explique par le fait que la France est un Etat uni sans minorités. L'unilinguisme interlinguistique est une norme de part en haut qui peut provenir d'une entité étatique ou infra-étatique telle que la région.

D'autre part, nous avons l'unilinguisme intralinguistique « pas de déviance par rapport à l'usage *légitime*) » de la langue. C'est-à-dire qu'il faut respecter les règles de la langue française qui ont été fixées depuis le XVII^{ème} siècle. Il s'agit d'un « fétichisme » de la langue causé par la sacralisation de la norme. Instauré par l'académie qui insiste sur la maîtrise de la langue française en imposant des règles de grammaire, de choix du lexique pour éviter la contamination de la langue par des anglicismes par exemple ; l'unilinguisme intralinguistique est ancré dans l'imaginaire collectif des Français car ces règles sont mises en place depuis l'école primaire pour être apprises et connues ; et leur maîtrise semble représenter une condition pour l'ascension sociale. Ainsi, l'unilinguisme intralinguistique est une norme linguistique de part en bas. C'est-à-dire que c'est le peuple français qui, aujourd'hui, sacralise la langue puisque beaucoup d'entre eux ont souffert à l'école pour la maîtrise d'une langue écrite. En effet, il est courant de lire, sur les réseaux sociaux des commentaires tels que « Molière est en train de se retourner dans sa tombe » ou « tu ferais mieux de retourner au CP » alors que la personne publie un poste pour demander des informations sur un autre sujet. Cependant, étant donné qu'elle a mal écrit le français, cela rend illégitime sa demande. Pour illustrer cela, nous pouvons prendre l'exemple suivant extrait d'une publication dans laquelle l'auteur fait une demande de recherche d'appartement dans une page Facebook : « Si vous ne maîtrisez pas une langue personne ne vous y oblige. Parlez ou écrivez avec votre langue d'origine, ce n'est pas une honte mais voir des fautes aussi graves cela rend fou ».

La leçon que le scripteur de ce commentaire donne à la personne qui a fait la publication nous paraît moins intéressante que la manière dont elle est présentée. En effet, nous remarquons une homogénéité entre le fond et la forme. Dans son commentaire, le scripteur délaisse le style oral ou parler et écrit dans un style qui va dans l'ordre de l'écrit « académique ». Nous avons la marque de la négation dans « vous ne maîtrisez pas » ou dans « ce n'est pas » avec la forme « ne...pas » telle qu'elle nous a été instruite à l'école et nous avons également le pronom démonstratif « cela » une forme plus soutenue que la forme « ça ». De plus, le scripteur utilise

le vouvoiement « vous ne maitrisez pas » « ne vous y oblige », « parlez ou écrivez » « votre langue d'origine ». Selon nous, cette forme ne représente pas une marque de respect. Il est plutôt question d'une prise de distance ; comme si le scripteur voudrait signifier qu'il y a une différence entre « vous qui écrivez mal le français » et « nous qui l'écrivons bien ».

Par ailleurs, cet exemple montre qu'en plus de la volonté de l'Etat français d'unifier le pays grâce à une même langue il y a aussi ce « fétichisme » de la langue qui est ancré dans l'imaginaire collectif des Français. Ainsi, qu'en est-il de Mayotte dans cette France et dans cet entre-deux, c'est-à-dire entre une île consciente de son multilinguisme et l'unilinguisme comme idéologie sociolinguistique présente dans l'imaginaire collectif des Français ?

III. Mayotte dans la France

Mayotte dans la France ce n'est pas qu'un département avec ses spécificités culturelles. C'est aussi un cadre légal commun à tous les départements français. Et dans ce cadre légal y est inclus la question des politiques linguistiques de la France, des politiques linguistiques qui imposent, notamment, une pratique de la langue française à tous les citoyens.

1. Les politiques linguistiques de la France

Une politique linguistique est une « gestion *in vitro* » (Calvet, 2017) du plurilinguisme (on s'autorise à parler de plurilinguisme dans la mesure où on est conscient qu'il n'y a pas de politique linguistique sans plurilinguisme), c'est-à-dire une décision prise par une entité à propos des langues d'un territoire. Cette décision peut provenir d'une entité supra-étatique par exemple le cas de la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires par le Conseil de l'Europe, elle peut être étatique si elle est prise à l'échelle d'un pays ou infra-étatique si elle est prise par une région par exemple. Ces politiques linguistiques peuvent être des interventions sur la langue en tant que structure, on parle de « *corpus planning* » ou des interventions sur le statut de la langue, il est alors question de « *status planning* ». Enfin, les politiques linguistiques peuvent être des mesures incitatives afin de promouvoir la langue cible par l'organisation de manifestations culturelles par exemple mais elles peuvent également être coercitives c'est-à-dire contraindre la population au respect, par exemple, de certaines règles concernant l'utilisation de la ou des langue(s).

Nous concernant, nous allons traiter de politiques linguistiques étatiques avec une intervention sur le statut des langues. En ce qui concerne les mesures, nous allons voir qu'elles peuvent être incitatives tout en étant coercitives.

Nous pouvons affirmer que les politiques linguistiques de la France sont liées aux idéologies sociolinguistiques. En effet, si l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui date de 1539 impose de rédiger les actes juridiques « en langage maternel françois et non autrement » (article 111) c'est parce que le français est, d'ores et déjà, une langue de prestige, une langue qui a de la valeur et de l'estime puisqu'il s'agit de la langue de François I le roi de France à cette période du Moyen-Age. Par ailleurs, comme nous avons pu le constater, la politique linguistique de l'Etat français a été, depuis la Révolution, favorable à une unification linguistique jusqu'à en faire mention en 1992 dans sa constitution en ces termes « la langue de la République est le français ». Cet énoncé nous donne l'impression qu'il n'y a pas d'autres langues parlées en France excepté le français. En effet, il n'est pas question de « langue officielle » ou de « langue nationale » pour qu'on puisse en déduire le statut des autres langues. En plus de cette mention ajoutée à l'article 2 de la Constitution, vient compléter les politiques linguistiques françaises, toujours en faveur de la langue française, la loi dite « Toubon » qui date de 1994. Celle-ci stipule dès son premier article cela :

Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France.

Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics.

Elle est le lien privilégié des Etats constituant la communauté de la francophonie.¹⁴

De ce fait, si les personnes sont libres de s'exprimer dans la langue qui leur convient dans le domaine privé, cette loi impose la connaissance de la langue française pour tous les citoyens français dès qu'ils se trouvent dans un lieu relevant du domaine public. Comme l'affirme Denis Costauoc, grâce à l'article 2 de la constitution et à la loi « Toubon » « l'usage de la langue française s'impose dans la sphère publique » (Costauoc, 2003). La Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (désormais DGLFLF), quant à elle, voit en la loi « Toubon » un élément de protection du citoyen :

Pour que le dialogue social dans l'entreprise s'effectue dans de bonnes conditions, que la sécurité et la santé des travailleurs soient protégées, que les salariés ne disposant pas de compétences dans d'autres langues ne soient pas pénalisés, la loi impose le français dans un certain nombre de documents.¹⁵

Mais qu'en est-il alors des autres langues ? Que disent les lois de l'Etat français à ce propos ? Ces autres langues nommées « patois » par l'Abbé Grégoire en 1792 puis « langues de France » par Bernard Cerquiglini dans son rapport de 1999 et enfin « langues régionales » dans l'article 75-1 ajouté à la constitution en 2008 sont au nombre de 76 si on suit le rapport Cerquiglini tout en prenant en compte la langue des signes françaises. Les langues, basque, breton, catalan et occitan, par la loi Deixonne qui date de 1951, ont été incluses de manière optionnelle à l'école pour les élèves et les enseignants. Ensuite des décrets du même ordre s'en sont suivis prenant en compte d'autres langues régionales. Par ailleurs, nous pouvons également mentionner le fait que la France a signé en 1992 la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires mais ne l'a pas ratifiée considérant qu'elle est trop contraignante en vertu de l'article 2 de la Constitution. Ainsi, traitant de ces langues, il est dit dans l'articles 75-1 de la Constitution que « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». De ce fait, bien que certaines d'entre elles soient toujours parlées, elles représentent un symbole dans la sphère publique.

En ce qui concerne les langues parlées dans les départements et territoires d'Outre-mer, elles ont des statuts spécifiques. En effet, parmi les 76 langues de France listées dans le rapport de Cerquiglini, la DGLFLF en identifie 55 faisant partie de l'Outre-mer. Selon la DGLFLF le français est

une langue seconde partiellement pratiquée en complément de la langue maternelle, dans les territoires où cohabitent plus de deux langues de France, tels que Mayotte, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.¹⁶

Ainsi, sur ces territoires les politiques linguistiques sont différentes de celles de l'Hexagone bien que le français reste la langue officielle de l'administration.

¹⁴ La DGLFLF. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/La-DGLFLF>. Consulté le 18 mars 2021.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

Enfin, pour illustrer les politiques linguistiques de la France voici une carte mentale élaborée par Denis Costaouec (2013).

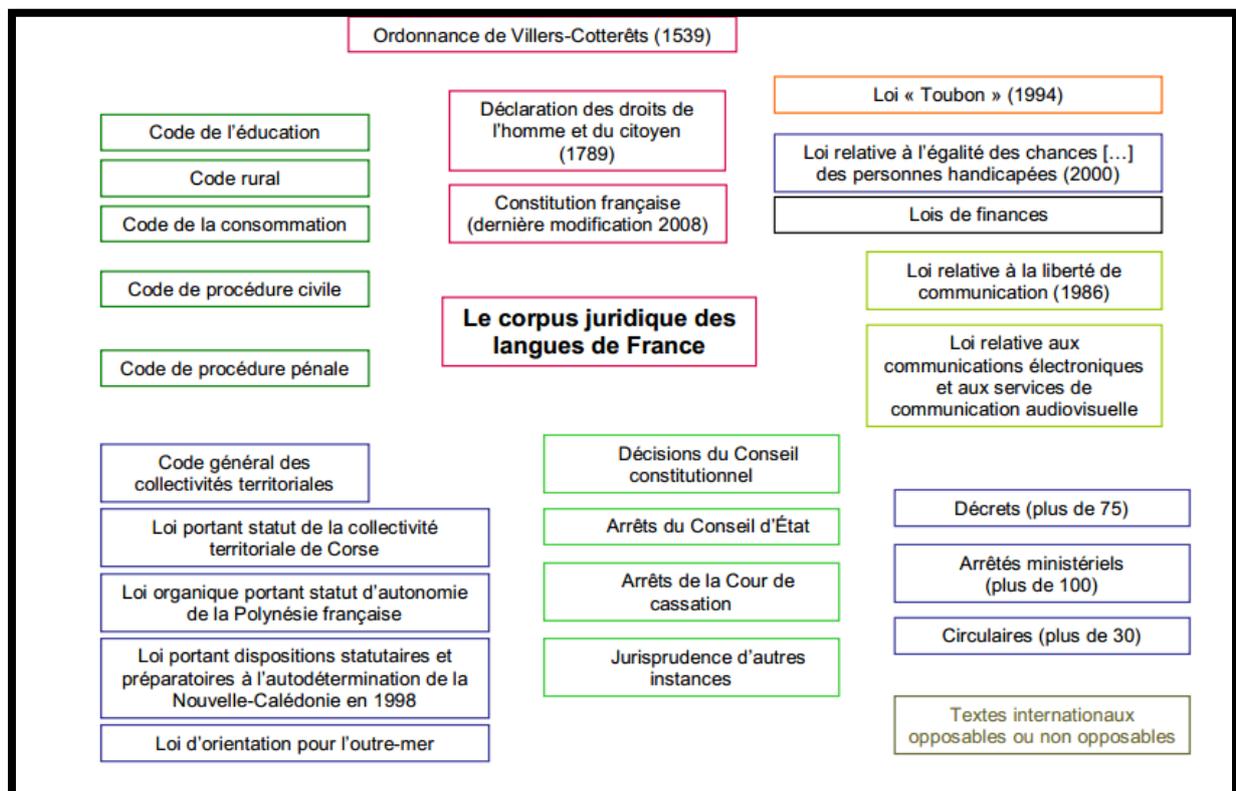


Figure 6 : « le corpus juridique visant les langues de France, par grandes catégories de textes »

Dans cette carte mentale Costaouec classe les différentes décisions concernant les langues en six grandes catégories. Les textes qui se trouvent en haut au milieu sont ceux « de plus haut niveau » selon l'auteur. Il s'agit donc de textes fondamentaux qui sont certainement à l'origine d'autres politiques linguistiques. Ensuite, il y a les lois qui se trouvent en haut à droite de la carte mentale, celles-ci traitent « directement (loi « Toubon » ou indirectement [Lois de finances] des questions linguistiques ». Puis, nous avons en haut à gauche les différents codes « s'appliquant à différents domaines de la vie économique, sociale et juridique ». Dans ceux-ci la question linguistique peut apparaître de manière coercitive pour imposer l'utilisation de la langue française par exemple dans le code de consommation il peut être question des informations sur un produit que le fabricant doit donner en français. En bas à gauche nous avons les « lois organiques et codes régissant le fonctionnement des collectivités territoriales ». Elles sont spécifiques à chaque collectivité. En bas au milieu il y a « les décisions et arrêts des plus hautes juridictions du pays » et enfin les décrets, arrêtés et circulaires.

En outre, il est nécessaire de constater que dans ces politiques linguistiques ce qui importe est cette prédominance de l'unilinguisme français, la langue française est LA langue de la France et de sa société. De plus, cela est également visible dans les conditions d'intégration sociale et professionnelle des migrants non ressortissants de l'Union Européenne.

2. La langue française comme condition d'insertion et d'intégration

Nous avons extrait dans un article de Laurence Bailly l'expression suivante : « parler d'insertion et d'intégration, s'il n'y a pas maîtrise de la langue, semble illusoire » (Bailly, 2004, p. 56). Comment peut-on, donc, définir ces notions d'insertion et d'intégration ?

Dans son article « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour “devenir français” » Gaspard Françoise reprend les différents termes utilisés par les politiciens pour « nommer cette opération qui va consister à reconnaître comme Français ces étrangers qui se sont attardés en France au point d'y avoir pris racine » (Gaspard, 1992, p. 14). Il s'agit de trois mots différents ayant des significations différentes bien que proches. Elle donne, en premier lieu la définition de la notion « insertion » :

"L'insertion sociale et culturelle des quatre millions d'étrangers installés en France est une action de longue haleine. Elle commence par l'alphabétisation, l'éducation, la formation, le logement, les services sociaux, la culture, l'information." (*Ibid.* p. 15)

Selon Gaspard, cette définition est apparue dans un article « *La nouvelle politique de l'immigration et le dispositif adopté en octobre 1981* ». Ensuite, pour définir la notion d'intégration, elle cite Claude Evin en ces termes (c'est l'auteure qui souligne) :

Actuellement l'intégration des immigrés passe par cinq questions essentielles : le statut juridique, la formation, l'emploi, le logement, l'insertion sociale et culturelle, la participation à la vie sociale. (*Ibid.* p. 19)

Quant à la notion d'assimilation, nous comprenons, d'après cet article, qu'il s'agit du résultat de l'intégration. En résumé, l'insertion est un processus d'apprentissage des normes culturelles d'une société, aboutissant à une intégration lorsque toutes ces normes sont acquises. Ensuite, il est possible de parler d'assimilation lorsque l'autre est reconnu comme Français.

Par ailleurs, pour une définition plus récente des notions, le conseil national de politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale définit les termes d'insertion et d'intégration. D'une part, il reprend la définition de l'Index international et dictionnaire de la réadaptation et de l'intégration sociale (IIDRIS) et entend l'insertion sociale comme une :

action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par des échanges satisfaisants avec son environnement ; c'est également le résultat de cette action, qui s'évalue par la nature et la densité des échanges entre un individu et son environnement.¹⁷

D'autre part, en citant, cette fois-ci, le dictionnaire suisse de politique sociale, il définit l'intégration ainsi :

Un groupe, ou une société, est intégré(e) quand ses membres se sentent liés les uns aux autres par des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de

¹⁷ « Insertion sociale, intégration sociale ». *Le site du CNLE*. <https://www.cnle.gouv.fr/insertion-sociale-integration.html>. Consulté le 1 juillet 2020.

participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières

Par conséquent, l'insertion est un processus qui concerne l'individu et qui le mène vers l'intégration dans une dimension plus large : le groupe social en y agissant par des échanges avec les individus qui le compose. Par ailleurs, ces définitions nous ont permis de comprendre que l'insertion d'un individu dans une société est le processus qui lui permet de s'intégrer. C'est-à-dire toutes les actions sociales qu'il entreprend pour s'identifier aux membres de la société dans laquelle il vit. Quant à l'intégration, c'est le résultat de cette identification, c'est le fait que l'individu se considère appartenant à la société dans laquelle il vit car il partage un grand nombre de normes de vie communes.

En France, les politiques linguistiques en matière d'insertion et d'intégration sont élaborées à l'attention des migrants. Dans cette question de migration, les ressortissants de l'Union Européenne ne sont pas pris en compte. En effet, ces politiques linguistiques s'adressent notamment à des migrants provenant des autres pays du monde voulant s'installer en France et particulièrement ceux qui proviennent des pays issus de la colonisation. En 2002 la France met en place le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) et impose la connaissance de la langue française comme l'une des conditions d'intégration du migrant dans le pays. En 2006 le CAI, d'après Extramiana (2014), donne droit à une formation de 500 heures maximum et il est obligatoire de le signer pour l'obtention d'une carte de résidence. En 2016 le Contrat d'Intégration Républicaine remplace le CAI et est accordé par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Ces politiques d'intégration qui mettent en avant la connaissance de la langue visent, par l'apprentissage de la langue française, l'acquisition des valeurs de la République par les migrants. C'est pourquoi, en 2011, est créé le label qualité Français Langue d'Intégration (FLI). C'est un label de formation octroyé aux centres de formations qui propose des formations linguistiques aux migrants et met en lien « intégration et adoption des valeurs de la société d'accueil » (Bruneau et al. 2012). Néanmoins, le label qualité FLI a été abrogé en 2018, mais le principe légal faisant que les migrants souhaitant obtenir des titres de séjour doivent faire preuve de leur maîtrise de la langue et des principes de la République, reste en vigueur.

En outre, en quoi le Mahorais est-il concerné par la politique d'intégration ? Et si c'est le cas, alors quel en est le principe de base attendu étant donné qu'il est ressortissant français, puisque Mayotte est un territoire français ?

Dans son enquête publiée en 2014, l'Insee¹⁸ affiche le constat suivant : le français est la langue maternelle d'un Mahorais sur dix. Ainsi, la langue française est une langue seconde chez la grande majorité des Mahorais. C'est une langue de scolarisation depuis la mise en place d'un modèle français d'école à Mayotte c'est-à-dire l'institutionnalisation du système scolaire selon les programmes de l'éducation nationale qui « ne correspond pas toujours aux réalités mahoraises » (Fontaine, 1995, p. 160). Fontaine situe la première école selon le modèle français à Mayotte en 1854 ; celle-ci est tenue par des missionnaires à Dzaoudzi. En 1864, dix ans plus tard, la première école publique est créée pour accueillir des élèves métropolitains et créoles.

¹⁸ Daudin, Véronique, et Fabrice Michaillesco. « Quatre jeunes sur dix en grande difficulté à l'écrit à Mayotte ». *Insee Mayotte Infos*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1291829>. Consulté le 11 mars 2021.

Le premier collège, quant à lui, est construit à Dzaoudzi en 1979. Par ailleurs, entre ceux qui y vont pour des conditions de vie plus favorables et ceux qui y vont pour se former, de plus en plus de Mahorais quittent leur île chaque année pour l'Hexagone. Les données sont difficiles à trouver mais voici un graphique de Didier Breton, Carole Beaugendre et François Hermet qui expose l'évolution du nombre de Mahorais vivant dans l'Hexagone et dans l'île de La Réunion entre 1990 et 2010. Ces chiffres sont issus de données publiées par l'Insee sur plusieurs périodes. Les auteurs citent, notamment, des articles de D. Collignon¹⁹ datant de 1999, 2001 et 2002 ainsi qu'un article de S. Abdouni et de E. Fabre²⁰ datant de 2012. Nous constatons que la courbe est en constante augmentation pour le cas des Mahorais qui ont été recensés dans l'Hexagone. Durant cette période de 20 ans de plus en plus de Mahorais quittent l'île pour s'installer dans d'autres départements français et en particulier dans les départements de l'Hexagone.

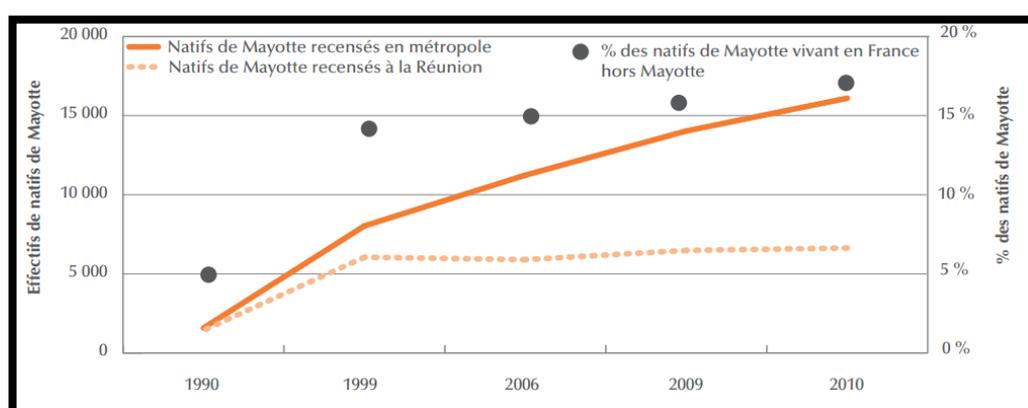


Figure 7 : "évolution de la part des natifs de Mayotte vivant en France hors Mayotte entre 1990 et 2010"²¹

En outre, dans un recensement de 2017 concernant les domiens vivant dans un département français autre que celui de leur naissance, il est expliqué que dans le tiers des natifs des Antilles, de Guyane et de Mayotte qui sont comptabilisés 33% sont des Mahorais et parmi eux « 16% résident à la réunion »²² ce qui signifie que les 17% restant résident dans l'Hexagone.

¹⁹ Collignon D., 2002, « Les natifs des Dom résidant en métropole en 1999 », Insee, Données sociales 2002, p. 49-57 ; Insee, 2001a, « Les Mahorais vivant à La Réunion en 1999 », *Insee-Infos*, n° 12 ; Insee, 2001b, « Les Mahorais en métropole en 1999 », *Insee-Infos*, n° 13

²⁰ Abdouni S. et Fabre E., 2012, « 365000 Domiens vivent en métropole », *Insee Première*, n° 1389.

²¹ « Quitter Mayotte pour aller où ? » p. 60, titre de l'auteur

²² Demougeot, Lise et al. « Les natifs des Antilles, de Guyane et de Mayotte quittent souvent leur région natale, contrairement aux Réunionnais ». *Insee*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5355264?fbclid=IwAR1HyPDCdDcjWxKNkGYvoQGA0h6G19wX1diBSIY4RH3Ko1TGxImQW0BRnnQ#onglet-3>. Consulté le 22 avril 2021.

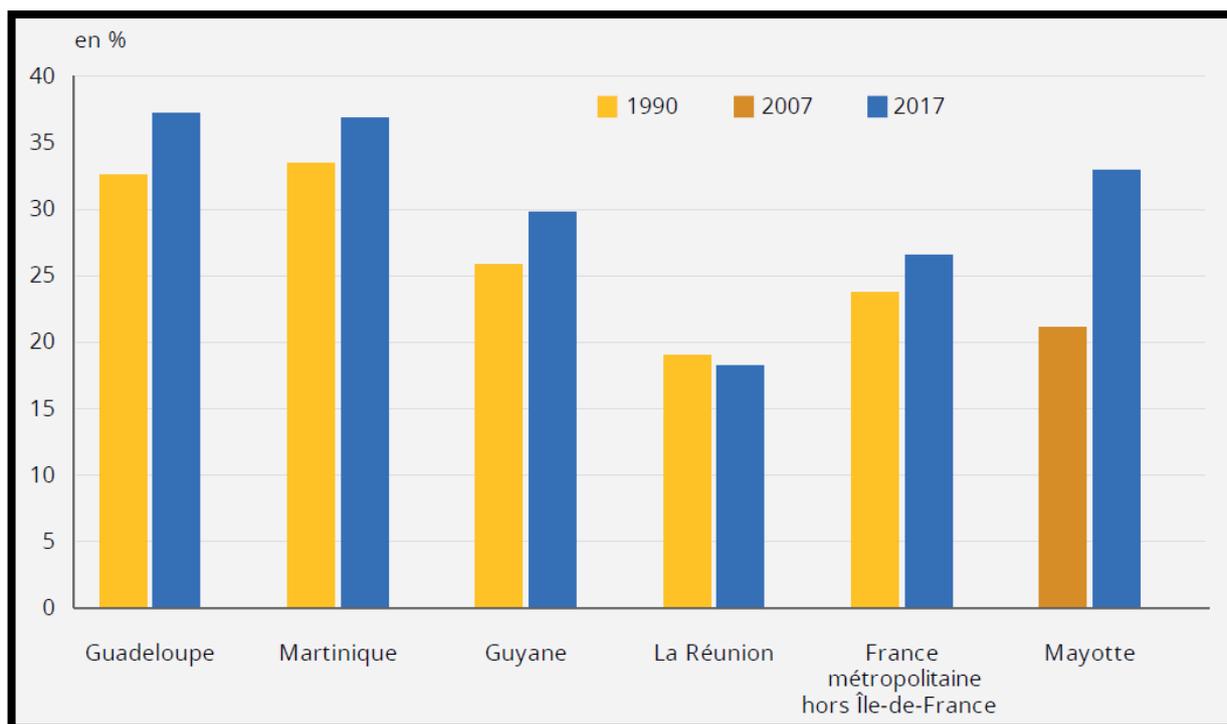


Figure 8 : « Part des natifs de 15 à 64 ans résidant hors de leur région de naissance »²³

Par ailleurs, de plus en plus de jeunes partent également. L'Insee compte plus de 55% de jeunes âgés de 21 ans à 29 ans qui ont quitté l'île en 2017²⁴. En effet, la seule université de Dombéni ne permettant pas d'accueillir tous les néo bacheliers, la grande majorité des étudiants mahorais profitent du dispositif « passeport mobilité »²⁵ octroyé par l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) et partent étudier à La Réunion ou dans l'Hexagone. Selon le rapport d'activité pour l'année 2019, sur les 11 836 jeunes étudiants ultramarins qui obtiennent un billet de la part de LADOM 42% d'entre eux sont des Mahorais.

Ainsi, est-il possible pour un Mahorais de s'intégrer dans la société française hexagonale lorsque la langue reste LA condition *sine qua non* pour y parvenir ? Si le Mahorais a le niveau de langue requis pour s'intégrer dans la société hexagonale cela est-il suffisant ? Qu'en est-il de l'imaginaire linguistique ? Est-il le même chez tous les Français ? C'est-à-dire chez un Mahorais qui a grandi à Mayotte et chez un Français qui a grandi dans un département de l'Hexagone ? Toutes ces questions sont celles qui nous ont poussée à faire ce travail de recherche. Avant d'y répondre il est nécessaire que nous positionnions les bases théoriques et épistémologiques de notre recherche.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ « LADOM Rapport d'activité 2019, un opérateur unique au service des outre-mer ». *Service d'Information du Gouvernement*, 29 juin 2017, <https://outre-mer.gouv.fr/ladom-rapport-dactivite-2019-un-operateur-unique-au-service-des-outre-mer>. Consulté le 16 mars 2021.

Partie 2 : cadre théorique et épistémologique

Cette partie du mémoire est essentielle dans l'élaboration de notre travail dans la mesure où elle pose les bases théoriques de nos interprétations et analyses. En effet, pour traiter « l'impact de situation sociolinguistique des Mahorais de l'Hexagone sur la gestion de leur plurilinguisme » un grand nombre de notions théoriques sont importantes. Ces notions relèvent du domaine de la sociologie puisqu'on va traiter d'une population qui s'inscrit dans un cadre social mais elles relèvent également du domaine de la sociolinguistique puisqu'il s'agit là d'un mémoire en sociolinguistique et notre travail traite d'une communauté linguistique : celle des Mahorais en France hexagonale.

Nous poserons, dans un premier temps, les bases de l'imaginaire linguistique créé à partir d'une identité (linguistique) collective englobant des représentations, des attitudes et des stéréotypes communs. Dans un second temps, nous définirons le concept de communauté linguistique afin de pouvoir délimiter celle qui nous intéresse « la communauté linguistique mahoraise de la France hexagonale » ; et dans un dernier temps, nous annoncerons notre méthodologie d'enquête et d'analyse des données.

I. Imaginaire linguistique

La notion d'« imaginaire linguistique » nous l'empruntons à Anne-Marie Houdebine qui la définit comme « le rapport du sujet à la langue » (Houdebine, 2015, p. 5). Elle entend par « imaginaire » la description d'une fiction idéale de la langue du sujet parlant. Ainsi, pour elle l'imaginaire linguistique comprend les normes subjectives qui contiennent :

- Des normes communicationnelles : elles démontrent l'inclusion d'un individu dans un groupe qui partage les mêmes normes linguistiques. Nous pouvons prendre l'exemple de « la langue des jeunes » qui n'inclut pas les autres catégories d'âge puisque l'intercompréhension ne sera pas possible.
- Des normes fictives : il est question de commentaires affectifs, esthétiques, historiques ou identitaires sur la langue du locuteur. Les normes fictives qui sont également des normes évaluatives sont issues des représentations sociolinguistiques des locuteurs.
- Des normes prescriptives : d'après Houdebine, celles-ci proviennent « des commentaires s'étayant de discours institutionnels tels que ceux venus de la tradition écrite, scolaire, grammaticale, académique, pratiquant la hiérarchisation voire l'exclusion de certaines variétés, ou idiomes, etc. » (*Idem*). Pour illustrer cela, nous pouvons prendre l'exemple de la rubrique « Dire, ne pas dire »²⁶ de l'Académie Française qui oppose les manières de dire ou de ne pas dire certaines choses.

Par ailleurs, la question de l'imaginaire linguistique prend en compte non seulement l'individu lorsqu'il s'agit de normes fictives mais également le groupe auquel appartient cet individu et c'est le cas des normes communicationnelles et prescriptives (celles-ci sont diffusées dans la société). Ainsi, parler d'imaginaire linguistique c'est aussi parler d'imaginaire collectif et donc de toute une communauté ayant des représentations communes et des traits identitaires communs qui l'unit. De ce fait, comment peut-on définir l'identité ?

1. L'identité : une notion qui caractérise autant l'individu que le groupe

« L'identité apparaît d'abord comme conviction intime d'être une entité unique, souvent menacée dans son unité, entité en partie différente des autres et en partie semblable » (Coianiz, 2005, p. 79). L'identité est, ainsi, un objet immatériel qui catégorise l'individu à la fois comme un être unique en soi et différent des autres. Ces mêmes caractéristiques permettent d'inclure l'individu dans un groupe qui partage des traits identiques avec lui et différents d'autres groupes sociaux. Lorsqu'on parle d'identité, il est question d'un sentiment présent chez l'individu et constitué de deux composantes : la mêmeté et l'ipséité. La mêmeté renvoie à l'identique qui

²⁶ « Dire, Ne pas dire ». *Académie française*. <http://www.academie-francaise.fr/dire-ne-pas-dire>. Consulté le 9 mars 2021.

prend son origine au préfixe « idem » de la notion « identité ». C'est, comme le définit Jean-Daniel Causse :

la *permanence* d'une chose, donc ce qui reste identique à lui-même malgré les accidents, les altérations, les changements, les modulations, etc. Autrement dit, l'identité est *ce qui ne change pas dans ce qui change*. (Causse, 2018, p. 142)

En ce qui concerne l'ipséité, c'est « un autre trait constitutif de l'identité personnelle » (Osu, 2010). C'est-à-dire que l'individu se considère « je » car il est différent de « tu » ou il n'est pas « tu ». Dans cette seconde composante de l'identité entre en jeu l'Autre.

L'Autre, c'est l'autre avec ses différences. Cet autre, c'est celui que je *rencontre*. *Il est autrui*. Il est différent, étranger par son histoire, ses appartenances, ses attachements, ses richesses et ses défenses qui font que nous ne pouvons le comprendre qu'à partir de ce que nous sommes. (Berger et Mutuale, 2019, p. 40).

Selon ces mêmes auteurs, cet Autre peut également signifier altérité, c'est-à-dire « celui qui me fait face et me regarde. [...] celui avec qui je suis en interaction » (*Ibid.*). Ainsi, l'ipséité permet à l'individu, dans la définition de sa propre identité, d'être lui-même en se différenciant de l'autre et en ne se confondant pas avec lui.

Par ailleurs, pour illustrer la notion d'identité nous avons dessiné le carré sémiotique qui suit, inspiré d'Éric Landowski ((Landowski, 1997, p. 29) :

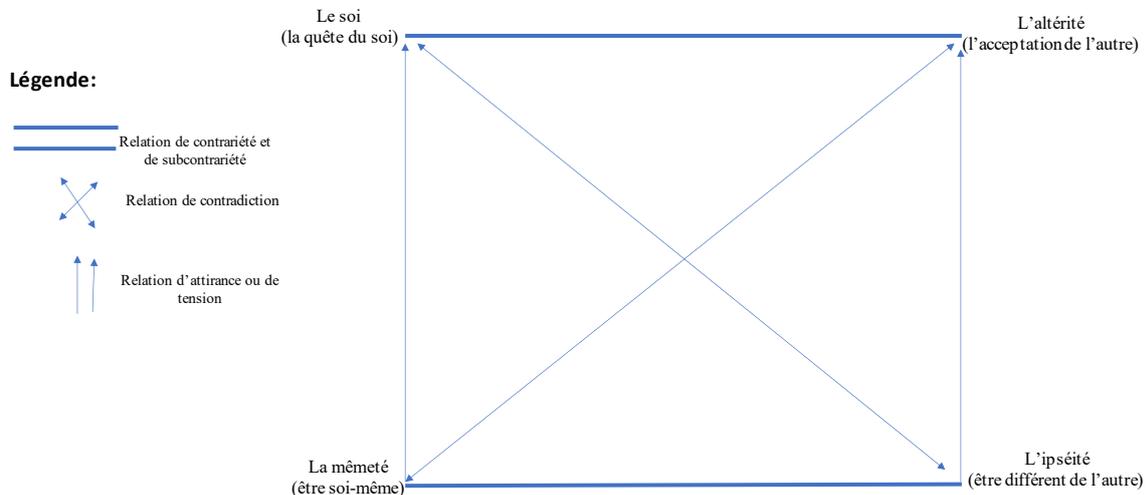


Figure 9: carré sémiotique sur l'identité²⁷

Ainsi, l'identité est le fait qu'un individu soit à la recherche de lui-même car il se sent différent de l'autre et l'accepte comme tel. Mais qu'en est-il de l'identité collective ?

²⁷ Légende inspirée de Éric Landowski dans *Présences de l'autre* (Landowski, 1997, p. 29)

Danièle Moore et Claudine Brohy affirment que « Dans le champ des sciences sociales, le terme d'identité est un terme ombrelle pour décrire la manière dont l'individu se comprend comme entité distincte et comme membre de groupes particuliers ». (Moore et Brohy *in* Simonin et Wharton, 2019). Ainsi, un groupe se caractérise par la présence de traits identitaires qui sont partagés chez tous les membres qui le composent. Quant à Charaudeau, il explique que « l'identité d'un groupe n'est pas la somme des identités individuelles » mais « le plus petit dénominateur commun » de ces identités (Charaudeau, 2009, p. 24). Ainsi, les individus d'un groupe peuvent s'identifier les uns les autres grâce à un seul élément définitoire qui les assemble.

De plus, Charaudeau identifie 4 types de groupes constitués d'individus qui partagent des éléments identitaires communs (*Ibid.* p. 29) :

- « Le repli du groupe sur soi [par la revendication] de valeurs qui sont propres au groupe ». C'est le cas du nationalisme catalan par exemple
- « L'ouverture du groupe vers les autres [...] en les assimilant ou en se laissant pénétrer »
- « La domination d'un groupe par l'autre »
- « La mixité du groupe »

En ce qui concerne l'identité linguistique, comme le souligne Charaudeau « le langage est au cœur de la construction aussi bien individuelle que collective du sujet » (*Ibid.* p. 21), il est donc question du fil conducteur vers la quête du soi chez l'individu ; ainsi, il est intéressant de nous pencher sur la question de l'identité linguistique afin d'en tirer quelques connaissances. La langue est l'un des éléments les plus visibles dans l'expression identitaire. Elle permet à l'individu de se catégoriser, de s'identifier à un groupe et d'assigner, également, des caractéristiques définitoires à un autre individu que lui. Yang Yu, dans sa thèse doctorale, définit l'identité comme l'identification de l'appartenance sociale d'un locuteur à partir de ses pratiques langagières (Yu, 2020, p. 184). De plus, Jacqueline Billiez, en introduisant la conclusion d'un de ses articles, énonce ceci : « La langue d'origine est donc moins perçue dans sa fonction d'outil de communication que comme composante primordiale de l'héritage et comme marqueur d'identité » (Billiez, 1985, p. 102)

Ainsi, nous pouvons affirmer que la langue est un élément constitutif de l'identité dans la mesure où chaque langue est porteuse d'un imaginaire collectif. Cela signifie que, outre ce qui est signifié dans le lexique d'une langue donnée, les locuteurs de cette langue ont également des représentations de ce lexique. Certes, les langues sont différentes parce qu'elles sont signifiées de manière différente ; c'est-à-dire que d'un point de vue phonétique chaque langue est articulée, prononcée distinctement par rapport aux autres. Néanmoins, elles sont également différentes par rapport aux représentations des locuteurs d'une langue et faisant partie d'un même groupe. Ainsi, en prenant l'exemple des expressions idiomatiques nous verrons que l'adverbe « jamais » est imagé en France par « quand les poules auront des dents » alors qu'en Espagne c'est « *cuando las ranas crier pelos* »²⁸. De la même manière, en France « on remue

²⁸ Traduction « quand les grenouilles auront des poils »

ciel et terre » pendant qu'en Espagne « *se remueve Roma con Santiago* »²⁹. De ce fait, comme le confirme Charaudeau :

Il est clair que la langue est nécessaire à la constitution d'une identité collective, qu'elle garantit la cohésion sociale d'une communauté et qu'elle en constitue d'autant plus le ciment qu'elle s'affiche. C'est par elle que se fait l'intégration sociale et c'est par elle que se forge la symbolique identitaire. (*Ibid.* p. 35)

En résumé, l'identité linguistique d'un groupe se forme non seulement par le partage d'une même langue mais également par des représentations linguistiques communes, par l'adhésion aux pratiques langagières propres au groupe par la reconnaissance des normes linguistiques du groupe. Par ailleurs, étant donné que les locuteurs d'une même langue ne font pas forcément partie d'un même groupe, l'identité linguistique peut également provenir de variation propre au groupe.

2. La variation linguistique comme expression identitaire

En empruntant l'idée de Weinreich, Labov et Herzog selon laquelle la variation est « un phénomène inhérent à toute langue, qui permet de manière centrale la transition entre deux états de langue » (Ledegen et Léglise in Simonin et Wharton, 2019) Ledegen et Léglise différencient changement, variété et variation. Le changement linguistique est le processus par lequel passe une langue pour atteindre son état actuel. Il s'agit d'une évolution diachronique (dans le temps) qui se fait en plusieurs étapes ; pour illustrer cela prenons le cas de la langue espagnole qui, comme toutes les langues romanes, est issue du bas latin. Aujourd'hui nous ne pouvons pas la confondre avec le français, le portugais, l'italien ou le roumain puisqu'elle possède son propre système qui provient de son évolution dans le temps et dans l'espace (l'Espagne) étant donné que les pratiques langagières sont différentes d'un lieu à un autre. Les variétés de langue sont, quant à elles, les différentes formes d'une langue ; par exemple le shimaore, le grand-comorien et le mohélien sont des variétés du swahili une langue bantoue provenant de la Tanzanie. Néanmoins, étant donné qu'il s'agit de trois langues différentes qui caractérisent, chacune, des locuteurs de trois îles différentes elles ne sont pas inter-compréhensibles ; il est en effet possible de différencier un Mahorais d'un Grand-comorien ou d'un Mohélien grâce à la pratique de leurs propres langues. Concernant la variation linguistique, il est question d'une diversité de parlers au sein d'une même variété soit d'une même langue. C'est le phénomène qui explique les différences dans la pratique langagière des locuteurs d'une langue commune selon leur statut social, leur région de vie ou même leur âge.

Après les travaux de dialectologues sur les variations diatopiques (dans l'espace), William Labov est le premier à avoir traité de variation dans le langage, en mettant en évidence la co-variation entre langue et société. Il explique ceci :

Nous soutenons ici le point de vue suivant : il est impossible de comprendre la progression d'un changement dans la langue hors de la vie sociale de la communauté où il se produit. Ou encore, pour le dire autrement, que des pressions sociales s'exercent constamment sur la langue, non pas de quelque

²⁹ Traduction « on remue Rome et Saint-Jacques-de-Compostelle »

point du lointain passé, mais sous la forme d'une force sociale immanente et présentement active. (Labov, 1976, p. 47)

Cette thèse nous permet de comprendre qu'en plus des variations diachroniques, changement dans le temps, qui s'exercent dans le langage, il est possible d'apercevoir des variations diatopiques, selon le lieu de pratique de la langue mais également diastratique lorsqu'elles sont en lien avec la position sociale du locuteur. Labov explique que ces variations sont dues à des « pressions sociales ». De plus, ces « pressions sociales » proviennent soit du peuple lui-même de manière inconsciente ; ou d'une entité supérieure qui privilégie une façon de parler plutôt qu'une autre. (*Ibid.* p. 190). Lorsqu'on parle de variation linguistique il est question de différences dans la façon de parler des locuteurs d'une même langue au niveau du lexique mais également au niveau phonétique. A l'issue de ses travaux sur l'île de Martha's Vineyard Labov a pu définir 3 variables qui peuvent être des traits d'appartenance à un groupe social.

En premier lieu, il y a le marqueur ; il s'agit d'une « variable linguistique non définie » qui est distribuée de manière irrégulière au sein du groupe. Celle-ci a une valeur stylistique. (*Ibid.* p. 252) C'est-à-dire que le locuteur adopte la prononciation d'un groupe auquel il n'appartient pas et aspire, peut-être, à être confondu avec le groupe en parlant comme ses membres. Ainsi, le marqueur peut être source d'une hypercorrection qui consiste à « faire croire qu'on domine la langue légitime » et « faire oublier son origine ». Calvet dit que l'hypercorrection est « surtout manifeste dans la volonté de certains locuteurs d'imiter la forme prestigieuse et « d'en rajouter » (Calvet, 2017, p. 52).

Ensuite, nous avons l'indicateur ; il est question d'une variable issue du groupe lui-même, il montre l'appartenance au groupe. Il y a une « généralisation de la forme en question à tous les membres du sous-groupe » (Labov, 1976. p. 252). L'indicateur permet de reconnaître l'appartenance d'une personne en distinguant par exemple un Marseillais d'un Parisien par l'accent.

Enfin, vient le stéréotype qui est « une forme [qui] devient le centre des commentaires et [qui] peut finir par disparaître » (*Ibid.* p. 253). Comme stéréotype nous pouvons prendre l'exemple de la stigmatisation de l'accent belge comme trop prononcé depuis un point de vue français.

En résumé, les variations linguistiques chez un locuteur sont des expressions identitaires dans la mesure où elles permettent d'assigner une appartenance à un groupe, elles permettent également au locuteur lui-même de se désigner comme membre appartenant à un groupe en identifiant chez lui des phénomènes langagiers qui sont similaires au groupe auquel il s'identifie et différents à d'autres groupes sociaux. Par ailleurs, ces variations qui se produisent à l'intérieur d'une même langue Ledegen et Léglise les nomment « variations intrasystémiques » pour les différencier des « variations inter systémiques dues aux contacts entre les langues » (Ledegen et Léglise *in* Simonin et Wharton, 2019). De ce fait, nous allons à présent montrer que le parler bilingue qui est un phénomène de variation inter systémique est également une forme d'expression identitaire.

3. Le « parler bilingue » comme expression identitaire

Les études sur le parler bilingue ne se font que dans un contexte de bi-plurilinguisme, lorsque les membres de la communauté étudiée sont plurilingues. C'est un phénomène issu de la sociolinguistique des contacts puisqu'il y a contact de langue que lorsqu'il y a deux ou plusieurs langues. De Pietro a élaboré différents types de communications dans des situations de bilinguisme ou de monolinguisme. Voici un tableau que Ledegen a emprunté à De Pietro pour expliquer les types de communications selon la situation linguistique.

	Bilingue	Monolingue
Exolingue	Interactions entre des locuteurs de langues différentes	Interactions entre des locuteurs natifs et non natifs
Endolingue	Interactions entre bilingues	Interactions entre monolingues

Sources : De Pietro, 1988, p. 72.

Tableau 2: Typologie des interactions verbales³⁰

Lorsqu'une communication est exolingue bilingue cela signifie que les interlocuteurs utilisent deux langues différentes pour se comprendre et ne font pas partie du même groupe. Lorsqu'elle est exolingue monolingue cela s'explique ainsi : bien que les interlocuteurs ne fassent pas partie du même groupe, bien qu'ils n'aient pas une langue commune ils échangent dans une seule langue. Ensuite, il y a la communication endolingue monolingue dans le cas où les interlocuteurs sont tous monolingues et parlent la même langue et enfin la communication endolingue bilingue lorsque les interactants sont bilingues des mêmes langues. C'est dans ce dernier cas qu'il est possible de conceptualiser le parler bilingue puisqu'il y a contact de langue dans la communication de deux locuteurs qui peuvent se comprendre dans l'une ou l'autre de leurs langues.

En effet, le parler bilingue « ne s'active en général que dans des situations endolingues bilingues » (Ledegen *in* Simonin et Wharton, 2019) c'est-à-dire lorsque les interlocuteurs parlent deux langues communes et font partie d'un même groupe social. Le parler bilingue se manifeste par des marques transcodiques qui sont des mélanges de langues par le calque, le néologisme, le code switching ou alternance codique. Lüdi distingue quatre types de marques transcodiques (Lüdi, 1995, p. 148) :

- Interférences : éléments systémiques de la langue A présents dans une locution en langue B. il s'agit d'un interlangue chez un locuteur non-natif.
- Emprunts : unités lexicales introduites dans la parole d'un locuteur d'une langue quelconque « afin d'en augmenter le potentiel référentiel »
- Formulation transcodique : utilisation de manière consciente, par le locuteur d'une langue B, d'éléments de sa langue première pour surmonter un obstacle de communication.

³⁰ Titre de L'auteur (Ledegen *in* Simonin et Wharton, 2019)

- Code switching : mélange d'éléments d'une ou de plusieurs langues dans une conversation entre bilingues.

Le code switching ou alternance codique, qui est « la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents » (Gumperz, 1989, p. 57), est un témoin de contact de langues. C'est la marque transcodique la plus caractéristique du parler bilingue. Nous pouvons donc dire que le parler bilingue est l'utilisation d'un troisième système linguistique puisque les interlocuteurs des deux langues sont membres d'un même groupe, ils peuvent utiliser l'une ou l'autre langue ; néanmoins, ils choisissent de faire un mélange des deux. Quant à Lafont, ce phénomène qu'il définit comme un « emprunt lexical que deux langues en contact se font et qui a pour effet de spécialiser dans un système B un signifiant issu d'un système A pour un signifié qui leur est commun » (Lafont, 1990, p. 15), il le considère comme une « contamination linguistique univoque ».

Pour illustrer ce phénomène, prenons l'exemple qu'utilise De Pietro dans son article sur la typologie « des situations de contacts de langues » lorsqu'il traite du parler bilingue. Il s'agit de l'extrait d'une conversation ordinaire chez deux femmes espagnoles vivant à Neuchâtel :

*porque por las buenas yo, por no tener jaleos, por colaborar como se debe, digo bueno, pues los pongo yo, me da el dinero y se acabó. Ahora, con cabronâs de ponérmelos en lo alto de la oficina, en lo alto de la mesa de la oficina; sin explicación y sin nâ! **Ça va pas ou quoi** ¿Por quién se toma este imbécil que apesta a vaca, eh? Y subo y digo, dice: bueno, **je vais voir si je trouve, je monte tout de suite XXX** No me miraba ¿eh? él sabe muy bien porqué. No me miraba ¿eh? porque él busca ... es un tío diablo, diabólico, ¿sabes? busca todos los medios **de t'emmerder** cuando no le das la contraria.*
(De Pietro, 1988, p. 75)

Dans l'extrait ci-dessus, il est question d'une conversation en espagnol avec des passages en français. Ces derniers, nous les avons mis en évidence avec une police en gras. Nous nous rendons compte que ces passages servent à exprimer de la colère comme c'est le cas dans l'expression « ça va pas ou quoi » ou dans « de t'emmerder ». Dans ces deux cas nous suggérons que la locutrice a emprunté des expressions issues de son contexte de vie. C'est-à-dire qu'il s'agit d'expressions qui sont utilisées généralement dans ce canton francophone de la Suisse. Dans l'autre expression « je vais voir si je trouve, je monte tout de suite XXX », la locutrice cite les propos de la personne de qui elle parle. Ainsi, les marques transcodiques dans le parler bilingue ont une fonction, elle rajoute du sens à la conversation. C'est pourquoi De Pietro explique que ces phénomènes ont des « fonctions diverses telles que la synchronisation interactionnelle, la structuration du discours, l'ancrage référentiel dans la région d'origine et/ou d'accueil, l'implication conversationnelle, » (*Ibid.* p. 75).

Par ailleurs, nous pouvons affirmer que le parler bilingue, comme système linguistique à part entière, est un élément caractéristique d'un groupe social qui se définit par le partage de traits caractéristiques communs puisqu'il s'agit d'une langue commune. Comme l'explique De Pietro :

Il s'agit ainsi d'un procédé linguistique qui appartient pleinement à leur [des interlocuteurs] compétence communicative, mais un procédé dont ils ne

profitent réellement que lorsqu'ils peuvent actualiser la totalité de leur compétence bilingue et biculturelle, c'est-à-dire lorsque la situation ne l'interdit pas, qu'ils communiquent avec un interlocuteur lui-même bilingue et qu'ils considèrent comme faisant partie du même groupe (bi-)culturel qu'eux. (*Ibid.* p. 75)

Il rajoute également que les marques transcodiques « sont corrélati[ves] d'une représentation de la situation (de soi, de l'autre, etc.) spécifique, voire d'une identité bilingue et biculturelle particulière » (*Ibid.* p. 78). Ainsi, le parler bilingue permet l'expression identitaire puisque « les marques transcodiques représentent plutôt des taxèmes d'identité exprimant l'appartenance des interlocuteurs à une même communauté bilingue » (*Ibid.* p. 84).

Nous avons vu dans cette partie sur l'identité que plusieurs éléments linguistiques et sociolinguistiques peuvent être des « dénominateurs communs » permettant l'appartenance à un groupe. A présent, nous allons voir comment les représentations consolident cette appartenance jusqu'à la création de communautés linguistiques.

II. De la représentation à la communauté linguistique

La représentation est l'image qu'un individu a d'un objet donné, la notion est issue de la psychologie sociale ; Moscovici explique qu'elle a été théorisée en premier par Durkheim et, en opposant représentations individuelles et représentations collectives (Moscovici, 2003, p. 81-82) il reformule les idées de Durkheim ainsi :

- « les représentations individuelles ont pour substrat la conscience de chacun et les représentations collectives, la société dans sa totalité »
- La représentation collective « a pour fonction de préserver le lien entre [les membres d'un même groupe], de les préparer à penser et à agir de manière uniforme »
- « la représentation désigne, en priorité, une vaste classe de formes mentales (sciences, religions, mythes, espaces, temps), d'opinions et de savoirs sans distinction. »
- Les représentations collectives sont stables et se transmettent alors que les représentations individuelles sont variables et éphémères.

1. Représentations collectives et représentations (socio)linguistiques

En ce qui nous concerne, notre intérêt est davantage porté vers les représentations collectives plutôt qu'individuelles. En effet, ces dernières ne concernent que l'individu et sa propre pensée, elles peuvent ne pas être diffusées donc rester inconnues puis disparaître alors que les premières, étant collectives, sont connues et reconnues par les membres du groupe qui les partagent et probablement par d'autres personnes qui ne font pas partie du groupe. De ce fait, les représentations collectives sont des processus sociaux qui permettent de créer une identité commune chez un ensemble d'individus qui partage les mêmes représentations sur un objet donné. En effet, comme l'explique Moscovici, la représentation collective « a pour fonction de préserver le lien entre [les membres d'un même groupe], de les préparer à penser et à agir de manière uniforme » (*Idem.* p. 81).

En outre, lorsque les représentations englobent toute une société, on parle de représentations sociales. Denise Jodelet, psychologue sociale, définit les représentations sociales telle « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet et al. 1989, p. 53). Pour Jodelet, la représentation sociale intervient dans « le développement individuel et collectif, la définition des identités personnelles et sociales [dans] les transformations sociales », elle engage « l'appartenance sociale et individuelle » (*Ibid.* p. 53). Il s'agit d'une « symbolisation », « interprétation » et « modélisation » qui « sert à agir sur le monde et autrui » (*Ibid.* p. 61). Ainsi, la représentation sociale est le résultat d'un discours « [élaboré] au cours de processus d'échanges et d'interactions » (Moscovici, 2003, p. 99) et

tenu comme vrai sur un objet social. Ce discours est, par conséquent, intériorisé et partagé par les membres de cette société. En outre, qu'en est-il des représentations sociolinguistiques ?

La représentation sociolinguistique est, d'après Philippe Blanchet,

la façon dont les acteurs sociaux perçoivent les pratiques linguistiques, les catégorisent, leur attribuent des valeurs et des significations, les intriquent dans l'ensemble des processus sociaux, les y construisent et les utilisent. (Blanchet, 2012, p. 165).

Il est question d'une composante des représentations sociales tel que l'explique Henri Boyer « les représentations de la langue ne sont qu'une catégorie de représentations sociales » (Boyer, 1990, p. 106).

Quant à Matthieu Leblanc, il traite de représentation linguistique et explique qu'il s'agit de « l'image mentale que les locuteurs se font de leur langue, de leur façon de la parler, de sa légitimité. » (Leblanc, 2010, p. 19). Ainsi, qu'il s'agisse de représentation linguistique ou sociolinguistique la question de légitimité de la langue ou de la façon de parler est considérée depuis le point de vue de la société dans laquelle vivent les locuteurs.

En termes de typologie des représentations, Py et Gajo opposent « représentations de référence » et « représentations d'usage ». Ils opposent également « représentations préconstruites » et « représentations coconstruites » (Py et Gajo *in* Simonin et Wharton, 2019). Ainsi, nous comprenons que les représentations sont des construits sociaux issus d'un héritage ou créés par l'usage social d'une langue par exemple. De ce fait, Boyer dit que les représentations partagées se manifestent par des « proverbes », des « évaluations », des « catégorisations », des « allusions traditionnelles à la mémoire nationale-identitaires ». Il est donc question de représentations patrimoniales, mythologiques, emblématiques ou socioculturelles (Boyer, 2003, p. 33). Nous pouvons illustrer cette notion en prenant un exemple qu'a utilisé Petitjean dans sa thèse qui traite exclusivement des représentations en situation de plurilinguisme. L'exemple en question est une interview dans laquelle les deux interlocuteurs parlent de la nomination des différents repas de la journée. Et pour parler du repas de midi l'interviewé, qui est Lausannois, dit « on fait que dîner on déjeune jamais ici » (Petitjean, 2009, p. 169).

Dans ce cas il est question d'une représentation d'usage, coconstruite et socioculturelle. En effet, il peut y avoir une distinction dans la nomination des repas de la journée entre communautés linguistiques parlant la même langue. Lorsque l'interviewé dit « **on fait que dîner on déjeune jamais ici** » il y a une mise en situation de l'utilisation du lexique. Pendant qu'à Montpellier, par exemple, on prend le petit-déjeuner avant de déjeuner puis de dîner, à Lausanne on déjeune puis on dîne et enfin on soupe. Bien que les montpellierains et les lausannois parlent la même langue, l'image mentale n'est pas la même lorsqu'un locuteur emploie tel ou tel lexique. Ainsi, nous en déduisons qu'il s'agit d'une représentation sociolinguistique dans la nomination des repas de la journée. Cette même représentation peut être perçue dans des domaines de la vie quotidienne autres que celui des repas de la journée. La représentation sociolinguistique varie selon la communauté sur laquelle l'étude est menée.

Par ailleurs, dans cette partie traitant des représentations nous pouvons également mentionner les stéréotypes qui sont des représentations figées. En effet, Boyer définit le stéréotype comme « une sorte de représentation que la notoriété, la fréquence d'usage, la simplicité ont imposé comme évidence à l'ensemble d'une communauté (ou d'un groupe à l'intérieur d'une communauté » (Boyer, 2016, p. 36). De manière plus caricaturale voilà une formule qu'ont présentée Bernard Py et Laurent Gajo pour expliquer le stéréotype « tous les X sont/ont Y » (Py et Gajo *in* Simonin et Wharton, 2019). En outre, prenons l'exemple de ce stéréotype très réputé selon lequel l'allemand est une langue technique et difficile. Celui-ci prend ses origines à la seconde guerre mondiale étant donné que les Français et les Allemands étaient dans deux camps opposés. Cela signifie que la langue est associée au peuple. Comme les Allemands étaient considérés comme des méchants leur langue reflète donc cette figure.

Pour le reste, chez Boyer la question de la représentation sociolinguistique est liée à celle du conflit diglossique. Il explique que :

la sociolinguistique est inséparablement une linguistique des usages sociaux de la/des langue(s) et des représentations de cette/ces langue(s) et de ses/leurs usages sociaux, qui repère à la fois consensus et conflits [...] et tente donc d'analyser des dynamiques linguistiques et sociales. (Boyer, 1990, p.104).

Pour lui

Les représentations sociolinguistiques sont évidemment investies par le processus de domination (et de dissimulation de cette domination) et pèsent sur ce processus dans le sens de l'infériorisation de la langue dominée. Les préjugés comme les fantasmes sont partie prenante d'une situation qui engendre/se nourrit des attitudes apparemment contradictoires mais en réalité convergentes, comme la culpabilisation et l'idéalisation, le dénigrement et la fétichisation, la stigmatisation et la mythification. » (*Ibid.* p.106).

Ainsi, comment peut-on définir la notion d'attitude ?

2. Les attitudes sociolinguistiques

Les attitudes sont les manifestations visibles des représentations ; d'après Willem Doise les attitudes sont des « dispositions à agir [...] objectifs et observables, mais propres aux individus membres [d'un] groupe ». (Doise *in* Jodelet, 1989, p. 241). Pour compléter sa définition, il fait également référence à Thomas et Znaniecki (1918) en ces termes : « l'attitude est un mécanisme psychologique étudié principalement dans son déroulement par rapport au monde social et en conjonction avec des valeurs sociales » (*Ibid.* p. 241). Ainsi, nous comprenons par attitude les pratiques ou actions sociales des individus qui permettent de connaître leurs représentations sociales. Et par pratiques ou actions, nous voulons signifier la « disposition à répondre de manière favorable ou défavorable au regard d'un objet, d'une personne, d'une institution, d'un événement » tel que l'explique Lasagabaster en citant Azjen (Lasagabaster, 2006, p. 394). Il est question de ce que font ou ne font pas les individus pour exprimer leurs représentations comme refuser de parler en public. Effectivement, cela peut relever d'un autodénigrement c'est-à-dire que l'individu a une représentation négative de sa manière de parler. Il s'agit également de ce que disent les individus et de la façon dont ils disent les choses selon la situation.

Par ailleurs, les attitudes peuvent être positives ou négatives. De plus, des auteurs, telle que Clara Inés Fonseca Mendoza, considèrent qu'elles peuvent se manifester à travers trois expressions : affective, conductive et cognitive. Mendoza les explique en ces termes : « *actitudes se refieren a la expresión que hacen las personas acerca del afecto (los sentimientos de las personas), el juicio (el carácter de las personas) y la apreciación (el valor de las cosas)* » (Mendoza, 2013).

En ce qui concerne les attitudes linguistiques, il s'agit d'une forme spécifique des attitudes sociales ou individuelles mais qui prennent en compte uniquement le rapport de l'individu à la langue. Gudrun Ledegen, en se référant à Bulot et Tsekos, propose de :

réserver le terme d'attitude linguistique à toute attitude qui a pour objet la langue en tant que système, en tant que norme réelle ou imaginaire, et qui induit des comportements normatifs, prescriptifs ou non, tolérants ou puristes [...] [et de poser le terme] d'attitudes langagières [pour] celles qui ont pour objet le langage et les usages en tant qu'éléments marqueurs d'une catégorisation du réel. (Ledegen *in* Simonin et Wharton, 2019).

Dans notre étude il sera question d'attitudes linguistiques et langagières puisque nous prenons en compte le caractère de la langue en tant que système mais également « le langage et les usages en tant qu'éléments marqueurs d'une catégorisation du réel ». Ainsi, nous parlerons donc d'attitudes sociolinguistiques. Bernard Py et Laurent Gajo expliquent que les attitudes sociolinguistiques

se manifestent sous forme d'ouverture / fermeture, attrait / répulsion, sympathie / indifférence et portent assez rarement sur le bilinguisme en tant que tel, mais plutôt sur les langues du répertoire et, au-delà, sur les locuteurs, leur appartenance nationale, etc. Les attitudes sont liées à la socialisation et s'appuient parfois sur des formules stéréotypées. (Py et Gajo *in* Simonin et Wharton, 2019).

Pour illustrer cette notion d'attitude sociolinguistique nous allons définir quelques notions qui en sont la manifestation. Par ailleurs, tel que nous l'avons dit pour les attitudes de manière générale, les attitudes sociolinguistiques peuvent être exprimées à travers un caractère affectif du locuteur, celui-ci prend en compte ses sentiments par rapport à la langue cible, elle peut être également exprimée de manière conductive c'est-à-dire que sont observés les jugements ou le caractère des locuteurs. Enfin, nous avons les attitudes cognitives qui se manifestent chez le locuteur par son appréciation de la langue ou du langage en la/le valorisant.

L'insécurité linguistique et la sécurité linguistique sont des attitudes qui témoignent d'une expression affective envers une langue ou une variété de langue de la part d'un locuteur. Ceux sont des sentiments qui caractérisent le locuteur. En premier lieu, voyons la notion d'insécurité linguistique qui, selon William Labov, se manifeste par « Les fluctuations stylistiques, l'hypersensibilité à des traits stigmatisés que l'on emploie soi-même, la perception erronée de son propre discours » (Labov, 1976, p. 190). Dans ce cas de figure « les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle plus prestigieux mais qu'ils ne pratiquent pas » (Calvet, 2017, p. 47). De ce fait, les locuteurs tendent à pratiquer la façon prestigieuse de parler et sont disposés « à « se surveiller », à se « corriger », à rechercher la « correction » par des corrections permanentes » (Bourdieu, 1977, p. 26).

En second lieu, nous pouvons affirmer que s'il y a insécurité linguistique il peut également y avoir sécurité linguistique : le sentiment contraire. Calvet explique que ce sentiment se manifeste « lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme comme *la* norme. » (Calvet, 2017, p. 47).

Par ailleurs, concernant les attitudes sociolinguistiques conductives, nous avons la loyauté linguistique que le locuteur a envers son propre parler mais également la glottophobie envers le parler de certains locuteurs ; cette attitude peut induire d'autres attitudes tels que la culpabilité linguistique, l'hypercorrection, l'auto-odi ou haine de soi. Toutes ces attitudes linguistiques sont conductives puisqu'elles sont le résultat du comportement du locuteur qui juge de manière positive ou négative sa façon de parler ou celle des autres.

Ainsi, la notion de loyauté linguistique est introduite par les sociolinguistes périphériques (des domaines catalan et occitan) pour illustrer, par exemple, le cas de la langue catalane dans le domaine catalan qui tend à s'imposer face à l'espagnol grâce à la loyauté qu'expriment ses locuteurs. La loyauté linguistique se manifeste par des actions qui favorisent la valorisation de la langue en question. Boyer explique qu'elle :

conduit à refuser et combattre la domination et l'*idéologie diglossique* linguicide qui l'alimente, tournant ainsi le dos à d'autres attitudes possibles, comme l'auto-dénigrement et la *culpabilité linguistique* [...] et optant pour le maintien et le développement des usages sociétaux de la langue menacée de substitution (Boyer, 2016, p. 78)

En ce qui concerne la glottophobie, cette notion a été théorisée par Philippe Blanchet. Il la définit comme :

le mépris, la haine, l'agression, le rejet, l'exclusion de personnes, discrimination négative effectivement ou prétendument fondée sur le fait de considérer incorrectes, inférieures, mauvaises certaines formes linguistiques (perçues comme des langues, des dialectes ou des usages de langues) usités par ces personnes en focalisant sur les formes linguistiques (et sans toujours avoir pleinement conscience de l'ampleur des effets produits sur les personnes). (Blanchet, 2019, p. 44)

Blanchet introduit la glottophobie dans les composantes des altérophobies ; c'est-à-dire des discriminations négatives de l'autre parce qu'il est différent. Il considère la glottophobie comme une idéologie dans la mesure où elle est vue comme « une sorte d'évaluation "purement" linguistique, voire objective et incontestable » (*Ibid.* p. 44). En effet, pour lui toutes les normes prescriptives qui proviennent des institutions supérieures sont des discriminations linguistiques puisqu'elles ne prennent pas en compte certaines formes linguistiques. Elles sont donc condamnables. De ce fait, la glottophobie induit donc à d'autres attitudes sociolinguistiques chez les locuteurs qui la subissent.

Nous avons, tout d'abord, la culpabilité linguistique. Dans sa théorisation de la culpabilité linguistique Robert Lafont explore le terrain d'étude occitanophone. La culpabilité linguistique semble prendre ses origines avec l'école de Jules-Ferry (1881). Selon Lafont, la culpabilité est la conséquence de la diglossie français-occitan. Elle est issue de l'interdiction de

parler occitan à l'école, le contact tardif des enfants occitanophones avec le français (qui s'est fait à l'école) et la peur de mal parler français. Il définit la culpabilité comme un

blocage immédiat de l'occitanophonie : un groupe d'hommes passe immédiatement au français si l'enquêteur survient. Elle se développe dans le refus de parler occitan aux enfants et aux femmes ; dans les résistances à l'enquête; dans les pièges que tend à l'enquêteur le sentiment de culpabilité du sujet. » (Lafont, 1971, p. 97)

Ensuite, nous avons l'hypercorrection qui est la

réalisation linguistique « fautive » mais dont le caractère fautif ne tient pas tant à l'ignorance de la règle qu'à un excès de zèle, si l'on peut dire : on en fait un peu trop dans certains cas où l'on se sent plus ou moins « contrôlé », pour montrer qu'on connaît la forme grammaticale ou la prononciation qui convient, alors qu'en fait on ne maîtrise pas suffisamment la règle qu'on devrait appliquer spontanément (Boyer, 2017, p. 61)

Enfin, nous avons la notion d'*auto-odi* en langue catalane qui peut être traduit en français par haine de soi et que Boyer préfère nommer auto-dénigrement. L'*auto-odi* est une notion qui a été utilisée en premier pour se référer aux juifs qui s'auto-punissaient pour montrer qu'ils s'identifiaient au peuple dominant. La notion a été introduite en sociolinguistique par le sociolinguiste catalan Rafael Lluís Ninyoles pour décrire le contexte sociolinguistique valencien. Carmen Alén-Garabato explique que :

L'*auto-odi* relève de « l'identification » (imitation inconsciente) au groupe dominant dans la mesure où l'individu concerné en arrive à regarder sa propre communauté à travers les yeux du dominant. Cela le conduit à répudier les caractéristiques du groupe auquel il appartient. (Alén-Garabato 2016, p.6)

L'*auto-odi* est l'opposé de la loyauté linguistique. Dans le même ouvrage, Moskvitcheva et Viaut parlent de « auto-haine linguistique ». Pour eux, celui-ci

Suppose de la part d'un individu, selon diverses modalités, un rejet de la langue du groupe d'origine. Cela signifie qu'il désire occulter ou couper le lien linguistique trop visible et immédiatement symbolique de ce groupe auquel il ne se désire plus être identifié. (*Ibid.*, 2016, p. 164)

Par ailleurs, en termes d'attitudes linguistiques cognitives qui se manifestent par l'appréciation d'un parler en le valorisant nous pouvons prendre comme exemple la notion de « fétichisme de la langue ». Le fétichisme de la langue est, d'après Bourdieu, la « dévaluation des usages populaires dans la langue officielle » (Bourdieu, 1977, p. 40). Dans le contexte de l'unification linguistique de l'Etat-nation français, le fétichisme de la langue est passé, selon Boyer, par :

- La sacralisation d'une norme du français
- L'idéalisation d'un usage puriste de la langue et
- L'institutionnalisation du Bon Usage (Boyer, 2001, p. 385)

Néanmoins, il y a d'autres expressions cognitives de l'attitude linguistique d'un locuteur telles que l'idéalisation et la mythification qui reflètent, également, les pensées et croyances du locuteur par sa valorisation de la langue cible.

3. Communauté linguistique

Nous commencerons la définition de cette notion de communauté linguistique par dire qu'il s'agit d'un construit social. En effet, une communauté n'existe que par la manière dont elle est définie soit par une entité extérieure (institution) soit par les propres membres du groupe. Il faut donc prendre le temps quand on est chercheur et que l'on veut travailler sur un groupe que l'on reconnaît ou qualifie de « communauté » de dire ce que l'on entend par la communauté X.

Dans la littérature scientifique qui traite du concept de « communauté linguistique » il y a 2 approches. Il y a, d'une part, celle qui traite, justement, d'une communauté linguistique qui partage une langue commune donc les mêmes normes linguistiques et ; d'autre part, celle qui traite de « communauté de discours » c'est-à-dire un groupe d'individus qui interagissent et partagent un grand nombre d'éléments culturels sans pour autant partager une langue commune.

Parmi les théoriciens de ce concept, citons en premier lieu William Labov qui explique que « La communauté linguistique se définit moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments du langage que par une participation conjointe à un ensemble de normes » (Labov, 1976, p. 187). Il complète cette définition en ces termes : la communauté linguistique est un « groupe qui partage les mêmes jugements de valeur sur la langue » (*Ibid.* p. 252). Ainsi, par communauté linguistique il entend partage de normes et de « jugements de valeur sur [une] langue » ce qui signifie que la langue commune est l'élément qui permet de partager les mêmes normes et les mêmes jugements de valeurs dans une même communauté. De plus, cette même approche est utilisée par Pierre Bourdieu qui affirme que :

« les membres d'une même communauté linguistique utilisent, tant bien que mal, la même langue et non plusieurs langues différentes -l'unification du marché linguistique faisant qu'il y a sans doute de plus en plus de significations pour les mêmes signes ». (Bourdieu, 1982, p. 18).

Cette définition provient de sa proposition du « marché linguistique » dans laquelle il traite des différentes normes d'une même langue qui font que certaines personnes sont détentrices de la langue légitime pendant que d'autres ont des compétences marginales de la langue standard. De ce fait, dans l'expression « tant bien que mal » nous comprenons que dans une même communauté linguistique des variations sont présentes chez les locuteurs d'une même langue selon la place qu'ils occupent dans la société. Il est question de variation diastratique (sociale) qui, selon Bourdieu, peuvent rendre légitime ou non le discours du locuteur. C'est-à-dire qu'un individu qui a une place notable dans la société son discours sera davantage pris en compte par rapport à celui qui a une place qu'on peut qualifier de « marginale ».

Par ailleurs, dans la sociolinguistique anglo-saxonne il y a une différenciation entre « *linguistic community* » et « *speech community* ». L'expression « *linguistic community* » relève de la première approche telle que décrite précédemment. Dans un article de 1962 Gumperz traite de la première approche et définit la communauté linguistique ainsi :

We will define it as a social group which may be either monolingual or multilingual, held together by frequency of social interaction patterns and set

off from the surrounding areas by weaknesses in the lines of communication. Linguistic communities may consist of small groups bound together by face-to-face contact or may cover large regions, depending on the level of abstraction we wish to achieve. (Gumperz, 1962, p. 31).

Ce qui ressort le plus dans cette citation est le caractère interactionniste de la communauté linguistique. En effet, Gumperz affirme que la communauté linguistique peut-être monolingue ou multilingue. Nous comprenons, ainsi, que ce qui importe n'est pas le partage d'une même langue mais les interactions : « *frequency of social interaction patterns* », « *face-to-face contact* » quelque soit l'espace qu'occupe cette communauté dans une région. Ainsi, cette définition est plus proche de la deuxième approche qui est celle de communauté de discours.

En effet, le terme « *speech community* » qui relève de la deuxième approche et qui se traduit par « communauté de discours » est celui sur lequel s'accordent le plus les sociolinguistes américains. Ils estiment que « *speech community* » tend plus vers l'interaction entre membres d'une même société que le partage d'une même langue dans une société ou communauté donnée.

En outre, dans la sociolinguistique espagnole les théoriciens parlent surtout de « *comunidad de habla* » traduisant ainsi la notion de « *speech community* ». Cela s'explique par le fait qu'en Espagne les communautés autonomes sont majoritairement bilingues. L'espagnol est certes la langue officielle de l'Etat mais il y a également 6 autres langues qui lui sont co-officielles. Nous pouvons citer par exemple le basque qui est co-officielle à l'espagnol au Pays-Basque ou encore le galicien dans la communauté de Galice. Ainsi, dans sa définition du concept de communauté linguistique ou de discours, José Luis Blas Arroyo cite Fishman en ces termes : la « *comunidad de habla se entiende a aquella cuyos miembros participan por lo menos de una variedad lingüística y de las normas para su uso adecuado* » (Arroyo, 1994, p. 14). Nous comprenons, dans cet article, que dans un espace bilingue il est possible de parler de communauté linguistique ou de discours lorsque les membres d'une même communauté sont amenés à interagir dans l'une ou l'autre langue pour des raisons sociales.

Enfin, si nous revenons en France nous trouverons des définitions plus récentes concernant ce concept de communauté linguistique. Premièrement, Christian Baylon trouve deux éléments caractéristiques de la communauté linguistique. D'une part, il est question de « l'intensité de la communication », il dit que « les membres d'une communauté linguistique se parlent plus les uns les autres qu'ils ne le font avec les étrangers ». Cela renvoie à la question d'interaction qui est chez Gumperz. D'autre part, il est question de « normes partagées » qui sont un

ensemble commun de jugements évaluatifs, une connaissance à l'échelle de la communauté de ce qui est considéré comme bon ou mauvais et ce qui est approprié à tel type de situation socialement défini (Baylon, 2005, p. 91).

Ainsi, pour Baylon la communauté linguistique se caractérise par la fréquence des interactions qu'il y a entre membres mais également par des représentations sociolinguistiques communes qui se traduisent par des attitudes sociolinguistiques. Quant à Boyer, qui met en lien la « communauté linguistique » avec le « marché linguistique » de Bourdieu explique qu'il

s'agit d'un « espace langagier hétérogène dans lequel sont à l'œuvre régulations et tensions, lesquelles orientent la dynamique de cet espace langagier dont « le changement linguistique », traité par Labov, est un élément moteur » (Boyer, 2017, p. 52). Cette définition prend en considération toutes les caractéristiques d'une société. De ce fait, la communauté linguistique est, finalement, un « espace de pratiques/usages et de représentations partagées, socialement structuré » (Alén-Garabato et Kis-Marck, 2015).

En ce qui nous concerne, la communauté linguistique mahoraise de l'Hexagone représente les Mahorais ou « *wa maore* » en shimaore. Il s'agit de personnes qui ont vécu une grande partie de leur enfance à Mayotte, qui parlent soit shimaore soit kibushi et qui pratiquent des éléments de la culture mahoraise dans leur quotidien tels que la gastronomie ou le port d'habits traditionnelles. Ainsi, la communauté linguistique mahoraise est une communauté de pratiques langagières ou de discours mais aussi de pratiques culturelles et sociales. En effet, ce sont des personnes qui interagissent bien qu'ils ne parlent pas toujours une langue maternelle commune. Etant donné que le shimaore est la langue maternelle dominante il leur est possible de communiquer en shimaore, en français, en kibushi si les interlocuteurs sont kibushiphones ou mélanger langue maternelle et français. Ce qui fait d'eux une communauté linguistique est l'interaction langagière qui aboutit au partage de normes de vie commune. Ceux-ci nous pouvons les apercevoir à travers la présence dans l'Hexagone d'un grand nombre d'association mahoraise de l'Hexagone telles que la Fédération des Associations Mahoraises de Métropole (FAMM), l'association culturelle et éducative des mahorais de Reims (ACEMR) ou l'association Mayotte Gironde. Toutes ces associations ont pour objectif mettre en avant la solidarité des Mahorais de l'Hexagone bien qu'ils soient loin de l'île en proposant de l'aide administrative, un soutien dans les études et la promotion de la culture mahoraise au-delà de l'île. C'est le cas par exemple de l'association des étudiants mahorais de Montpellier (AEMM) qui a organisé le 28 mars un « challenge m'biwi »³¹ afin de mettre en valeur cette danse qui est typiquement mahoraise. En effet, des mots, qui ne peuvent être traduits en français que par des paraphrases, tels que « m'biwi », « debaa », « dahira » ou « m'lidi » qui sont différentes danses mahoraises accompagnées de chants spécifiques sont des éléments représentatifs de la communauté linguistique mahoraise. Un mahorais, qu'il soit kibushiphone ou shimaorephone, sait à quoi il est fait référence dès qu'on lui parle de ces éléments sans pour autant donner d'explication métalinguistique.

³¹ « L'Association des Étudiants Mahorais de Montpellier – AEMM ». *Facebook*. <https://www.facebook.com/AEMMontpellier>. Consulté le 29 avril 2021.

III. Méthodologie de l'enquête et de l'analyse des données

Cela vous est peut-être déjà arrivé qu'une personne vous accoste dans la rue, vous parle et vous demande vos origines ou vous confonde avec des personnes d'origine différente de la vôtre. Il vous est peut-être également déjà arrivé qu'une personne vous entende parler et vous dise « vous parlez très bien le français, comment avez-vous fait ? ». Il s'agit là d'un ensemble de jugements que l'être humain ne peut s'empêcher d'établir envers l'Autre car cet Autre est différent, car dans l'imaginaire, une personne qui a telle apparence devrait appartenir à telle catégorie de personnes. Ainsi, l'idée de faire un travail de recherche sur la relation des Mahorais de l'Hexagone à la langue et à la société française de l'Hexagone a pris ses prémices à partir de représentations semblables à celles définies supra. En effet, de telles représentations ont conduit la chercheuse que nous sommes à se questionner sur sa légitimité d'être française et à évaluer son niveau de français. Cela nous a également amené à réfléchir sur le cas des autres Mahorais de l'Hexagone et à concrétiser ce projet.

1. La démarche scientifique

En sciences du langage on observe deux méthodologies d'enquête de terrain : la méthodologie hypothético-déductive et la méthodologie empirico-inductive. La première est une approche par hypothèse(s). C'est-à-dire que le chercheur mène des expérimentations afin d'expliquer un phénomène qu'il a pu observer. L'approche est vue par Blanchet telle une dissertation dans la mesure où le chercheur argumente pour confirmer ou infirmer des hypothèses. De plus, le chercheur adopte une approche macro-sociolinguistique puisqu'il privilégie les données quantitatives en prenant la population sur laquelle il mène son enquête dans son ensemble (Blanchet, 2012, p. 33).

Quant à la deuxième méthodologie, c'est une approche qui consiste à « s'interroger sur le fonctionnement et la signification des phénomènes humains qui éveillent la curiosité du chercheur, à chercher des réponses dans les données » (*Ibid.* p. 34). Ainsi, le chercheur qui adopte cette méthodologie a des interrogations auxquelles il va pouvoir répondre grâce à diverses méthodes d'enquête : quantitatives par questionnaire, qualitatives par entretien ou observations. L'objectif de cette méthodologie est de « comprendre [...] des phénomènes spécifiques » (*Ibid.* p. 34). Ainsi, la démarche est davantage interprétative qu'explicative.

Par ailleurs, notre objet d'étude et son élaboration nous positionnent dans cette dernière méthodologie. En effet, avant d'entamer notre recherche nous nous sommes posé un certain nombre de questions sur les Mahorais de l'Hexagone :

- Est-il facile pour un Mahorais de se considérer comme un Français après son expérience dans l'Hexagone ?
- Qu'est-ce qu'être Français à Mayotte et être Français dans l'Hexagone ?

- Peut-on parler d'une communauté linguistique mahoraise en France hexagonale ?
- Quelles sont les attitudes et représentations des Mahorais concernant les Français hexagonaux (Wazungu) ? Et quelles sont celles des Français hexagonaux envers les Mahorais ?
- La langue française est-elle un atout ou un frein à l'insertion sociale et professionnelle des Mahorais ?

Ces questions ainsi qu'une présentation dans une journée d'étude qui traitait de l'insécurité linguistique chez la femme nous ont amenée à faire un travail de recherche en nous interrogeant si les Mahorais de l'Hexagone ne sont pas en insécurité linguistique puisque le français n'est pas leur langue maternelle pour la plupart. De plus, ils n'ont pas fait leur enfance dans l'Hexagone ce qui fait qu'ils ne partagent pas des normes linguistiques communes aux autres Français de l'Hexagone. Pour répondre à ces questions et interrogations de départ, nous avons effectué un inventaire de la littérature scientifique concernant la communauté linguistique mahoraise de l'Hexagone.

Les résultats de cette recherche ont été peu nombreux. Dans un premier temps, nous avons trouvé la thèse de Nassabia Ali Saanda intitulée *La mobilité et l'échec scolaire des étudiants mahorais en métropole*. Il s'agit d'une thèse en sciences de l'éducation qui traite en particulier de la situation des étudiants et la question linguistique ne se pose qu'au niveau de « l'insertion académique ». Elle explique que

le manque de pratique de la langue française au quotidien [...] est un frein non seulement pour l'intégration dans cette nouvelle société (qui oblige sa pratique) mais aussi pour la maîtrise des savoirs académiques. (Ali Saanda, 2019, p. 315)

Dans un second temps, en élargissant l'espace de cet objet d'étude nous avons pu constater que des travaux sur les Mahorais résidents à l'île de la Réunion existent également. Nous avons notamment une thèse de Mélanie Mezzapesa qui traite de la migration des Mahorais à l'île de la Réunion et plus particulièrement de leur quotidien dans le quartier de la Chaumière. Cette thèse prend en compte tout le quotidien de la communauté mahoraise vivant dans ce quartier et la langue y est incluse. Mezzapesa met en évidence le fait que les Mahorais utilisent des stratégies dans leurs pratiques langagières. Elle montre que le français est la langue de la réussite sociale, le shimaore celle des origines et le créole celle de la socialisation pour les enfants. Ainsi, les parents sont contraints de choisir les langues à transmettre et le moment de transmission dans la vie de leur enfant afin qu'ils se sentent à la fois Mahorais, Réunionnais et Français. (Mezzapesa, 2018).

Par ailleurs, notre travail de recherche, intitulé « Mahorais de l'Hexagone : des Français avec des pratiques langagières et sociales singulières », se positionne comme complémentaire aux différentes recherches scientifiques qui ont été menées sur la communauté linguistique mahoraise sur tous les territoires français. Afin d'analyser notre objet d'étude, nous proposons dans les lignes qui suivent une démarche de recueil de données qui nous permettra de créer un corpus d'étude afin de trouver des réponses à notre questionnement.

2. La démarche de recueil de données et ses limites

2.1 *Le choix des enquêtés*

Philippe Blanchet définit le terrain comme étant des interactions entre le chercheur et ses enquêtés. Dans ce travail de recherche, notre terrain se situe dans la France hexagonale. Il s'agit de notre interaction en tant que chercheuse avec la communauté mahoraise de la France hexagonale comme enquêtés. Cette étude cible particulièrement les Mahorais qui sont arrivés dans l'Hexagone à partir de leur majorité (plus ou moins) et qui y vivent. En effet, il est question d'étudier la relation des Mahorais à la langue et à la société française hexagonale. Pour faire cela, nous avons choisi de faire une approche mixte ; c'est-à-dire que nous avons effectué notre terrain grâce à trois méthodes d'enquêtes.

Nous avons utilisé une première méthode, dite quantitative, il s'agit d'un questionnaire adressé aux étudiants mahorais qui sont venus poursuivre leurs études dans l'Hexagone après l'obtention de leur baccalauréat ou d'un autre diplôme du lycée. Le choix de cette catégorie de personnes, en particulier, s'explique par le fait que nous voulions éviter que les personnes qui vivent dans l'Hexagone depuis leur enfance ainsi que les Mahorais qui ont vécu à la Réunion avant de venir dans l'Hexagone se sentent concernés. En effet, l'intérêt est d'atteindre des Mahorais qui ont vécu leur enfance voire leur adolescence exclusivement à Mayotte car, nous voulions, justement, voir si ce que nous appelons le « choc » identitaire ou culturel serait perceptible dans nos données. Le questionnaire nous permet d'atteindre un grand nombre d'enquêtés et avoir, ainsi, une vision globale de la relation des Mahorais à la langue et à la société française. De plus, c'est une méthode qui nous permet de confirmer ou d'infirmer, à partir d'un traitement des données à plat nos hypothèses de départ.

Quant à notre deuxième méthode d'enquête, il s'agit d'entretiens semi-directifs avec des Mahorais de différentes catégories sociales et avec des acteurs sociaux (le président de l'association des étudiants mahorais de Montpellier et un agent pôle emploi). L'entretien est une méthode qualitative de recueil de données qui, par sa formalité, est guidé par un nombre de questions préétablies ; néanmoins, il laisse libre cours à l'enquêté d'exposer sa pensée ; de plus, il permet à l'enquêteur de recueillir non seulement les déclarations de l'enquêté mais également la forme par laquelle ces déclarations sont faites. En effet, nos entretiens semi-directifs, nous permettent d'obtenir des discours sur les pratiques langagières des Mahorais, leurs représentations de la langue et de la société françaises, mais aussi obtenir des données matérielles pour pouvoir faire des analyses syntaxiques, lexicales et stylistiques de leurs discours.

Nous avons décidé de limiter nos enquêtés au nombre de 10. En plus des deux acteurs sociaux cités plus haut, nous avons choisi d'enquêter des étudiants, des anciens étudiants devenus parents, des parents d'enfants nés dans l'Hexagone et des personnes qui sont venues dans l'Hexagone pour des raisons professionnelles.

Le 3 février 2021 nous avons commencé à entrer en contact avec nos potentiels enquêtés et nous avons débuté nos entretiens le 11 février. Pour l'enregistrement sonore nous avons choisi d'utiliser le smartphone si l'entretien était dans un cadre présentiel c'est-à-dire que

les deux interlocuteurs se trouvaient au même endroit au même moment ; nous avons opté également pour un enregistrement depuis l'outil zoom dès lors que l'entretien se faisait à distance. Nous identifions nos interviewés par les trois premières lettres de leur prénom ou par un code de trois lettres comportant un X et un F ou M, pour ceux qui ont choisi de garder l'anonymat et s'il s'agit d'une personne de sexe féminin ou masculin.

Les étudiants :

- Une étudiante avec qui nous avons convenu 8 mois plutôt de faire cet entretien mais s'est désistée. Un entretien avec elle aurait été intéressant car elle a le sens de l'élocution donc nous nous attendions à un entretien enrichissant.
- XXF est une étudiante membre active de notre association, il s'agit d'une récente rencontre, l'entretien est une occasion pour en savoir davantage sur elle. L'entretien s'est effectué chez elle le 16 février. Agée de 22 ans, elle est arrivée dans l'Hexagone il y a quatre ans, elle dit parler plus shimaore que français dans son quotidien car son réseau de relation sociale est plutôt mahorais et les autres personnes qu'elle fréquente elle ne les côtoie que dans un cadre universitaire ou professionnel.
- XM1 est un étudiant camarade de classe à Mayotte avec qui nous avons coupé contact depuis 5 ans. Il était donc intéressant de comparer nos évolutions dans deux zones complètement différentes, l'un au Nord de la France et l'autre au Sud. L'entretien a eu lieu le 11 février sur zoom. Il a 25 ans et est arrivé dans l'Hexagone depuis 2014. Il déclare parler davantage français que shimaore car il agit beaucoup socialement. En effet, il est membre d'une association dans son école ; celle-ci a pour but aider les étudiants à trouver des stages. Il est également secrétaire adjoint de l'association des étudiants mahorais de sa ville d'étude. De plus, il déclare avoir un large réseau d'amis qui ne se limite pas qu'aux Mahorais. Cela explique en partie la fréquence de sa pratique du français.
- ABD est un étudiant membre actif de notre association que nous avons rencontré cette année. L'entretien s'est fait à la comédie le 12 février. Le choix de cet enquêté s'explique par le fait que lors d'une réunion au sein de l'association il s'est présenté et a dit qu'il avait des difficultés en français ; la curiosité nous a poussée à vouloir en savoir davantage sur sa relation à la langue et à la société française. ABD a 22 ans et vit dans l'Hexagone depuis 4 ans. Il dit avoir des difficultés dans sa pratique de la langue française, néanmoins, c'est la langue qu'il parle la plupart du temps. Cela s'explique par sa sociabilité et le fait qu'il rencontre, dans la résidence universitaire où il vit, des personnes de différentes origines.
- SIF est une amie étudiante, son profil est intéressant pour nous dans la mesure où nous nous connaissons ce qui fait qu'elle aurait moins de réserve pour nous parler de sa relation à la langue et à la société française. L'interview s'est faite le 13 février chez elle. Elle a 25 ans, vit dans l'Hexagone depuis 5 ans, elle dit parler plus shimaore que français puisque ce dernier peut apparaître que dans le cadre de ses études et dans l'exercice de son emploi. Elle déclare également avoir un sentiment d'insécurité linguistique, ce qui l'empêche de créer des relations amicales avec des Français de l'Hexagone par peur d'être incomprise et jugée.

- Un étudiant arrivé dans l'Hexagone cette année. L'intérêt de cette interview réside dans le fait qu'il s'agit d'un néo-bachelier qui vit dans l'Hexagone depuis à peine 6 mois. Le discours serait sûrement en écart par rapport à celui qui a déjà l'habitude d'y vivre. Néanmoins, il ne s'est pas présenté à l'entretien qui était prévu le 23 février par réunion zoom.
- XF1 est une étudiante que nous ne connaissons que depuis quelques mois et que nous avons choisi pour des raisons de parité entre les hommes et les femmes et avoir finalement 5 interviewés de chaque sexe. L'entretien s'est fait chez elle le 24 février. Elle est âgée de 21 ans, elle est dans l'Hexagone depuis 4 ans. Elle dit parler autant français que shimaore dans son quotidien puisque le français lui semble indispensable dès qu'elle sort du domaine privé et le shimaore est une langue qu'elle pratique au quotidien avec sa famille. Elle nous confie que ses relations sociales avec les personnes ne faisant pas partie de sa famille, qu'elles soient Mahoraises ou d'autres origines, se limitent au strict nécessaire. La question de la langue n'est pas un enjeu pour elle dans le sentiment d'être Française, ce qui lui pose question est ceci : étant donné qu'elle est née à Mayotte et que ses parents sont Comoriens, peut-elle se considérer comme Française ?

Les acteurs sociaux :

- PRE est le président de l'association des étudiants mahorais de Montpellier (désormais AEMM). Sous sa casquette de président, il nous a accordé une interview le 16 février par zoom afin qu'il nous expose les objectifs de l'association. L'AEMM a été créée en 1993 pour lutter contre « la solitude », « l'isolement », « la précarité » et « l'échec » des étudiants mahorais de l'Hexagone. Dans cet entretien nous avons pu entendre le discours d'un Mahorais dans la peau des Mahorais. Le président de l'AEMM nous a expliqué que les étudiants mahorais de l'Hexagone s'intègrent rapidement dans leur nouvel environnement de vie une fois arrivés dans l'Hexagone. Ils sont ouverts aux autres et cherchent à les assimiler. L'enjeu se trouve dans la question financière dans la mesure où ils se trouvent loin de leur famille et vivent avec une bourse pour certains et avec l'aide de leurs parents pour d'autres. Cette question financière est, selon lui, ce qui explique l'échec scolaire des étudiants mahorais de l'Hexagone puisque par manque d'assez d'argent pour « tenir jusqu'à la fin du mois » ils préfèrent abandonner les études, pour la plupart, et aller travailler.
- ODI est la présidente de « Mozaïk Outre-mer » à Montpellier. Interviewée le 15 février, le but de cet interview est d'avoir un regard sur les Mahorais qui ne provient pas d'eux-mêmes mais d'une actrice sociale qui, de plus, travaille dans le domaine de l'insertion sociale au pôle emploi, nous avons donc saisi l'occasion lorsqu'un membre de notre association a parlé d'elle. ODI a connu les Mahorais grâce à son entourage qui s'est déplacé à Mayotte mais aussi et surtout grâce à l'AEMM. Elle considère les Mahorais comme des personnes « trop respectueuses » et « trop timides » ce qui les empêche de s'insérer facilement dans la société hexagonale pour ce qui est de l'offre d'emploi. Au niveau de la question linguistique, elle estime qu'il est tellement naturel pour un

Mahorais de parler sa langue natale (le shimaore ou le kibushi) que « parfois le français est un peu oublié ».

Les parents d'enfants nés dans l'Hexagone et un jeune actif :

- TAT est la mère de famille chez qui nous avons fait l'observation participante pour mettre en contraste son discours et les pratiques sociales et langagières de sa famille mais aussi pour interviewer d'autres Mahorais et non que des étudiants. L'interview s'est faite chez elle le 23 février. Mère au foyer, elle vit dans l'Hexagone depuis 2005 (15 ans), elle déclare parler français avec les personnes non shimaorephones et shimaore avec celles qui sont shimaorephones. Néanmoins, elle parle les deux langues à ses enfants. Par ailleurs, elle dit n'avoir aucun complexe de socialisation et entre en contact avec tout le monde.
- RIZ est le père de famille chez qui nous avons terminé nos observations participantes, il est venu en France hexagonale pour les études mais il a fini par arrêter au bout de deux ans, il s'est installé avec sa femme et a fondé une famille. L'entretien s'est fait le 27 février. Il a 28 ans et est arrivé dans l'Hexagone depuis 2014. Il déclare parler français avec les personnes non shimaorephones et shimaore avec celles qui sont shimaorephones. Cependant, il ne parle que français avec ses enfants. En ce qui concerne ses relations sociales, il dit avoir de bonnes relations avec les personnes de toutes origines.
- XXM est un membre de famille qui est venu dans l'Hexagone pour des raisons professionnelles. Nous avons fait l'entretien chez lui le 24 février. Agé de 23 ans il est dans l'Hexagone depuis 2015. Il dit parler autant français que shimaore dans son quotidien bien qu'il y ait beaucoup de Mahorais dans sa ville de résidence. En effet, en plus de ses proches, il côtoie d'autres personnes issues d'autres origines grâce à une pratique sportive (le football tous les week-end) et grâce à ses activités professionnelles.

Enfin, notre troisième méthode de recueil de données, l'observation participante a été faite à Clermont-Ferrand chez deux familles mahoraises. L'objectif de ces observations sur les pratiques est d'apercevoir les situations d'énonciation durant lesquelles les Mahorais utilisent chacune de leurs langues. En nous posant, au préalable, les questions suivantes : qui ? quand ? où ? comment ? avec qui ? et pourquoi ? l'intérêt de ce questionnement est d'établir une grille d'observation afin de pouvoir recueillir les données nécessaires à notre recherche. Par ailleurs, le choix de la ville de Clermont-Ferrand s'explique par le fait qu'elle accueille un grand nombre de Mahorais. Nous avons déjà eu une expérience dans cette ville et nous confirmons les paroles d'une connaissance : « à Clermont tu ne peux pas sortir dehors sans rencontrer un Mahorais ». Ce n'est pas le cas à Montpellier. Nous aurions pu choisir Tarbes, Marseille ou Rennes mais Clermont Ferrant est la ville où nous étions sûre d'être logée chez les familles observées. Et, le fait qu'il y ait beaucoup de Mahorais nous permet surtout de retracer le réseau social des personnes chez qui nous avons fait nos observations en retraçant leurs fréquentations.

Nous y sommes restée une semaine du 22 février au 28 février et avons passé trois jours et demi chez une Mahoraise (shimaorephone) qui est mariée à un Mahorais (kibushiphone) et qui a trois enfants : une fille de 7 ans, un garçon de 6 ans et un autre garçon de 2 ans. Cette

famille nous l'appellerons dans nos analyses famille A tout en nommant les membres de la famille respectivement ainsi : Maman A, Papa A, enfant1A, enfant2A et enfant3A. Nous avons également passé trois autres jours et demi chez un Mahorais (shimaorephone) avec sa famille composée de sa femme Mahoraise (kibushiphone) et de ses deux enfants de 6 ans et 4 ans. Quant à cette famille, nous l'appellerons famille B avec des noms respectifs de cet ordre : Papa B, Maman B, enfant1B, enfant2B. Dans ces deux familles les enfants sont nés dans l'Hexagone. L'intérêt de ces observations participantes est d'observer non seulement les pratiques langagières mais également les pratiques sociales des familles. Nous avons comme objectif de connaître les langues qu'ils parlent entre eux, celles qu'ils parlent avec leurs enfants et avec d'autres personnes qui ne font pas partie du foyer. Nous voulions également connaître leurs fréquentations, c'est-à-dire tracer leur « réseau de relations sociales » (Gumperz, 1989) afin de, justement, pouvoir décrire leurs pratiques sociales.

Les limites de notre démarche de recueil de données

L'objectif de départ dans notre démarche de recueil de données était d'atteindre un grand nombre de Mahorais. Nous avons donc prévu d'interviewer différentes catégories de personnes pour atteindre les Mahorais en général. Néanmoins le temps ne nous l'a pas permis étant donné qu'il s'agit d'un travail de mémoire qui doit être clôturé en 6 mois. Cela a eu des conséquences dans notre recueil de données puisque, à la fin des interviews, nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait pas beaucoup de critères dans la sélection de nos enquêtés. C'est-à-dire qu'aucun de nos Mahorais interviewés n'est kibushiphone et aucun d'eux n'est nouveau dans l'Hexagone. De plus, nous nous sommes également rendu compte que les néo-bacheliers ne représentent qu'une infime quantité parmi les répondants de notre questionnaire. Et finalement, étant étudiante, la majorité de nos interviewés sont des étudiants également. En effet, en plus de notre questionnaire adressé exclusivement aux étudiants, nous avons en tout 10 interviews faites avec 5 étudiants (3 filles et 2 garçons), 1 jeune actif, 1 père de famille actif, 1 mère au foyer, le président de l'association des étudiants mahorais de Montpellier et la présidente de Mozaïk Outre-mer. En ce qui concerne les observations participantes, elles auraient eu davantage de mérites si nous les avions faites en période de vacances scolaires puisqu'il y aurait eu beaucoup de sorties avec les enfants ce qui nous aurait permis de retracer de manière beaucoup plus large le réseau de relations sociales des parents.

Par ailleurs, après avoir présenté notre terrain nous allons, à présent, faire un rendu des données que nous avons recueillies en commençant par expliquer la manière dont nous avons construit nos outils de recherche, c'est-à-dire, le questionnaire, les canevas d'entretiens et la grille d'observation.

2.2 La construction des outils de recherche

2.2.1 Le questionnaire

Pour le recueil de nos données quantitatives, afin de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses sur la relation des Mahorais de l'Hexagone à la langue et à la société française, nous avons opté pour un questionnaire adressé aux étudiants mahorais de l'Hexagone. Ce questionnaire a été créé avec l'application google Forms de Microsoft et a été diffusé sur les

réseaux sociaux du 2 février 2021 au 3 mars 2021³². L'utilisation de l'application google Forms nous a permis d'atteindre un grand nombre de répondants (128 personnes) et d'avoir un tri à plat des données de manière automatique. Il s'agit d'une approche macro-sociolinguistique dans la mesure où il s'adresse à un ensemble de population. Notre questionnaire est constitué de 18 questions fermées et mixtes. Il est composé de 4 grandes catégories de questions : la présentation de l'enquêté, la présentation des langues qu'il parle et de ses pratiques langagières, le lien entre ses langues et son identité (sa personne) et enfin son réseau social en rapport avec la langue française. Ainsi, qu'est-ce que ce questionnaire apporte à notre recherche ?

Les 3 premières questions sur la présentation de l'enquêté nous permettent de catégoriser les réponses qui vont suivre et qui sont en lien direct avec le mémoire. En effet, en posant l'hypothèse que plus une personne est lettrée plus son degré d'insécurité linguistique diminue ; nous pouvons mettre en relation la question 2, qui porte sur le niveau d'étude de notre enquêté, avec la question 12 qui traite de son niveau de langue selon son propre jugement. Il est également possible de mettre en relation cette même question 2 avec la question 18 qui porte elle aussi sur l'attitude de l'enquêté lorsqu'il se rend dans une administration. Ainsi, à partir des données recueillies nous pourrions illustrer les représentations qu'ont les étudiants mahorais sur leur niveau de français et leur attitude linguistique lorsqu'ils se retrouvent dans une situation formelle dans laquelle ils sont contraints de parler français. Concernant la question 3, elle nous permet de répondre à l'hypothèse selon laquelle plus une personne vit dans l'Hexagone depuis longtemps plus elle pratique la langue française avec son entourage puisque celui-ci s'est probablement élargi. Effectivement, cette question porte sur le nombre d'années que notre enquêté a passé dans l'Hexagone et nous pouvons la mettre en relation avec la question 6 qui porte sur sa pratique de la langue française au quotidien.

Par ailleurs, les 3 questions suivantes traitent des langues parlées par les étudiants mahorais. Nous pouvons, par exemple, mettre en relation la question 4 « quelles langues parles-tu ? » avec les questions sur les fréquentations (14, 15 et 16) en émettant l'hypothèse suivante : plus une personne parle beaucoup de langues plus son réseau social est large étant donné que, outre la première langue du locuteur, beaucoup de langues sont apprises par nécessité par le besoin de communiquer avec un autre différent de soi qui ne fait pas partie du groupe auquel on s'identifie. En ce qui concerne les questions 5 et 6, elles portent sur les pratiques du français à Mayotte dans un premier temps puis dans l'Hexagone dans un second temps. De ce fait, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'une personne qui parlait français dans le domaine du privé à Mayotte le parle davantage dans l'Hexagone et fréquente plus de Wazungu qu'une personne qui, à Mayotte, ne parlait français que dans une situation formelle. Ainsi, nous pourrions affirmer que l'identification à la langue française comme langue du quotidien entraîne une identification à la communauté française de l'Hexagone. Ainsi, les questions 5 et 6 sont à mettre en relation avec les questions 15, 16, et 17 qui traitent des fréquentations de notre enquêté ainsi que de sa relation avec les Wazungu.

En outre, nous avons ensuite les questions sur le lien entre langues et identité. Dans la question 7 « que signifie être français pour toi ? » notre objectif était de voir si dans l'imaginaire

³² Voir le questionnaire en annexe.

collectif des étudiants mahorais la citoyenneté française passe par la langue, s'ils considèrent que la langue fait partie de ce qui unit les Français (dont eux) et fait l'Etat-nation. La question 8 « Te considères-tu français » répond à une autre question qui est : est-ce qu'être Mahorais c'est nécessairement être Français ? la question 9 « Tu te considères français parce que » renvoie également à cette question de la nationalité ou citoyenneté française et/ou le sentiment d'appartenance. Qu'est-ce qu'être un Français pour un Mahorais ? Est-ce que le fait de naître dans un département français suffit pour être Français ou d'autres conditions entrent en jeu ? Est-ce qu'il est possible qu'une personne qui n'est pas née dans un département français puisse se considérer française ? Comme c'est le cas de beaucoup de Comoriens qui vivent à Mayotte depuis plus de dix ans par exemple ? Puis, nous avons la question 10 dans laquelle il est proposé à notre enquêté de choisir si la langue française est sa langue maternelle ou sa langue seconde. Elle permet d'introduire les deux prochaines questions sur les représentations et de voir si cette langue, le français, fait partie de l'identité de notre enquêté ou non. La question 13 porte sur la transmission et nous permet de percevoir les attitudes de l'enquêté face aux langues qu'il parle. Nous pourrions coupler cette information sur la transmission qui nous semble être en lien avec leur vécu, avec les données sur le vécu des personnes que nous avons interviewées.

2.2.2 Les canevas des entretiens

Et c'est avec cette référence aux interviews que nous allons, à présent, procéder à l'explication de la façon dont nous avons construit nos canevas d'interview³³. L'entretien semi-directif est une approche micro-sociolinguistique qui permet au chercheur non seulement de connaître le discours de son enquêté quant à ses représentations sociolinguistiques mais également d'étudier ce discours depuis une perspective linguistique. En effet, face à ces données qualitatives, le chercheur pourra analyser le style linguistique de son enquêté afin de proposer des explications sociolinguistiques.

Nos entretiens s'adressent à différents types d'enquêtés mais nous avons tout de même élaboré 3 types de questions :

- Des questions adressées aux Mahorais sur leur propre point de vue quant à leur relation à la langue et à la société françaises.
- Des questions adressées au président de l'association des étudiants mahorais de Montpellier pour parler de l'objectif de cette association.
- Des questions adressées à la présidente de Mosaik Outre-mer qui est aussi conseillère pôle emploi. L'objectif est qu'elle parle des représentations qu'elle a des Mahorais.

Le premier type de question comprend en moyenne 16 questions avec les mêmes grandes catégories de questions que le questionnaire. La durée moyenne des entretiens est de 17 minutes pour 2 heures et 50 minutes d'enregistrements au total.

Par ailleurs, nous avons construit cet outil de recueil de données de cette manière : La première question permet à l'enquêté de parler de lui, de se présenter. Ensuite, les deux questions suivantes sont sur les pratiques langagières de notre enquêté. D'une part, elles renvoient à la conscience linguistique de notre interviewé en nous permettant d'établir le lien

³³ Voir les canevas d'interview en annexe.

qu'il entretient avec les langues et de pouvoir, ainsi, répondre à l'hypothèse selon laquelle plus une personne parle plusieurs langues plus elle a un réseau social large. D'autre part, elles sont sur les pratiques langagières afin de connaître par quelle fréquence le Mahorais de l'Hexagone s'expriment dans chacune de ses langues. Est-ce qu'être en France hexagonale c'est se franciser de plus en plus par la langue ou au contraire c'est se mahoriser de plus en plus en ne fréquentant que des Mahorais ou bien c'est être dans deux pôles équilibrés ?

Ensuite, viennent les questions sur les liens entre langues et identité. En demandant à notre interviewé s'il se considère Français, s'il considère le français comme sa langue maternelle ou s'il se sent Français à travers la langue notre intérêt est d'obtenir une définition de « ce que signifie être Français » pour lui. Est-ce qu'être Français c'est avoir la nationalité ? la langue ? ou autre chose ? Avec ce type de questions nous cherchons également à savoir ce que représente la langue française pour l'enquêté mais également les représentations qu'il a sur son propre français. Est-ce que le français est un instrument d'expression identitaire ou seulement de communication ? est-ce que pour lui parler français est indispensable pour un Français ou non ? Par ailleurs, nous avons une question sur l'auto-évaluation de son propre français qui est certainement basée sur la perception qu'a l'enquêté du français des autres et du sien bien sûr et peut-être aussi de ce que les gens lui disent à ce sujet. Cette question introduit la question du lien social car selon la réponse on aura tendance à voir si la personne entretient plus de liens avec des Mahorais comme lui, avec d'autres Français ou avec des personnes d'autres nationalités. En outre, nous avons, dans ces questions portant sur l'identité de notre enquêté, la question sur la transmission des langues. Nos interviewés sont pour la plupart des personnes à qui on n'a transmis que les langues de Mayotte : soit le shimaore soit le kibushi. Puis le français a été appris à l'école. Donc s'ils décident de transmettre le français à leurs enfants c'est qu'il y a bien une raison, peut-être, liée à des difficultés d'expression qu'ils ont eu et donc pour peut-être faciliter la communication à leurs enfants. La question permet aussi de voir l'importance qu'a chacune de ces langues pour eux.

Enfin, nous avons les questions sur la dernière catégorie de questions qui est celle du réseau social en rapport avec la langue française. Nous demandons, dans un premier temps, à notre enquêté de comparer la pratique du français à Mayotte avec celle à l'Hexagone afin de voir s'il a senti une différence au niveau de la langue en venant dans l'Hexagone. Ensuite, nous avons la question 10 « Ta connaissance de la langue française influence-t-elle tes études ? » elle s'adresse particulièrement aux étudiants puisqu'ils font partie de nos interviewés et cette question a comme objectif de savoir si la personne a eu des difficultés ou non à comprendre ses cours. Soit parce que les enseignants à Mayotte s'adaptaient à la situation mahoraise, les explications étaient facilement compréhensibles ce qui n'est pas le cas dans l'Hexagone, soit c'est pareil : la manière dont les cours sont dispensés n'a pas changé donc la réussite des études ou non n'est pas en lien avec la langue mais plutôt avec un autre facteur. Nous avons, par ailleurs, deux questions sur la relation des Mahorais avec les Français de l'Hexagone. L'objectif est de voir si, étant Français, les Mahorais s'identifient ou non à leurs concitoyens Français métropolitains. Savoir si la langue leur permet de s'identifier à eux et de voir s'ils partagent ou non un imaginaire collectif commun. L'objectif second de ses questions est de savoir si la personne a ou non des relations autres que professionnelles ou scolaires avec les Wazungu, est-

ce que c'est une évidence pour elle ou non de faire des événements telles des fêtes avec eux ? Les deux questions suivantes portent sur la relation de notre enquêté avec la langue française, nous cherchons à savoir s'il porte un intérêt particulier ou non à sa façon de parler en lui demandant si le français est un atout ou un obstacle pour ses situations administratives ainsi que les jugements qu'il a pu entendre sur sa façon de parler. Ces questions nous permettent de voir si l'enquêté témoigne d'une sécurité ou d'une insécurité linguistique en s'auto-évaluant grâce aux commentaires extérieurs et à sa propre perception de son français. Enfin, les dernières questions portent sur les liens communautaires, les liens avec le territoire ; l'objectif est de savoir si la personne s'attache beaucoup à ses origines en étant ici par la fréquentation de Mahorais ou si elle n'a pas trop de lien avec les Mahorais, savoir également si la personne se sent chez elle dans l'Hexagone pour décider d'y vivre longtemps ou non.

Par ailleurs, concernant toujours nos entretiens, nous avons un canevas de questions adressées à « deux acteurs sociaux » : le président de l'association des étudiants mahorais de Montpellier et la présidente de l'association Mosaik Outre-mer. Ce sont des questions qui sont plus ou moins semblables dans la mesure où elles sollicitent leur point de vue concernant les Mahorais. La première question est sur la présentation de l'acteur social : elle permettra à nos lecteurs de savoir pourquoi nous avons choisi cette personne pour parler des Mahorais. Elle nous permet également de positionner notre enquêté par rapport au public sur lequel il parle. Ensuite, viennent des questions sur leur jugement par rapport au lien des Mahorais à la langue française pour voir la manière dont ils jugent le niveau des Mahorais dans leur pratique de cette langue. Le questionnement porte également sur le degré d'insertion sociale et professionnelle des Mahorais d'une part pour connaître la relation de ces derniers avec la société française. Savoir s'il n'y a pas une différenciation (ethnique) entre Wazungu et Mahorais et, d'autre part voir si d'un point de vue extérieur à eux, les Mahorais entrent facilement en contact avec d'autres personnes, s'il est simple pour eux de se mettre en valeur sans trop se poser de question quant à leur statut social.

En outre, viennent les questions spécifiques en lien direct avec le rôle social qu'ont nos enquêtés. Dans un premier temps, nous avons le président de l'association des étudiants mahorais de Montpellier. En premier lieu, il lui est demandé de présenter l'association afin de connaître ses buts ainsi que ses actions concernant les étudiants mahorais dans la société montpellieraine. Ensuite, nous avons une question portant sur l'intérêt de créer une association des étudiants mahorais : pourquoi une association des étudiants mahorais à Montpellier et non une association des étudiants héraultais à Paris par exemple ? Pourquoi accompagner les étudiants mahorais dans l'Hexagone alors que Mayotte est autant un département français que l'Hérault ? L'objectif de ce questionnement est de faire ressortir, peut-être, la différence ethnoculturelle entre les hexagonaux et les Mahorais ou les ressortissants de l'Outre-mer.

Concernant la présidente de Mosaik outre-mer, l'interrogation porte, en premier, sur sa relation avec les Mahorais afin de connaître le contexte qui a fait qu'elle les connaît et de déterminer si elle les connaît assez bien pour pouvoir parler d'eux. Puis, vient une question portant sur ce qu'elle pense des Mahorais. Celle-ci fait appel aux jugements et aux représentations de la personne puisqu'il lui est demandé de parler sans réserve de comment elle considère les Mahorais.

2.2.3 L'observation participante

Après avoir présenté le rôle de nos deux acteurs sociaux dans notre recherche nous avons fait le tour des objectifs de nos entretiens semi-directifs. A présent, nous allons présenter la manière dont nous avons procédé afin de construire nos observations participantes.³⁴ Il faut savoir que la méthode d'enquête par observation est une approche micro-sociolinguistique puisque le chercheur observe directement les interactions de ses enquêtés. Cela lui permet de décrire les langues qu'ils utilisent en fonction du contexte. Ainsi, nous pouvons justifier ce choix par le fait que les observations participantes nous permettent de voir non seulement les pratiques langagières des Mahorais mais également leurs réseaux sociaux. Ces observations sont couplées à des entretiens semi-directifs avec un membre de chacune des deux familles. Ainsi, nous pourrions comparer les deux approches et voir si les représentations des interviewés sont en accord ou non avec nos observations. Ces dernières, comme expliqué supra, ont été faites auprès de deux familles mahoraises à Clermont-Ferrand.

Pour construire nos grilles d'observation, nous avons défini nos observables en lien avec nos observés et les situations d'énonciation. Ainsi, nous avons observé :

- Les pratiques langagières : quelle langue est utilisée avec quelle personne et dans quelle situation ? Cela nous permet de voir la fréquence d'utilisation de chacune de leurs langues et les situations d'alternances codiques.
- Les pratiques sociales : d'une part, nous avons cherché à répondre à la question suivante : quelle est la catégorie de personnes que fréquentent le plus nos observés ? Cela nous permettra de créer un réseau de relations sociales et de confirmer ou d'infirmer s'il y'a un rapport entre pratiques langagières et fréquentations. Et d'autre part, nous avons cherché à connaître la fonction de chacune de leurs langues afin de mettre cela en lien avec l'identité linguistique.

Par ailleurs, nos variables étant les interactants avec leurs choix linguistiques selon la situation d'énonciation, notre objectif est de comprendre les choix des langues en fonction des situations. Cela nous permettra de faire une comparaison entre les deux familles et si des similitudes en ressortent nous pourrions déduire une conclusion ou, sinon, simplement exposer nos observations tout en les interprétant.

Finalement, toute cette démarche nous a permis de recueillir les données que nous allons présenter dans les lignes qui vont suivre.

3. Les données recueillies et leur finalité

Après une enquête de terrain, la phase de traitement représente la première étape d'interprétation. Grâce à l'application google Forms les données recueillies dans notre questionnaire ont eu un tri à plat automatiquement.

³⁴ Voir la grille d'observation en annexe.

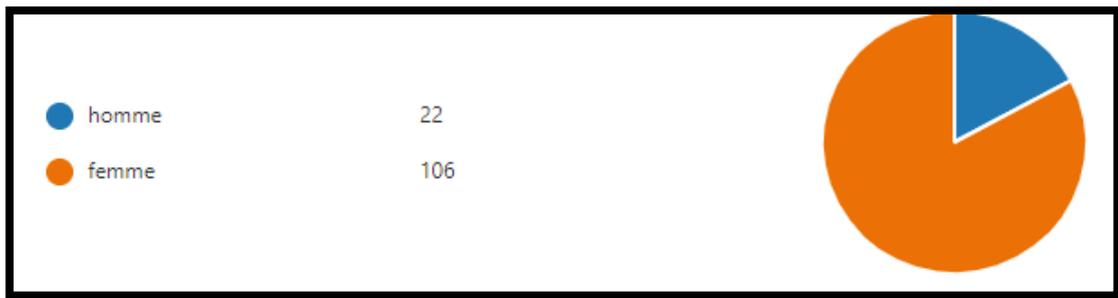


Figure 10: réponse à la question "Qui es-tu ?"

Nos enquêtés sont majoritairement des femmes et sur les 128 répondants 82 vivent dans l'Hexagone depuis plus de quatre ans. Le français est la langue maternelle de 9% d'entre eux, néanmoins, la première impression que nous ont donnée nos résultats est que les étudiants mahorais de l'Hexagone n'expérimentent pas d'insécurité linguistique lorsqu'ils s'expriment en français dans une situation formelle. 80% d'entre eux se considèrent français, cependant, pour eux la langue française n'est pas une condition pour être français c'est plutôt le fait d'être né sur un territoire français et d'avoir la nationalité.



Figure 11: réponses à la question "Qu'est-ce qui t'a le plus freiné dans ta relation avec les Wazungu ?"

Bien que la langue ne soit pas un frein pour qu'ils se fassent des amis hexagonaux ils ne s'identifient pas à eux pour des raisons culturelles. Leurs communautés d'identifications sont surtout mahoraises et comoriennes.

Pour ce qui est de nos entretiens semi-directif, nous avons opté pour une transcription selon les normes de la convention ICOR. Il s'agit d'une convention qui est faite sur la base de l'alphabet français. Cependant, ce qui nous intéresse surtout est le fait qu'il est question d'une convention de transcription orthographique aménagée. C'est-à-dire qu'elle prend en compte les spécificités de l'oral. Cela nous permet de décrire les données de la manière la plus fidèle possible sans les interpréter au moment même de la transcription, puisque, comme c'est de l'oral qui est transcrit la ponctuation de l'écrit n'est pas incluse. On écrit tout ce qu'on entend avec les pauses et les prosodies qui vont avec. Néanmoins, le choix de transcription implique déjà des choix d'interprétation. Voici notre convention de transcription :

Conventions de transcription utilisée (base : ICOR)	
(.)	pause
(h)	respiration
ABC	segment accentué
<u>xxx</u>	segment inaudible
/	intonation montante
\	intonation descendante
<u>x:</u>	segment allongé
<u>x::</u>	segment très allongé
((rires))	commentaires
<abc>	segment concerné par commentaire
&	intervention à suivre/ suite d'intervention
=	<u>latching</u> /enchaînement rapide
R	/r/ roulé pour le différencier du /r/ guttural

Figure 12: convention de transcription

L'utilisation des pauses, intonations, allongements et enchaînements rapides nous permettra dans les analyses de repérer des phénomènes telles que les hésitations pour les expliquer. Le « R » est un élément que nous avons introduit dans cette convention car il est caractéristique de nos entretiens. En effet, nous souhaitons différencier le /r/ roulé caractéristique des langues mahoraises et qui peut apparaître chez certains interviewés au /r/ guttural qui est le /r/ standard dans le français.

Par ailleurs, ce qui revient dans tous nos entretiens c'est la question de l'amélioration. Tous nos interviewés estiment qu'en venant dans l'Hexagone leur niveau de français s'est amélioré. Nos acteurs sociaux, quant à eux, ont deux avis tranchés. L'un (président de l'AEMM) considère que les Mahorais n'ont pas de souci d'intégration sociale pendant que l'autre (présidente de Mosaik Outre-mer) estime que les Mahorais ont les mêmes capacités que tous les autres Français néanmoins ils ont du mal à s'imposer ; de plus, ils portent en eux leur identité mahoraise, il leur est donc très naturel de parler leurs langues mahoraises.

Concernant nos observations participantes, nous avons élaboré un tableau récapitulatif qui nous a permis d'avoir une vue d'ensemble de nos données et faire des comparaisons entre les deux familles. En effet, bien que nos deux familles mahoraises aient décidé de parler français à leurs enfants il y a certes des similitudes mais également des différences. Concernant les similitudes nous citerons le fait que les parents communiquent en shimaore entre eux mais en français avec leurs enfants. Pour ces derniers le français semble être la langue dominante dans leur répertoire linguistique ; néanmoins il est possible d'avoir des mots en shimaore dans leur lexique qui témoignent d'une transmission identitaire. C'est-à-dire que, bien que leurs parents leur parlent en français, certains mots sont automatiquement émis en shimaore. Pour ce qui est des différences, dans la première famille il arrive aux parents de parler shimaore à leurs enfants de manière intentionnelle alors que dans la seconde le français reste la seule langue d'usage.

En prenant en compte toutes ces données nous nous rendons compte que la communauté linguistique mahoraise de l'Hexagone se considère majoritairement française pour des raisons de nationalité, elle a une représentation méliorative de son niveau de français. Néanmoins le

français représente une langue ayant des fonctions strictement communicationnelles puisque l'identité se perçoit à travers les langues de Mayotte ; de plus, la différence culturelle avec les hexagonaux ne permet pas à la communauté linguistique mahoraise de l'Hexagone de s'identifier à eux. Ainsi, **dans quelles mesures la situation sociolinguistique des Mahorais de l'Hexagone a-t-elle un impact sur leurs représentations de la langue française ainsi que sur la gestion de leur plurilinguisme ?** Pour répondre à cette thématique nous ferons une analyse de notre corpus en montrant dans un premier temps, en quoi le français est une langue seconde pour les Mahorais. Dans un second temps, nous verrons que dans les pratiques langagières des Mahorais il y a des traits identitaires ; que ce soit en français ou dans une langue de Mayotte. Enfin, dans un dernier temps, nous essaierons de voir comment, à travers la langue française, les Mahorais de l'Hexagone cherchent à acquérir une identité française qui va au-delà du statut de département que possède l'île.

Partie 3 : Analyse des données

« Je me sens français par rapport à une partie de l'histoire, c'est pas forcément culturel parce que notre histoire en tant que Mahorais elle est un peu différente de l'histoire de l'Hexagone »

(XM1, 11/02/21 ; ligne 157)

1. Le français : langue seconde des Mahorais

Nous l'avons explicité dans la partie du mémoire sur le multilinguisme mahorais, la langue française fait partie de la vie des Mahorais à travers l'institutionnalisation du système scolaire français dans l'île, à travers les médias et à travers le cadre administratif. C'est pourquoi les 87% des répondants à notre questionnaire estiment que le français est leur langue seconde.



Figure 13: réponses à la question "Le français est"

1. Langue de scolarisation

En tant que langue seconde, la langue française n'est pas une langue acquise de manière spontanée chez la majorité des Mahorais. C'est-à-dire que ce n'est pas une langue qui représente le milieu familial mais plutôt le milieu scolaire tel que le jugent 60% des répondants à notre questionnaire.



Figure 14: réponses à la question "qu'est-ce que la langue française représente le plus pour toi ?"

Ainsi, à travers une approche micro-sociolinguistique, est-il possible d'apercevoir ce français scolaire dans les pratiques langagières des Mahorais ? C'est ce que nous allons voir grâce à une analyse de nos interviews par le relevé des déclarations de nos enquêtés ainsi que l'observation grammaticale, syntaxique et sémantique du corpus.

Voyons premièrement les déclarations de nos enquêtés concernant leur acquisition de la langue française dans le tableau ci-dessous.

Interviewés	Déclarations
SIF	J'ai appris à l'école (.) le français (13/02/21, ligne 44)
ABD	le français/ j'ai commencé à le parler euh avec les pRofs en classe seulement (12/02/21, ligne 43)
XM1	le français (.) euh c'est aussi euh une semi-langue maternelle (11/02/21, ligne 34)
XXF	le français j'l'ai acquis: euh: dans le cadre de ma scolarité (16/02/21, ligne 27)
XF1	le français je l'ai appris à l'école (24/02/21, ligne 24)
XXM	le français je l'ai appris à l'école (24/02/21, ligne 29)
RIZ	le français à l'école (.) à l'école française (27/02/21, ligne 24)
TAT	(Mention omise par l'enquêtée)

Tableau 3: déclarations de nos enquêtés sur leur acquisition de la langue française

Dans ces déclarations nous constatons que la place de l'école est importante. Bien que XM1 parle de « semi-langue maternelle » nous déduisons que l'école a permis une consolidation de sa pratique de la langue française. L'apprentissage est également un élément à mettre en évidence. En effet, trois enquêtés sur huit utilisent le verbe « apprendre » pour parler de leur acquisition de la langue française. Cela signifie qu'il y a eu un processus d'acquisition qui est passé, en grande partie, par un apprentissage écrit de la langue. C'est-à-dire que ces locuteurs qui ont le français comme langue seconde ont été confrontés à elle dans un cadre où il faut non seulement acquérir le lexique mais également savoir conjuguer des verbes ou savoir faire la différence entre le féminin et le masculin. C'est tout un processus d'apprentissage de règles de grammaire qui s'oppose à la grammaire d'une langue première puisque cette dernière est intériorisée. C'est le même processus qui a été imposé aux Français durant la deuxième période de mise en place des politiques linguistiques en 1791 pendant la Révolution. Les Jacobins ont voulu imposer la langue française à la population par le plan d'instruction public et l'école. Il a également été imposé de manière plus académique durant l'école Ferry, et avec l'utilisation du « signal » les Français ont commencé à abandonner leurs langues appelées « patois » à l'époque pour la langue française.

Ajouté à cela, nous remarquons dans les énoncés de nos interviewés la présence d'expressions « académiques ». En effet, bien que l'interview soit une interaction plutôt formelle, toutes les personnes que nous avons interviewées nous les connaissions plus ou moins avant l'interview ce qui leur offrait une certaine liberté d'expression. Néanmoins, nous remarquons une utilisation fréquente du conditionnel par XF1 comme dans « je voudrais: (.) garder l'anonymat » (16/02/21, ligne 9), « je devrais dire » (*Ibid.* ligne 77) et « ça seRait pour moi très compliqué » (*Ibid.* ligne 187). Chez ABD l'adverbe « actuellement » (12/02/2021, lignes : 20, 73, 78, 110, 120, 125, 185) apparaît plus de 10 fois et nous avons également l'expression « langage non verbal » (*Ibid.* ligne 159) qui témoigne d'un apprentissage scolaire. Ces compétences plutôt académiques en langue française chez nos interviewés témoignent de la situation diglossique qu'il y a dans leur répertoire

linguistique entre le français et leur langue première. En effet, nous pouvons affirmer qu'étant donné qu'à Mayotte il y a une distribution fonctionnelle entre le français et les langues locales comme cela est décrit par la diglossie fishmanienne, la langue française est utilisée dans des situations réduites à savoir les médias et l'administration. Cela signifie que certains Mahorais ont pris l'habitude de pratiquer cette langue telle qu'elle leur a été enseignée à l'école.

Par ailleurs, il est intéressant de voir, que malgré une pratique d'un « français académique » ou « standard », nos interviewés font néanmoins des erreurs grammaticales tel que nous pouvons l'apercevoir ci-après :

(1) ABD je: me sens: à l'aise **paR** la langue fRançaise (*Ibid.* ligne 72)

(2) XXF les gens **ont habitués** à parler leur langue natale (16/02/21, ligne 161)

(3) XXM même si **c'est: un peu du bégaye** (24/02/21, ligne 66)

En (1) il y a un mauvais choix de la préposition avec l'utilisation de « par » au lieu de « avec », en (2) nous relevons un mauvais choix de l'auxiliaire « avoir » au lieu de « être » et en (3) nous avons un énoncé mal construit donc il y a des erreurs syntaxiques. Ainsi, toutes ces erreurs sont la preuve d'une grammaire non intériorisée. C'est-à-dire que les locuteurs ressentent l'arbitraire de la langue, ils sont amenés à construire leurs énoncés avant de parler. C'est pourquoi dans une communication fluide, dans laquelle le locuteur est contraint à parler et non à construire des phrases telle dans une rédaction, des erreurs grammaticales peuvent être très fréquentes et non maîtrisées par la réflexion.

Notons, enfin, qu'il est fréquent d'observer dans les paroles de nos enquêtés des erreurs similaires qui sont dues justement à la connaissance ou non des règles de grammaire. L'erreur la plus fréquente est la confusion entre le féminin et le masculin. Nous pouvons voir cela dans le tableau ci-dessous :

Interviewés	Enoncés
SIF	les trucs mahoraises (13/02/21, ligne 505)
ABD	c'était une très grande (.) avantage (12/02/21, ligne 219)
XM1	avec des présentations (.) oraux (11/02/21, ligne 179)
XXF	les cultures français (16/02/21, ligne 84)
XF1	les gens qui sont mahoraises (24/02/2021, ligne 150)
XXM	le français (.) c'est un langue (24/02/21, ligne 58)
RIZ	c'est: l' un des langues les plus connues (27/02/21, ligne 28)
TAT	y'a des personnes mauvais (23/02/21, ligne 82)

Tableau 4: une confusion entre le féminin et le masculin

Ces erreurs peuvent être expliquées par le fait qu'il y a une confusion entre les genres de « truc vs chose » ainsi que ceux de « gens vs personne ». C'est donc une transposition des règles grammaticales des langues mahoraises dans le français. En effet, l'explication la plus probable pour nous se trouve au niveau des langues premières des locuteurs. C'est-à-dire que ces erreurs sont ce que Labov nomme des indicateurs, il s'agit de variables issues du groupe

lui-même. Elles apparaissent lorsque les personnes ne font pas attention à ce qu'elles disent. Ici elles n'indiquent pas que ces personnes sont Mahoraises néanmoins elles nous apportent, peut-être, une connaissance sur la structure de leurs langues mahoraises. En effet, que ce soit dans le shimaore ou dans le kibushi les noms communs ne sont pas genrés : il n'y a pas de différenciation entre le féminin et le masculin. C'est pourquoi, dans les deux exemples qui vont suivre nos enquêtés précisent que ce dont ils parlent peut concerner autant une personne de sexe masculin que de sexe féminin :

(4) SIF tu peux pas discuter avec **quelqu'un** sans pour autant: **qu'il vienne** ou **qu'elle: (.) vienne: (.)** mettre des mots en shimaore (13/02/21, ligne 229)

(5) ABD le nombre de **personnes** que: je côtoie ils sont pas **nombReux (.)et nombreuses** aussi (12/02/21, ligne 35)

En (4) le pronom « quelqu'un » est masculin ce qui signifie que l'emploi du pronom personnel masculin « il » est suffisant néanmoins notre enquêtée a voulu préciser les deux sexes. Le même phénomène est observable en (5) puisque notre enquêté accorde l'adjectif « nombreux » dans les deux genres alors que « personnes » étant un nom féminin l'accord au féminin suffit. Ainsi, cela montre, effectivement, l'absence de genres dans la langue première de nos locuteurs. Nous pouvons, donc, définir l'existence d'un article zéro noté « Ø » ; néanmoins, celui-ci concerne le genre des noms et non le nombre comme c'est le cas dans l'article zéro de l'anglais. En outre, cette confusion peut être palliée lorsque le locuteur possède un niveau assez élevé de français ou bien s'il fait attention à ses paroles et se pose des questions sur la bonne utilisation de la règle.

Par ailleurs, d'autres erreurs liées à la connaissance et à la volonté d'appliquer les règles sont également perceptibles dans les paroles de nos enquêtés. C'est, par exemple, le cas chez SIF et XF1 qui ont fait une erreur au niveau du choix du pronom relatif « auquel » :

(6) SIF j'ai agrandi dans une famille: (.) **auquel** on ne parle (.) pas(.) du tout français (13/02/21, ligne 97)

(7) XF1 j'essaie toujours que avec la personne **auquel** je parle avec\ (.) me compRenne (24/02/21, ligne 254)

En (6) l'expression relative « dans laquelle » a été remplacée par « auquel » et en (7) c'est « avec qui » qui a été remplacée. C'est une attitude sociolinguistique que nous pouvons nommer hypercorrection dans la mesure où on voit que nos deux locutrices connaissent la règle mais ne la maîtrisent pas puisqu'elles ne l'appliquent pas spontanément comme cela devrait être lorsqu'il n'y a pas d'hypercorrection d'après Boyer (Boyer, 2017, p. 61).

Ajouté à cela, nous pouvons également mentionner des erreurs de choix lexical, de prononciation de certains mots ou la création de néologismes qui témoignent que la langue a également été apprise dans un milieu oral. C'est le cas chez SIF, chez ABD et chez RIZ par exemple.

(8) SIF j'ai **agrandi** dans une famille (13/02/21, ligne 97)

(9) ABD je **Renconte** mon histoiRe (12/02/21, ligne 290)

(10) RIZ on essaie de **se culturer** de ressembler un peu à eux (27/02/21, ligne 111)

En (8) nous remarquons une confusion sémantique entre le verbe « grandir » et « agrandir ». En (9) le verbe « raconter » est mal prononcé et en (10) il y a une création d'un néologisme puisque notre locuteur a probablement pensé que le verbe issu du nom « culture » est « culturer », ainsi « se cultiver » est remplacé par « se culturer » tout en sachant que le nom « cultiver » renvoie également à la culture de la terre. Nous pouvons donc déduire que ces erreurs lexicales proviennent de la pratique de la langue française dans la vie quotidienne de l'Hexagone qui nécessite parfois des choix lexicaux. Néanmoins, étant donné que ce n'est pas une langue première pour nos enquêtés nous constatons que certains mots ne font pas partie de leur répertoire linguistique, qu'il peut y avoir une confusion sémantique ou une mauvaise prononciation ; ce qui montrent que la langue est, en partie, apprise oralement.

De ce fait, en tant que langue seconde, le français parlé par les Mahorais n'a pas que des caractéristiques liées à l'apprentissage scolaire ; c'est également un français fluide lié à un apprentissage dans un milieu différent du milieu scolaire. Néanmoins, en termes de représentations sociolinguistiques, nous pouvons affirmer que les Français qui ont cette langue comme langue maternelle peuvent avoir des « représentations d'usage » (Py et gajo, 2019) de la langue française pratiquée par les Mahorais de l'hexagone. C'est-à-dire que par l'observation de la locution en langue française faite par les Mahorais, ils peuvent émettre des évaluations péjoratives sur leur connaissance de cette langue et, ainsi, les catégoriser dans le groupe d'étrangers en France. Par ailleurs, la fluidité des Mahorais dans leur expression en langue française leur permet-elle de se catégoriser en tant que Français ?

2. Une fluidité dans l'expression

Précisons, tout d'abord, que pour Hymes dans la compétence communicationnelle il y a huit composantes que Blanchet a regroupées en « quatre axes capacitaires »³⁵ :

- Les ressources langagières : capacité linguistique et paralinguistique (maîtrise d'un répertoire verbal et de signes non-verbaux)
- Les ressources discursives : capacité discursive (maîtrise des rapports au contexte d'énonciation)
- Les ressources socioculturelles : capacité ethno-socioculturelle (maîtrise des comportements sociaux et culturels)
- Les ressources psychologiques : capacité stratégique (maîtrise des interactions humaines)

Par ailleurs, la langue française n'est pas apparue dans la vie des Mahorais en tant que langue étrangère puisqu'il s'agit de la langue de l'institution scolaire, de l'administration et de la quasi-totalité des émissions de télévision et radiophoniques. De ce fait, nous pouvons

³⁵ (Blanchet, 2012, p. 123)

affirmer que les Mahorais de l'Hexagone possèdent le premier axe capacitaire de Blanchet par leur maîtrise d'un répertoire verbal et de signes non-verbaux.

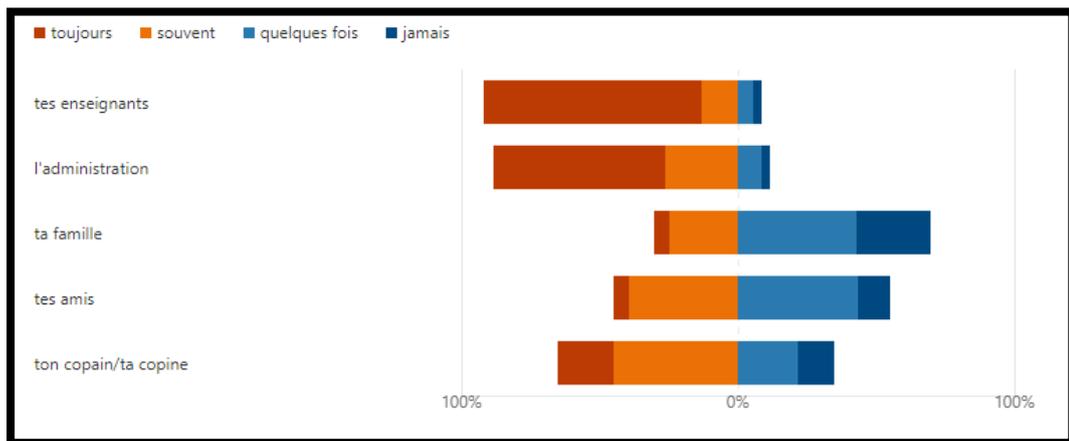


Figure 15: réponses à la question "à Mayotte tu parlais français avec"

Comme nous pouvons le constater sur ce graphique 80% des répondants à notre questionnaire déclarent avoir toujours parlé français avec leurs enseignants à Mayotte ce qui signifie dans le milieu scolaire. Nous avons, par ailleurs 62% qui répondent avoir toujours parlé français dans l'administration à Mayotte. Cette donnée confirme ce que nous affirmions supra. De ce fait, nous pouvons considérer que la langue française fait partie du quotidien des Mahorais et cette présence de cette langue nous pouvons l'observer à travers l'aisance qu'ont la majorité des Mahorais lorsqu'ils parlent français (voire graphique ci-dessous).



Figure 16: réponse à la question "Quand tu te rends dans une administration..."

Comme nous pouvons le constater sur ce graphique, la grande majorité de nos répondants n'expérimentent aucune insécurité linguistique lorsqu'ils se rendent dans une administration. Ils n'ont pas de « perception erronée de [leur] propre discours » (Labov, 1976, p. 190), ils ne se surveillent pas et ne cherchent pas la correction permanente comme c'est le cas dans une situation d'insécurité linguistique tel que le juge Bourdieu (Bourdieu, 1977, p. 26). En effet, ceux qui ont de « l'assurance » sont pour la plupart ceux qui « s'en fichent de comment ils parlent ». De plus, ce même phénomène nous avons pu l'observer au moment de nos observations participantes chez la famille A. Nous avons remarqué que la maman appelle sans hésitation son opérateur de télécommunication pour chercher une solution à un problème concernant le fonctionnement de sa télécommande.

A présent, nous allons voir que cette fluidité dans l'expression en français chez les Mahorais est davantage visible dans le discours. En effet, en faisant une analyse micro sociolinguistique de nos interviews nous pouvons remarquer des omissions de certaines règles

grammaticales ainsi que des tics de langage chez nos interviewés alors qu’il s’agit, selon nous, d’éléments propres à des personnes qui entendent et parlent quotidiennement le français.

Dans un premier temps, voyons la fluidité du langage liée à l’omission de certaines règles grammaticales. Le premier élément que nous pouvons prendre en compte est l’absence de la forme [ne...pas] dans certains énoncés négatifs de nos interviewés. Nous pouvons voir cela dans l’expression « y’a **pas** d’souci » utilisée par SIF, XF1 et RIZ pour répondre à la question « est-ce que tu es d’accord pour que je t’enregistre ? ». Nous voyons ici que la partie introductrice de la négation « ne » est omise alors que c’est la règle tel que cela est enseigné à l’école. Le même phénomène est également observable chez XM1, TAT et XXM qui disent chacun :

(11) XM1 y a aussi des personnes qui: **sont pas** forcément françaises (11/02/21, ligne 263)

(12) TAT je **sais pas** (23/02/21, ligne 53)

(13) XXM ils **calculent même pas** les gens (24/02/21, ligne 150)

Ici, comme décrit précédemment mais avec des énoncés différents, nos interviewés omettent intentionnellement la négation puisqu’il n’est pas question d’une “faute” ou d’une erreur de français mais plutôt d’un certain style utilisé dans le parler ordinaire de beaucoup de Français. Ainsi, les Mahorais de l’hexagone possèdent les normes communicationnelles en langue française et dans la société française de l’Hexagone. En effet, dans sa théorisation de l’imaginaire linguistique qui est le « rapport du sujet à la langue » (Houdebine, 2015, p. 5), Houdebine explique que ces normes communicationnelles démontrent l’inclusion d’un individu à un groupe.

Par ailleurs, un phénomène du même ordre est également perceptible dans le discours de nos interviewés : il est question de la contraction de mots dans certaines expressions (généralement on nous parle de formes contractées en cours d’anglais mais jamais en cours de français). En effet, chez tous nos interviewés nous avons pu observer une forme contractée dans certains de leurs énoncés tel que nous pouvons le constater dans le tableau suivant.

Interviewés	Déclarations
SIF	j’ me dis qu’c’est important (13/02/21, ligne 254)
ABD	on pa Re le shima Re : un p’tit peu: (12/02/21, ligne 81)
XM1	c’est c’que j’ veux dire (11/02/21, ligne 115)
XXF	d’façon les deux j’ me sens: à l’aise(16/02/21, ligne 55)
XF1	je n’t’entend pas (24/02/21, ligne 269)
XXM	parc’ que y’a même des français qui m’ont dit/ (.) toi t’as l’accent (24/02/21, ligne 221)
RIZ	je me plait d’dans (27/02/21, ligne 140)
TAT	j’ suis proche avec tout l’monde (23/02/21, ligne 78)

Tableau 5: contraction dans certaines expressions

Nous voyons, en effet, que certains mots ne sont pas prononcés entièrement ; on a par exemple « j'me » au lieu de « je me », « un p'tit » au lieu de « un petit », « d'façon » au lieu de « de toute façon » et ainsi de suite. Nous pouvons expliquer cela par le fait qu'en langue française la contraction de mots est un phénomène typique du parler oral. Cela montre que les Mahorais de l'Hexagone possèdent des « ressources psychologiques » visibles à travers une « capacité stratégique » dans leur communication en français ce qui signifie qu'ils « maîtrise[nt] des interactions humaines » dans leur pratique du français.

Nous allons, à présent, voir dans un second temps, le tic de langage visible dans le français des Mahorais à travers quelques exemples tirés de nos interviews. Dans un article du journal en ligne *analysedulangage.com* il est expliqué que le tic de langage est

une expression qui revient de manière récurrente dans le discours d'une personne. Autrement dit la locution (ou le mot utilisé) ne prévaut plus pour sa capacité à transmettre du sens ou un contenu (charge sémantique)³⁶

Dans nos interviews nous distinguons deux types de tics de langage : des expressions ou petits mots qui reviennent fréquemment dans le discours de nos interviewés ainsi que des expressions toutes faites et plus ou moins longues.

Les petits mots qui reviennent le plus souvent sont « ben/ bah ». Nous les avons relevés au moins 11 fois chez RIZ, 11 fois chez XXF, 7 fois chez XF1, 3 fois chez TAT et 2 fois chez SIF. Ces petits mots, appelés aussi phatiques, ont comme intérêt, dans le discours, maintenir l'attention de l'interlocuteur en permettant au locuteur de réfléchir à ce qu'il veut dire avant de l'exprimer. L'expression « en fait » est un autre tic de langage ayant la même fonction que le précédent. Il est présent au minimum 10 fois dans le discours de XM1, 2 fois chez XXM, 2 fois chez XXF, 2 fois chez XF1 et 1 fois chez SIF. Nous avons également chez SIF le petit mot « voilà » qui revient au moins 5 fois et qui marque un point final ou une conclusion à ce qu'elle dit. Nous pouvons le traduire de la sorte « je n'ai plus rien d'autre à dire à ce sujet ». Chez cette même locutrice l'expression « tu vois » apparaît à plusieurs reprises. Celle-ci a pour intérêt voir si l'interlocuteur acquiesce les propos de la locutrice, c'est une sorte de volonté de faire adhérer l'intervieweur dans ses propos afin de se sentir en confiance, comprise et de ce fait pouvoir se confier davantage.

Par ailleurs, un autre type de tic de langage est présent chez nos interviewés. Il s'agit de l'utilisation de certains petits mots ou expressions qui définissent le « parler jeunes ». C'est le cas de l'expression « du coup » présente chez SIF, XM1 (3 fois en un énoncé), XF1 et XXF par exemple. Il y a également le petit mot « genre » chez XXF, « fin » chez SIF et XM1. Nous avons, de même, relevé l'expression en anglais « euh: *what* » (13/02/21, ligne 280) chez SIF. Tous ces petits mots et expressions, en plus d'être des unités sans signification apparente, montrent que nos interviewés entendent et utilisent couramment des éléments linguistiques qui sont propres à un groupe social donné dans la société française. Cela signifie que, bien que le

³⁶ « Les tics de langage : ce qu'ils racontent de nous et de notre époque ». *analyse du langage .com*, 10 mars 2021, <http://www.analysedulangage.com/index.php/2021/03/10/les-tics-de-langage/>. Consulté le 29 avril 2021.

français ne soit pas leur langue première, ils font tout de même partie de ce groupe de « jeunes » parlant un français qui leur est spécifique.

Enfin, le dernier tic de langage que nous avons pu observer chez nos interviewés est celui des expressions toutes faites. Nous avons SIF qui utilise au moins 2 fois, l'expression « j'ai envie d'dire » (13/02/21, ligne 125 et 242) et XF1 qui utilise une fois l'expression imagée « tant que tu paRles deRRière mon dos [...] je m'en fou » (24/02/21, ligne 278). Ces expressions, en plus de faire preuve d'une maîtrise des interactions humaines, elles montrent également que les Mahorais ont des ressources discursives dans leur communication en langue française. Ils sont capables d'utiliser certaines expressions en fonction du contexte d'énonciation (le cotexte).

Ainsi, en termes de représentations sociolinguistiques, nous dirons premièrement qu'une personne qui n'est pas Mahoraise et qui maîtrise plus ou moins la langue française peut catégoriser le Mahorais comme Français en interprétant l'aisance et la fluidité dans sa pratique du français. Deuxièmement, en considérant qu'il possède les mêmes normes communicationnelles en langue française qu'un Français lambda ainsi que certains proverbes, le Mahorais de l'Hexagone peut se sentir légitime d'être Français par « l'image mentale [qu'il se fait de sa] façon de parler [français] » (Leblanc, 2010, p. 19)

En résumé, la distribution fonctionnelle des langues à Mayotte a permis aux Mahorais francophones d'acquérir une aisance dans leur pratique de la langue française et à transgresser les règles grammaticales par l'adoption d'un parler ordinaire. Ainsi nous pouvons dire que les Mahorais possèdent au moins trois axes capacitaires sur quatre dans la compétence de communication : les ressources langagières, discursives et psychologiques. Par ailleurs, étant donné qu'ils ont une bonne compétence communicationnelle en langue française peut-on dire qu'il existe un français régional, de type mahorais ?

3. La variation diatopique : accent indicateur, marqueur ou stéréotypé

La variation linguistique est une diversité de parlers au sein d'une même variété donc d'une même langue. La présence de traits régionaux dans la pratique langagière d'un locuteur d'une langue quelconque est une variation diatopique c'est-à-dire que ces traits régionaux sont liés au lieu de vie de l'individu. Ils peuvent être aperçus dans le lexique ou dans l'accent. Nous concernant, l'accent est l'élément qui nous intéresse dans la pratique du français par les Mahorais de l'Hexagone. Grosjean explique que

L'accent se manifeste lorsqu'un élément nouveau dans une langue est remplacé par un autre son que la personne connaît déjà [...]. L'accent se manifeste également dans la prosodie (accentuation des mots et des phrases) et dans l'intonation. (Grosjean, 2015, p. 39)

Pour ce qui est de la prosodie, notre avis n'est peut-être pas pertinent concernant le shimaore puisque la chercheuse que nous sommes est mahoraise de langue maternelle shimaore. Cependant, selon nous, il n'y a pas d'accent prosodique dans la prononciation du français par un Mahorais shimaorephone de langue maternelle ; néanmoins, pour un Mahorais ayant le

kibushi comme langue maternelle, l'accent prosodique est perceptible dans sa prononciation du français. Dans cette partie du travail, nous allons surtout traiter de cette apparition d'un « élément nouveau » dans le français prononcé par un Mahorais. Pour ce faire, nous allons analyser 4 de nos interviews dans lesquelles il est possible d'apercevoir les 3 types de changements phonétiques que Labov a nommés : indicateur, marqueur et stéréotype.

Nous abordons, en premier lieu, l'indicateur qui est une variable issue du groupe lui-même et montrant l'appartenance au groupe. Labov parle d'indicateur lorsqu'il y a une « généralisation de la forme en question à tous les membres du sous-groupe » (Labov, 1976, p. 252). Dans notre corpus la « forme en question » est un /r/ roulé noté [r] présent dans l'interview avec ABD. Il apparaît systématiquement dès lors qu'il prononce un mot ayant le son [r]. Voici trois extraits du corpus qui montrent cela :

(14) ABD c'est RaRe qu'on paRle fRançais entRe nous (12/02/21, ligne 48)

(15) ABD il faut toujouRs les tRansmettRe à des généRations jusqu'à:
des généRations: suivantes (*Ibid.* ligne 142)

(16) ABD c'est une ile qui est tRès qui est tRès Riche\ (.) paR RappoRt
à: à sa Richesse à l'yLang-ylang et d'autRes (.) comme la comme:
l'agRicultuRe/ la meR (*Ibid.* ligne 292)

C'est trois énoncés extraits dans différents moments de l'interview montrent, à travers le marquage en majuscule de la lettre R, la fréquence par laquelle ABD roule les /r/. Cela fait de lui un locuteur spécifique de la langue française puisque le /r/ français est connu comme un /r/ guttural. Celui-ci peut être voisé noté [ʀ] ou sourd noté [χ] alors que le /r/ roulé est voisé [r] et est prononcé du bout de la langue. Ainsi, la transposition du [r], qui est typiquement mahorais, par ABD dans sa pratique du français est un indicateur qui montre qu'il appartient à un groupe social donné et qu'il ne pratique pas le français standard tel qu'il est reconnu dans l'imaginaire linguistique des Français.

En effet, le [r] roulé est caractéristique des langues mahoraises que ce soit le shimaore ou le kibushi. De ce fait, il peut apparaître chez les Mahorais lorsqu'ils parlent français. C'est le cas de ABD dans le cadre de nos interviews mais également de XF1.

Ainsi, dans un second lieu, nous allons voir en quoi le [r] roulé peut être un marqueur en analysant l'interview que nous avons faite avec XF1. Le marqueur est, d'après Labov, une « variable linguistique non définie » qui est distribuée de manière irrégulière au sein du groupe et qui a une valeur stylistique. (Labov, 1976, p. 252). A travers les deux exemples qui vont suivre nous verrons que XF1 alterne les deux /r/ : le roulé et le guttural :

(17) XF1 je suis d'oRigine (.) mahoRaise\ (.) comoRienne (.) parce que
mes paRents viennent des comores (24/02/21, ligne 17)

(18) XF1 à mayotte je parlais le français que quand j'étais: lycée/ (.)
je parlais le français/ (.) juste avec les profs\ (.) ou bien: (.) les
pRoviseurs (*Ibid.* ligne 139)

En (17) XF1 commence par rouler le /r/ à trois reprises, puis elle le prononce de manière gutturale une fois, puis le roule à nouveau pour enfin le prononcer de manière gutturale. En (18) nous avons six /r/ qui sont prononcés de manière gutturale et un seul qui est roulé. Cette alternance des deux /r/ peut paraître hasardeuse ou non maîtrisée ; néanmoins, cela montre que notre interviewée surveille sa prononciation. Etant donné qu'en (17) c'était au début de l'entretien le /r/ roulé était plus fréquent par rapport à l'exemple (18) puisqu'on se trouve au milieu de l'interview. Nous pouvons dire, ainsi, que plus on avance dans l'interview plus XF1 prononce le /r/ de manière gutturale et le /r/ roulé n'apparaît que de manière accidentelle. En outre, l'alternance des deux /r/ fait preuve d'un marqueur tel qu'il est défini par Labov. De plus, cela montre surtout la volonté qu'a notre interviewée de s'assimiler dans la société française hexagonale qui parle avec un /r/ guttural. En effet, le marqueur est une manifestation d'hypercorrection et comme l'explique Calvet l'hypercorrection est une stratégie qui consiste à « faire oublier son origine » (Calvet, 2017, p. 52).

Par ailleurs, dans le reste de nos interviews le /r/ qui s'impose est le guttural. Cela montre que les Mahorais de l'Hexagone ont tendance à s'intégrer linguistiquement dans la société française de l'Hexagone en parlant, non seulement, la langue mais en prononçant, également, avec l'accent « standard ».

Enfin, nous allons aborder la question du stéréotype en étudiant les représentations qu'ont nos interviewés sur le français de Mayotte ou mahorais. Telle que la notion a été définie par Labov, le stéréotype est « une forme [qui] devient le centre des commentaires et [qui] peut finir par disparaître » (Labov, 1976, p. 253). De plus, d'après Boyer, c'est « une sorte de représentation que la notoriété, la fréquence d'usage, la simplicité ont imposé comme évidence à l'ensemble d'une communauté (ou d'un groupe à l'intérieur d'une communauté » (Boyer, 2016, p. 36). Ainsi, parmi nos huit interviewés nous avons cinq qui trouvent que le français de l'Hexagone est différent de celui de Mayotte. Par exemple, en se référant au français de Mayotte XXF dit ceci « le français de: mayotte c'est plus:: mode bof (.) c'est pas trop: osé (.) y'a pas vraiment de envie de l'écouter » (16/02/21, ligne 155). Dans cet énoncé XXF dénigre ironiquement le français de Mayotte. Nous avons, également, XM1 qui parle de la différence des accents entre Mayotte et l'Hexagone. Il dit que « l'accent en métropole et l'accent à mayotte est différent » (11/02/21, ligne 213). Que ce soit dans l'énoncé de XM1 ou dans celui de XXF le temps utilisé est un présent à valeur de vérité générale. Cela signifie qu'il s'agit d'une évidence. Ce sont, pour eux, des faits vérifiés et vérifiables au sein de la communauté linguistique mahoraise à Mayotte.

En outre, XM1 rajoute ceci « un français avec un accent c'est un français de mayotte quoi » (*Ibid.* ligne 226). En plus d'avoir la valeur d'une vérité vérifiée et vérifiable, cet énoncé prend la formule caricaturale du stéréotype expliqué par Py et Gajo de cette manière : « tous les X sont/font Y » (Py et Gajo in Simonin et Wharton, 2019). Dans ce cas précis le stéréotype peut être formulé de cette manière :

$$X (\text{français}) + Y(\text{accent}) = Z(\text{Mayotte}).$$

Par ailleurs, il s'agit d'un stéréotype qui tend à disparaître puisque l'étude de l'accent Mahorais dans notre corpus d'interviews nous a permis de voir que les Mahorais de l'Hexagone,

en plus d'être dans un processus de francisation, ils ont tendance à vouloir s'assimiler dans la société française par l'élimination, dans leur pratique du français, d'éléments indicateurs de leur appartenance tel que le /r/ roulé. Ce chapitre nous a également permis de voir que la pratique de la langue française par les Mahorais est source de représentations sur leur appartenance sociale. Lorsqu'il s'agit d'une langue de scolarisation des évaluations de la part d'autres Français peuvent mener ces derniers à catégoriser les Mahorais tels des étrangers. Lorsqu'il est question de la maîtrise des normes communicationnelles par la fluidité dans leur expression, les Mahorais peuvent être assimilés à des Français lambda par n'importe quel francophone. Néanmoins, la variation diatopique du français de Mayotte est un indicateur linguistique qui peut être la source d'hypercorrection chez certains locuteurs Mahorais et de stéréotypes, de la part de locuteurs de la langue française au sujet d'un français mahorais spécifique. En outre, nous allons voir dans le chapitre qui va suivre que, bien que les Mahorais de l'Hexagone aient tendance à vouloir supprimer les indicateurs d'appartenance dans leur pratique du français, d'autres phénomènes de leurs pratiques langagières et sociales peuvent montrer leur appartenance identitaire.

II. La présence identitaire dans les pratiques langagières et sociales

La mobilité d'un Mahorais, de Mayotte vers la France hexagonale, n'est pas comparable à celle d'un Français hexagonal d'un département de l'Hexagone vers un autre. En effet, entre Mayotte et l'Hexagone la gestion du plurilinguisme n'est pas la même, les Mahorais et les Wazungu n'ont pas la même origine ethnique ni culturelle, le mode de vie d'un Mahorais n'est pas semblable à celui d'un Mzoungou. Quitter Mayotte pour venir s'installer dans l'Hexagone pendant une période indéterminée c'est abandonner un mode de vie privilégié pour des raisons d'instruction, de travail et de finance. Ainsi, Mayotte étant la terre du retour pour les Mahorais de l'Hexagone, ceux-ci gardent, malgré eux ou non, des pratiques langagières et sociales qui rappellent leur lieu de vie initial : Mayotte.

L'identité collective passe par un partage entre les membres d'un même groupe d'au moins un élément définitoire. Cet élément est, d'après Charaudeau, « le plus petit dénominateur commun » des identités du groupe. (Charaudeau, 2009, p. 24). De plus, étant donné que Alén-Garabato et Kis-Marc ont défini la notion de communauté linguistique comme un « espace de pratiques/usages et de représentations partagées, socialement structuré » (Alén-Garabato et Kis-Marc, 2015), nous verrons dans cette partie que les pratiques langagières ainsi que le réseau social des Mahorais de l'Hexagone font d'eux une communauté linguistique à part entière.

1. Les langues mahoraises comme langues d'identification

Le shimaore et le kibushi, étant les langues maternelles de 90% des Mahorais, elles représentent le premier marqueur identitaire pour les Mahorais et, donc, le premier élément qui fait d'eux une communauté linguistique dans la France hexagonale. Dans cette sous-partie nous traiterons du shimaore comme langue représentative de la communauté mahoraise de l'Hexagone étant donné que c'est la langue maternelle mahoraise de tous nos interviewés et de la majorité des répondants à notre questionnaire comme nous pouvons l'observer dans le graphique ci-dessous :

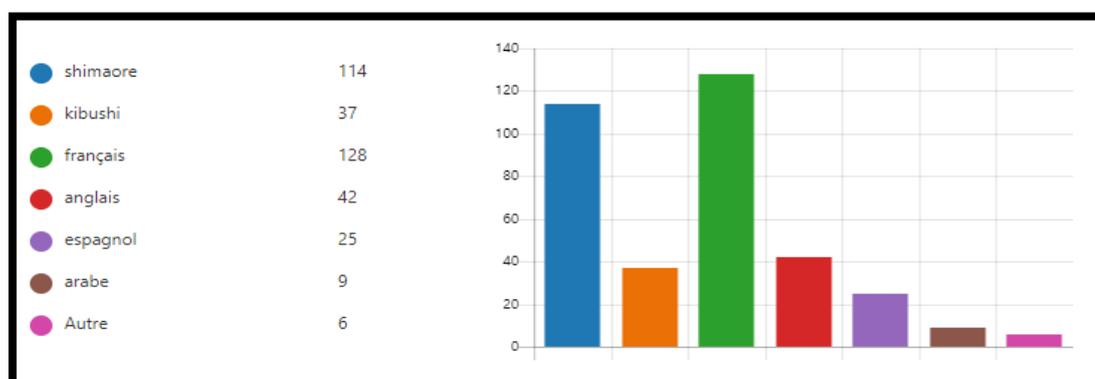


Figure 17: réponses à la question "Quelles langues parles-tu ?"

Tout d'abord, la représentation sociale, telle qu'elle a été travaillée par Jodelet, intervient dans « le développement individuel et collectif, la définition des identités personnelles et sociales [dans] les transformations sociales » (Jodelet et al. 1989, p. 53). Ainsi, en termes de représentativité du shimaore, pour la plupart de nos interviewés c'est une langue qui a un caractère patrimonial, symbolique. C'est un patrimoine culturel, donc il ne « faut pas l'abandonner » pour ABD (12/02/21, ligne 141), c'est la « langue d'origine » chez RIZ (27/02/21, ligne 22) et XXF (16/02/21, ligne 33) et c'est celle qui servira de langue de communication avec les grands-parents pour TAT (23/02/21, ligne 45) et XF1 (24/02/21, ligne 133). De fait, bien que les Mahorais de l'Hexagone évoluent dans une société qui a comme langue véhiculaire le français, le shimaore représente une langue qu'il faut sauvegarder dans la mesure où elle caractérise une identité communautaire pour les Mahorais. De plus, ce caractère patrimonial et symbolique est un fait qui caractérise les langues d'origine. Comme l'explique Billiez « La langue d'origine est donc moins perçue dans sa fonction d'outil de communication que comme composante primordiale de l'héritage et comme marqueur d'identité » (Billiez, 1985, p. 102).

Ensuite, le shimaore a également une valeur identitaire chez nos interviewés étant une langue d'origine. En effet, cette langue apparaît comme un trait définitoire du Mahorais. A la question « que représentent les langues que tu parles pour toi ? » il est possible d'avoir une réponse tellement évidente pour nos enquêtés, concernant la langue maternelle, que les mots leur manquent pour l'expliquer tel que c'est le cas chez SIF « le shimaore beh: c'est ma langue natale (.) donc ça m' permet de: c'est ma langue natale » (13/02/21, ligne 51). Avec le petit mot « beh » et les deux allongements « : » nous constatons que SIF cherche ce que peut représenter le shimaore pour elle. De plus, il y a une répétition de « c'est ma langue natale » ce qui nous permet d'affirmer que la représentation de la langue lui paraît évidente. C'est-à-dire que c'est ce qui la définit, ce qui fait d'elle ce qu'elle est tout en étant différente d'autres personnes qui n'ont pas le shimaore comme « langue natale ». Cette représentation identitaire du shimaore nous l'observons également chez ABD qui dit « je RencontRe: des mahoRais/ (.) des mahoRaises aussi: mais (.) on paRle (.) moins souvent notRe langue » (12/02/21, ligne 25). En effet, dans cet énoncé où il parle de ses rencontres mahoraises il utilise le pronom possessif « notre » pour parler du shimaore. Ainsi, il omet de préciser le nom de la langue comme s'il s'agissait d'une évidence, comme si la langue les définit déjà en tant que Mahorais. Il signifie, par-là, que même si le français est une langue qu'ils parlent fréquemment ils ont leur langue mahoraise qui leur appartient et dont il n'est pas important de spécifier. Le même procédé est utilisé par XXM qui, à la question « Dans quelle langue te sens-tu le plus à l'aise ? », répond « ma langue bien sur(.) le shimaore » (24/02/21, ligne 88). Bien que la mise en incise de « le shimaore » précise le nom de la langue, celle-ci a un caractère d'appartenance avec l'utilisation du pronom possessif « ma » et de l'expression « bien sur » qui insiste sur l'évidence. Tous ces éléments, qui montrent que le shimaore est la langue dans laquelle s'identifient nos enquêtés et cela de manière évidente, montrent également que c'est une langue qui représente l'identité du Mahorais.

Enfin, nous avons dans nos interviews des éléments qui caractérisent le shimaore comme une langue représentant une communauté mahoraise pour nos enquêtés. En effet, en plus de ABD qui parle de « notre langue » pour signifier la langue des Mahorais comme s'il

n’y en avait qu’une, nous avons XXM pour qui une langue = un peuple. Il explique que « quelqu’un qui est mahorais qui ne parle pas le shimaore: (.) c’est: c’est pas un mahorais » (*Ibid.* ligne 36). Ainsi, pour lui la distribution territorialisée du shimaore et du kibushi à Mayotte n’a plus lieu d’être. De plus, cela est posé comme une évidence pour lui jusqu’à prendre les caractéristiques d’une idéologie dans la mesure où « c’est le propre de l’idéologie que d’imposer [...] les évidences comme évidence » d’après Althuiser cité par Blanchet (Blanchet, 2019, p. 48). Ainsi, le shimaore devient une langue dominante pour les Mahorais selon XXM.

Par ailleurs, voyons à présent la fonction des langues premières des Mahorais de l’Hexagone dans leur vie quotidienne.

Tout d’abord, durant nos observations participantes nous avons constaté que la langue de communication par excellence des parents des deux familles reste le shimaore bien qu’ils parlent surtout français à leurs enfants. Voici un tableau qui reprends les différentes situations où les parents parlent shimaore et/ou kibushi avec leurs interlocuteurs.

Interactants	Langue de l’échange	Situation d’énonciation
Papa A avec Maman A	Shimaore	À tout moment
Papa A au téléphone	Shimaore ou kibushi	Selon si son interlocuteur est shimaorephone ou kibushiphone
Papa A avec sa sœur	Shimaore	En présence de sa femme et des enfants
Maman A avec sa belle-sœur (shimaorephone)	Shimaore	En présence des enfants au parc
Maman A au téléphone	Shimaore	Si son interlocuteur est shimaorephone
Papa B avec ses amis en appel vidéo	Shimaore	À tout moment
Papa B avec des connaissances mahoraises à Clermont-Ferrand	Shimaore	À tout moment
Maman B au téléphone	Shimaore	À tout moment
Papa B et Maman B	Shimaore	À tout moment

Tableau 6: récapitulatif de la communication en langue mahoraise par nos observés

Notons, tout d’abord, que Papa A et Maman B ont le kibushi comme langue maternelle. Néanmoins, ce qui en ressort de ce tableau est que la fonction première du shimaore est la communication entre Mahorais. Dès lors que l’un des interlocuteurs est shimaorephone la communication se fait en shimaore. En effet, certains de nos interviewés comme RIZ et TAT déclarent cela :

(19) RIZ avec: les gens de mayotte on parle souvent: shimaore (27/02/21, ligne 33)

(20) TAT le shimaore avec les mahorais (23/02/21, ligne 35)

Cela s'explique par le fait que le shimaore ait été très présent dans leurs différents milieux de vie à Mayotte comme l'explique ABD « c'est RaRe qu'on paRle fRançais entRe nous » (12/02/21, ligne 47). De plus, le shimaore est la langue avec laquelle ils se sentent les plus à l'aise pour la grande majorité d'entre-deux

(21) SIF forcément le shimaore (13/02/21, ligne 90)

(22) XXF le plus à l'aise c'est le shimaore (.) évidemment (16/02/21, ligne 56)

(23) XXM ma langue bien sûr (.) le shimaore (24/02/21, ligne 88)

(24) RIZ le shimaore bien sûr (27/02/21, ligne 38)

Nous voyons dans ces déclarations un lien intime entre les locuteurs du shimaore et cette langue. En effet, la situation diglossique entre le shimaore et le kibushi à Mayotte, puis le fait que le shimaore soit la langue maternelle de nos interviewés puisque, comme l'a théorisé Kochman, c'est la langue parlée par au moins « un de leurs géniteur », la plus parlée à Mayotte et c'est celle avec laquelle ils expriment « un sentiment d'appartenance » (Kochmann, 1982, p. 122), cela semble évident et obligatoire qu'ils se sentent à l'aise dans cette langue-là.

Ensuite, la fonction communicationnelle du shimaore entre Mahorais est également perceptible dans le côté automatique qu'ils ont à parler shimaore « dès [qu'ils sont] ensemble » d'après ODI (15/02/21, ligne 148 à 157). En effet, c'est ce que déclarent deux de nos interviewés :

(25) SIF quelqu'un qui parle shimaore automatiquement j'vais lui parler le shimaore (13/02/21, ligne 109)

(26) XM1 le shimaore j'le parle avec les mahorais (.) clairement (.) quand j'croise un mahorais la première chose le premier REFLEXE qui me vient c'est pas de parler en français (.) c'est de parler en shimaore directement (11/02/21, ligne 236)

Ainsi, le shimaore est la langue qui caractérise le lien communautaire entre les Mahorais puisqu'elle est la langue première de la majorité d'entre eux et une langue véhiculaire entre une personne shimaorephone et beaucoup d'autres kibushiphones. Par ailleurs, cet automatisme à parler shimaore est également confirmé par ODI, la présidente de Mosaik Outre-mer qui suppose qu'à Mayotte « on parle (.) euh: mahorais/ (.) [...] continuellement/ (.) continuellement plus (.) que: le français » (15/02/21, ligne 143) alors qu'elle n'est jamais allée à Mayotte. Néanmoins, cela signifie que c'est l'image que les Mahorais lui ont donnée d'eux en parlant shimaore même dans un groupe où il y a des personnes qui ne sont pas shimaorephones. C'est ce qu'ODI confirme plus bas :

(27) ODI dès que vous êtes ensemble **vous oubliez** que y en a à côté qui parlent pas mahorais (.) [...] j'ai constaté que (.) euh: **vous êtes fiers de votre langue** et les autres aussi (.) mais (.) mais c'est pas une fierté: je vais parler ma langue mahoraise (.) **c'est naturel**/ (*Ibid.* ligne 148 à 157)

Dans cet énoncé il y a une gradation dans la manière d'ODI d'expliquer la relation des Mahorais au shimaore. Tout d'abord il y a un « oubli » de leur part concernant la prise en considération des personnes qui ne sont pas shimaorephones, ensuite il y a également une question de « fierté » et enfin, c'est parce que parler cette langue est « naturel » pour eux. De plus, elle ajoute un exemple à cela : « ben we beh mwe moi je parle mahorais (.) bah je parl ah mais j'ai pas vu (.) ah oui c'est vrai que tu parles pas mahorais (.) je suis désolée » (*Ibid.* ligne 58). C'est une sorte d'imitation du Mahorais et cela montre, selon nous, que le shimaore est la définition du langage pour la plupart des Mahorais, c'est un élément identitaire qui montre que les Mahorais sont membres d'une même communauté linguistique dans la mesure où les personnes extérieures à eux voient en premier lieu cette langue comme un « dénominateur commun » (Charaudeau, 2009, p. 24) les unissant. De ce fait, cette image que les Mahorais renvoient d'eux en parlant de manière naturelle et automatique le shimaore entre eux crée des hétéro-représentations envers eux. C'est l'une des raisons pour lesquelles ils sont identifiés et catégorisés comme individus appartenant à un groupe social spécifique.

Enfin, après avoir vu que les langues mahoraises représentent un élément de la définition identitaire des Mahorais et qu'elles sont les langues qui leur servent de communication entre Mahorais par excellence, nous allons voir, à présent, la présence de marques transcodiques dans les pratiques langagières des Mahorais.

2. Les marques transcodiques : troisième système linguistique/emprunt

Les marques transcodiques, qui sont des mélanges de langues par le calque, le néologisme ou l'alternance codique, se manifestent dans une locution par la présence d'éléments d'une langue A dans une langue B. Celles qui nous intéressent, traduisent un parler bilingue caractérisé par une alternance codique, c'est-à-dire « la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents » d'après Gumperz (Gumperz, 1989, p. 57) ou un emprunt qui est d'après Lüdi le fait d'utiliser des éléments lexicaux d'une langue B dans une locution en langue A « afin d'en augmenter le potentiel référentiel » (Lüdi, 1995, p. 148).

Par ailleurs, le parler bilingue est un phénomène linguistique qui se manifeste dans une situation de bi-plurilinguisme dans la mesure où les langues d'un même territoire sont en contact. Il se traduit par le mélange de deux langues dans une conversation lorsque les interlocuteurs font partie du même groupe social et parlent les deux langues en contact. C'est une situation de communication endolingue bilingue d'après De Pietro (De Pietro, 1988, p. 72). En effet, étant donné qu'à Mayotte on vit dans un contexte de contact de langues entre les

langues mahoraises et le français, le parler bilingue est un élément qui caractérise les Mahorais qu'ils soient de l'Hexagone ou non. C'est pourquoi, comme nous pouvons l'observer dans le graphique suivant, 10% des répondants à notre questionnaire estiment que le problème que pose la langue française dans leurs relations avec les Wazungu est le fait qu'ils n'auraient plus la possibilité de mélanger les deux langues (langue maternelle et français).



Figure 18: réponses à la question "Le français a été un frein pour te faire des amis métropolitains..."

Le parler bilingue peut être considéré comme l'utilisation d'un troisième système linguistique dans la mesure où la communication entre les interlocuteurs est endolingue bilingue. De plus, soulignons le fait que certains de nos interviewés définissent le parler bilingue comme un élément caractéristique des Mahorais. Premièrement, il semble être le meilleur des choix pour XM1 « quand: ça le permet je peux parler en fait un mélange des deux » (11/02/21, ligne 77). En effet, cela a été théorisé par De Pietro, il explique que le parler bilingue est « un procédé dont ils [les interlocuteurs] ne profitent réellement que lorsqu'ils peuvent actualiser la totalité de leur compétence bilingue et biculturelle, c'est-à-dire lorsque la situation ne l'interdit pas » (De Pietro, 1988, p. 75). Deuxièmement, c'est le système qu'utilise XXF dans une conversation familiale, la famille représentant le premier milieu de vie dans lequel il est possible « d'actualiser la totalité de [ses] compétences bilingues et biculturelles ». Ainsi, XXF dit « quand j'suis dans ma: famille c'est le: shimaore des fois le français mélangé avec le shimaore » (16/02/21, ligne 48) ; et troisièmement, SIF explique qu'à Mayotte « que ça soit les parents/ (.) les jeunes on ne peut pas (.) finir (.) une phrase/ (.) en français sans mettre un mot en shimaore » (13/02/21, ligne 219). Dans cet énoncé nous avons, tout d'abord, une énumération des personnes utilisant le parler bilingue, et il semblerait qu'il est question d'au moins deux générations successives. Nous avons, ensuite, le pronom impersonnel « on » qui signifie qu'il s'agit de tous les Mahorais. Enfin, il y a l'utilisation de la négation [ne...pas] couplée au verbe pouvoir. Cela témoigne d'une incapacité pour les Mahorais de parler français sans le mélanger au shimaore (ou au kibushi). Ainsi, le parler bilingue des Mahorais est inconscient et non volontaire.

En effet, l'utilisation inconsciente et parfois involontaire de ce système apparaît également dans certaines déclarations de nos interviewés :

(28) SIF on ne peut pas genre: (.) finir une conversation sans: (.) venir mettre des mots en shimaore/ c'est: quelque chose d'**automatique** j'ai l'impression (13/02/21, ligne 227)

(29) XM1 en venant en métropole j'avais: un **réflexe** en fait (.) euh qui était de tout le temps mélanger les deux langues le français et le shimaore (11/02/21, ligne 79)

Avec l'utilisation des mots « automatique » en (28) et « reflexe » en (29) nous pouvons confirmer que le parler bilingue est un phénomène qui ne se contrôle pas. C'est-à-dire que le locuteur ne choisit pas de mélanger deux langues, il les mélange parce qu'il considère que son interlocuteur fait partie du même groupe social que lui et a les mêmes capacités communicationnelles. C'est pourquoi il décide de parler ou de s'exprimer peu importe l'origine du lexique utilisé.

De plus, nous avons remarqué, lors de nos observations participantes que dans la famille A, il peut arriver à la maman A d'utiliser une alternance codique lorsqu'elle parle avec ses enfants. Alors qu'en temps normal maman A parle en français avec ses enfants, dès lors que l'expression touche l'affect elle utilise du shimaore ; pour menacer un de ses enfants « *oujouwa shitrou itso hou para o*³⁷ », pour le prévenir d'un danger « *fahamu*³⁸ » ou pour être plus affective avec son fils « *an-babangou*³⁹ ». Les parents des deux familles interpellent leurs enfants en shimaore par « hé » (ici le [h] est aspiré). Nous avons, par exemple, maman A qui interpelle sa fille ainsi « *Hé wawe*⁴⁰ ! mets tes chaussures ». Ainsi, tel que cela a été défini par De Pietro, ce phénomène d'alternance codique a la fonction de « l'ancrage référentiel dans la région d'origine » (De Pietro, 1988, p. 75). De ce fait, l'alternance codique est certes un troisième système linguistique mais c'est également un moyen d'expression sentimentale chez les personnes qui ont reçu ces mêmes expressions dans leur langue maternelle alors que dans la situation où elles se trouvent elles doivent communiquer dans une langue différente de la langue maternelle.

Par ailleurs, l'alternance codique qui se manifeste, chez les Mahorais qui échangent, entre eux par le parler bilingue est une marque transcodique parmi d'autres comme l'emprunt qui peut également être présent dans le discours des Mahorais. Celui-ci, s'il se manifeste dans un discours en langue mahoraise c'est, d'une part, parce que le mot pour exprimer ce que le locuteur veut signifier n'existe pas dans la langue donc il emprunte un mot au français. D'autre part, cela peut être un choix du locuteur d'utiliser un mot français ayant une fonction stylistique dans la locution. Néanmoins, s'il apparaît dans une locution en français cela peut être parce que le mot n'est connu que dans la langue maternelle ; c'est, d'ailleurs, ce qu'explique XM1, bien que le français soit une « semi-langue maternelle » transmise par ses parents, il dit :

(30) XM1 à mayotte en fait avec nos parents quand ils nous demandent par exemple d'aller chercher: (.) du cumin ou du curcuma en fait ils le disent pas forcément en: français\ ils nous disent avec la langue maternelle (11/02/21, ligne 90)

³⁷ Nous traduisons « Tu sais ce qui va t'arriver »

³⁸ « fais attention »

³⁹ Traduction littérale « n'est-ce pas mon papa » mais signifie « n'est-ce pas mon chéri/ mon fils... »

⁴⁰ « Hé toi »

Ici, XM1 donne l'exemple des épices « cumin » et « curcuma » qu'il ne savait pas nommer en français lorsqu'il était à Mayotte ; ce sont des mots de la vie de tous les jours, cela montre que le français a été une langue de scolarisation pour les parents également puisque ceux-ci transmettent surtout les compétences techniques de cette langue à leurs enfants. Ce même procédé d'emprunt a été utilisé par XXF dans l'interview, elle dit ceci « ici y'a pas : le *adhan*⁴¹ (.) euh: et aussi: le *chioni*⁴² » (16/02/21, ligne 320). Nous pouvons dire qu'il s'agit chez XM1 et XXF de formulations transcodiques puisqu'ils utilisent « de manière consciente [des] éléments de [leur] langue première pour surmonter un obstacle de communication » (Lüdi, 1995, p. 148) Cela s'explique par le fait que, bien qu'il soit une langue de scolarisation, le français a été acquis en partie comme une langue étrangère dans la mesure où à Mayotte il n'est pratiqué que dans un cadre formel. C'est comme lorsqu'une personne apprend une langue étrangère en faisant des études de langue. Souvent, c'est un lexique de la littérature qui est appris et au moment où la personne est confrontée à la réalité il lui est parfois difficile de trouver les mots de la vie de tous les jours et d'expression culturelle. Ces faits sont vérifiables dans une de nos interviews ainsi que dans nos observations participantes néanmoins, ils traduisent surtout un emprunt au shimaore.

Tout d'abord, nous avons XXF qui a recours à deux reprises, dans un énoncé, à des mots mahorais voire comoriens « chez mes sœurs au nord\ (de) fois y'a des organisations d'mariage tout ça (.) de: *ounkoumbi*⁴³ (.) des *tar*⁴⁴ » (16/02/21, ligne 300). Il est question d'une locution en langue française néanmoins, XXF utilise un lexique mahorais pour exprimer un fait culturel.

Ensuite, concernant nos observations participantes, nous avons observé chez les deux familles une abondante utilisation de marques transcodiques sous leurs formes d'emprunts lorsque les parents s'adressent aux enfants ou même les enfants entre eux en français. L'emprunt au shimaore se fait, notamment dans la famille A, lorsqu'il est question de nourriture. Nous avons, par exemple, maman A qui dit « tiens *bawa* » pour dire à enfant3A de prendre le poulet ; enfant3A dit « je veux du *houbou* » pour signifier qu'il veut de la soupe/bouillie de riz. Ces mots qui expriment l'alimentation sont les mots d'origine maternelle dont parle XM1. Ici, ils ont la fonction d'ancrage référentiel dans le lieu où sont originaires les parents. En effet, le *houbou* est une soupe typiquement mahoraise avec un processus de cuisson spécifique ; le même constat peut également être fait pour le poulet qui est un aliment phare de la cuisine mahoraise et qui peut être cuisiné de différentes manières.

Enfin, nous avons, également, constaté l'utilisation du mot « *bibi* » par les enfants des deux familles pour se référer à des petites bêtes : Enfant2A dit « regarde y a *bibi*, *bibi* va partir » tout comme Enfant2B dit « moi j'ai peur des *bibis* ». Dans le premier cas le mot « *bibi* » est utilisé sans article ce qui donne l'impression qu'il n'y a qu'un emprunt du mot mahorais ; néanmoins, dans le second cas le mot est introduit par l'article indéfini français « des », cela nous donne l'impression que c'est un mot français pour cet enfant. De plus, cela est peut-être

⁴¹ Muézin (appel à la prière)

⁴² Nous traduisons : Ecole coranique.

⁴³ Danse d'origine grand-comorienne qui est faite durant les mariages grand-comorien

⁴⁴ Danse d'origine anjouanaise faite durant les mariages anjouanais et parfois mahorais

le cas puisque c'est dans la famille B où nous avons le moins relevé de marques transcodiques dans les conversations entre parents et enfants ou entre enfants ; ce qui signifie que les parents limitent au maximum le recours au shimaore. Ainsi, nous pouvons déduire que l'utilisation de mots empruntés au shimaore dans une conversation en langue française peut conduire les enfants, qui sont monolingues français, à penser que ces mots-là font partie du lexique de la langue française.

En résumé, le recours aux marques transcodiques ou variation inter systémique par les Mahorais est dû au phénomène de contact de langues lorsqu'il s'agit d'un parler bilingue à caractère de troisième système linguistique chez des locuteurs appartenant au même groupe social et ayant un répertoire linguistique présentant les deux langues en question. Cependant, lorsqu'il s'agit d'un parler bilingue à caractère d'expression sentimentale ou d'emprunt de mots mahorais dans une locution en français unilingue le recours aux marques transcodiques a une fonction identitaire dans la mesure où les mots empruntés font référence à un objet spécifiquement mahorais.

Par ailleurs, après avoir vu que les pratiques langagières des Mahorais de l'Hexagone (parler shimaore systématiquement et marques transcodiques), nous allons voir, à présent, en quoi leur réseau de relations sociales est également un élément indicateur de leur identité mahoraise ?

3. Le réseau de relations sociales des Mahorais de l'Hexagone

John J. Gumperz explique que le « réseau de relations sociales [est l'association] d'une classe d'individu à une expérience interactive » (Gumperz, 1989, p. 39). L'ouverture du réseau, qui se caractérise par le fait d'interagir avec des individus de différents groupes sociaux, démontre pour lui « le degré de cohésion sociale dans une communauté ou dans un groupe particulier ». De plus, selon lui le réseau influe sur le changement linguistique (*Ibid.* p. 40). Par ailleurs, ci-dessous un schéma de notre réseau social lors de nos observations participantes à Clermont-Ferrand. Celui-ci nous permet de visualiser ce qui peut être le réseau de relations sociales d'un Mahorais lambda dans cette ville.

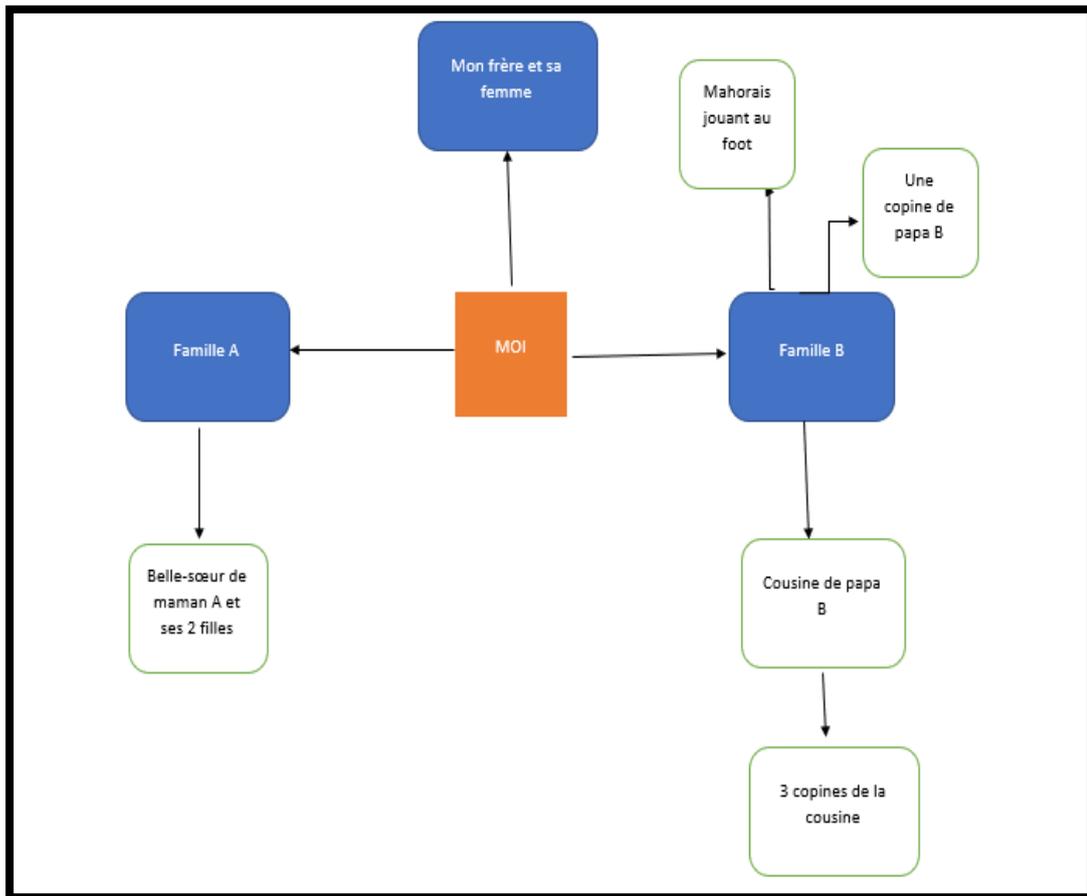


Figure 19: schéma de notre réseau social à Clermont-Ferrand

Nous remarquons dans ce schéma que, durant notre semaine d'observations participantes à Clermont-Ferrand, nos enquêtés nous ont mise relation qu'avec des Mahorais. Ainsi, c'est un réseau qui semble plutôt fermé sur un groupe social bien défini ce qui signifie qu'avec un tel réseau notre degré de cohésion sociale dans la société française de l'Hexagone ainsi que dans une telle ville paraît plutôt réduite. Par ailleurs, qu'en est-il du réseau social des répondants à notre questionnaire ainsi que celui de nos interviewés ? La question linguistique est-elle une variable qui pourrait expliquer l'ouverture ou non du réseau social des Mahorais de l'Hexagone ?

Le graphique suivant est un élément qui nous permettra de catégoriser le réseau de relation sociale des étudiants mahorais de l'Hexagone.

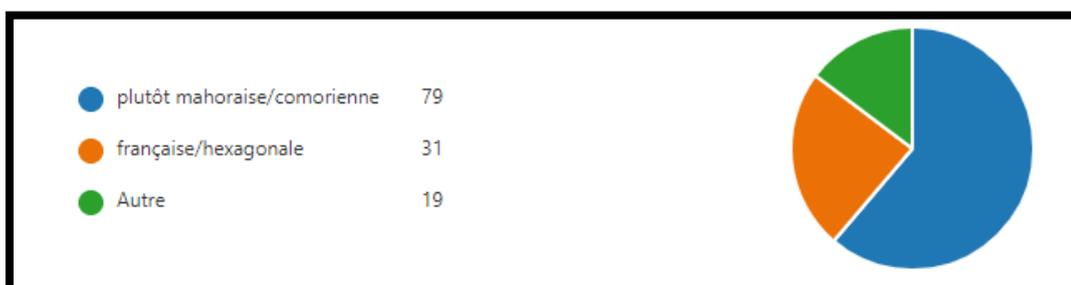


Figure 20: réponses à la question "Les personnes que tu fréquentes sont de quelle origine ?"

Nous constatons sur ce graphique que 61% des étudiants mahorais fréquentent des Mahorais comme eux, 24% des Wazungu et 15% des personnes d'autres origines ethniques. Ces données nous permettent de valider le modèle de réseau social d'un Mahorais lambda que nous avons pu élaborer à l'issu de nos observations participantes puisqu'un peu plus de la majorité d'entre eux déclare fréquenter des Mahorais/Comoriens. Néanmoins, un nombre non négligeable de nos répondants a donné une réponse autre. Cela signifie qu'en plus des Mahorais, ces individus fréquentent des personnes d'autres origines. Afin de faire une analyse plus significative de cette donnée nous allons la relier avec le nombre de langues que parlent nos questionnés en posant l'hypothèse suivantes : la présence d'au moins une langue étrangère, autre que le français ou les langues de Mayotte, dans le répertoire linguistique des Mahorais est signe d'un réseau de relations sociales ouvert. Voici le graphique qui reprend les langues que déclarent parler nos étudiants questionnés.

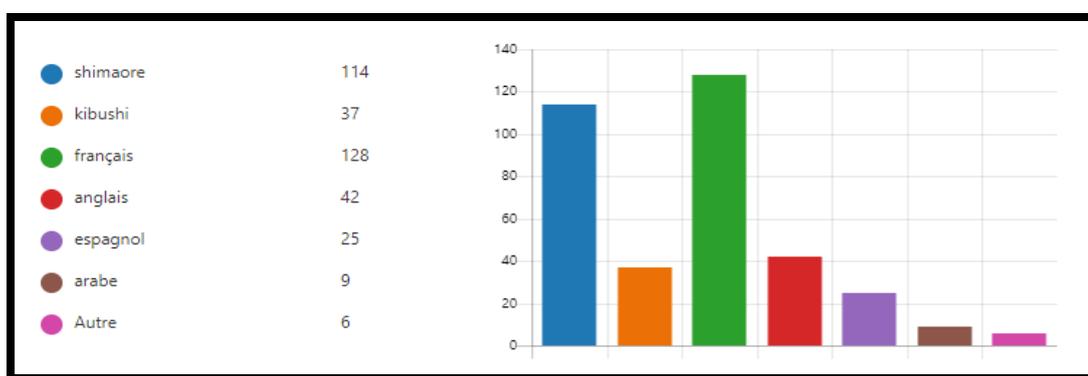


Figure 21: réponses à la question "Quelles langues parles-tu ?"

Les réponses à cette question nous ont permis de constater que 50 répondants à notre questionnaire parlent au moins une langue étrangère en plus du français et des langues de Mayotte. Par ailleurs, parmi les personnes qui ont déclaré fréquenter des personnes d'origines autres que mahoraise ou hexagonale 11, soit un peu plus de la moitié, parlent au moins une langue étrangère. L'échantillon n'est pas vraiment représentatif puisqu'il s'agit de à peine la moitié sur 19 personnes mais nous pouvons voir qu'il y a une légère influence du répertoire linguistique d'un individu sur son réseau de relations sociales. C'est-à-dire que plus la personne parle plusieurs langues plus son réseau social est ouvert à d'autres origines du monde.

Concernant nos interviewés, il n'y a qu'une personne sur huit qui parle une langue étrangère (il est question de XM1 qui parle anglais). De ce fait, qu'est-ce qui peut justifier l'ouverture ou non de leur réseau de relations sociales ? Pour répondre à cette question nous allons analyser le corpus d'interviews.

Interviewé	Niveau d'aperture du réseau social	Ce qui justifie ce niveau d'après les interviewé
SIF	Fermé	Ne participe ni à des événements de la communauté mahoraise ni à ceux d'autres communauté
ABD	Ouvert	Côtoie des personnes d'origines diverses
XM1	Ouvert	A des amis de divers origines

XF1	Fermé	Proche de sa famille et côtoie des personnes d'autres origines que dans le cadre de ses études
XXF	+ ou – ouvert	Ne se sent pas proche de personnes d'autres origines mais est incluse dans une association mahoraise
XXM	Ouvert	Pratique des activités sportives avec des personnes d'origines diverses
RIZ	Ouvert	Dit être entouré des Wazungu et est intégré dans la communauté mahoraise
TAT	Ouvert	Déclare être proche de tout le monde

Tableau 7: Niveau d'ouverture du réseau social de nos interviewés

En observant ce tableau nous nous rendons compte que toutes les personnes de sexe masculin ont un réseau de relations sociales ouvert alors que celui des personnes de sexe féminin est plus ou moins fermé. Est-il, donc, plus facile pour un homme que pour une femme de se créer des liens sociaux ? A ce sujet les avis des deux acteurs sociaux que nous avons interviewés pour qu'ils nous donnent leur opinion sur les Mahorais de l'Hexagone divergent.

Tout d'abord, pour nos acteurs sociaux la question du réseau social se traduit par l'intégration ou l'insertion sociale. Ainsi, en reprenant la définition que le CNLE a emprunté à l'IIDRIS l'insertion peut être définie comme une « action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par des échanges satisfaisants avec son environnement ». ⁴⁵ Quant à la notion d'intégration, le CNLE explique ceci :

Un groupe, ou une société, est intégré(e) quand ses membres se sentent liés les uns aux autres par des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières

Ainsi, l'insertion étant le processus qui permet à un individu de s'intégrer. C'est-à-dire toutes les actions sociales qu'il entreprend pour s'identifier aux membres de la société dans laquelle il vit, nous avons, d'une part, la présidente de Mosaïk Outre-mer qui dit que les Mahorais sont « trop timides » (15/02/21, ligne 85) et « s'insèrent pas (.) tout de suite » (*Ibid.* ligne 116). De ce fait, la timidité est un obstacle dans le processus d'intégration des Mahorais dans la société française de l'hexagone puisqu'elle les empêche de s'identifier aux autres membres de cette société. D'autre part, l'intégration étant le résultat de cette identification à savoir le fait que l'individu se considère appartenant à la société dans laquelle il vit car il partage un grand nombre de normes de vie commune, nous avons le président de l'association des étudiants mahorais de Montpellier qui estime que les étudiants mahorais décrochent dans leur scolarité pour s'insérer professionnellement. Il explique qu'ils « apprennent justement à connaître les personnes qui sont à côté d'eux », « ont l'ouverture d'esprit facile » et « arrivent (.) justement à s'intégrer plus facilement » (16/02/21, ligne 145). Sur ces deux points de vue il est difficile de dire qui a raison et qui a tort ; puisque nous avons une conseillère en insertion qui semble connaître les personnes qu'elle suit et en face d'elle un Mahorais qui semble côtoyer d'autres Mahorais

⁴⁵ « Insertion sociale, intégration sociale ». *Le site du CNLE*. <https://www.cnle.gouv.fr/insertion-sociale-integration.html>. Consulté le 1 juillet 2020.

comme lui d'où ses affirmations. Il nous est également difficile de dire que cela est lié au sexe de l'acteur social ; cependant, nous pouvons supposer que comme PRE est un homme, il côtoie plus d'hommes que de femmes donc il voit les hommes s'insérer plus facilement, c'est, sans doute, la raison pour laquelle il généralise. Alors qu'ODI, voit des Mahorais de sexes différents donc elle fait, sans doute, un bilan général. Ainsi, nous pouvons confirmer qu'en effet, il est plus facile pour un homme que pour une femme de s'insérer bien que les Mahorais, de manière générale, ont du mal à s'insérer dans l'Hexagone.

Par ailleurs, la question des compétences en langue française n'est-elle pas non plus une variable qui peut expliquer l'insertion puis l'intégration sociale du Mahorais de l'Hexagone en plus du sexe ? Pour répondre à cette question nous allons dresser un tableau qui récapitule la manière dont nos interviewés définissent leurs compétences en langue française.

Interviewés	Auto-évaluation de son français	La langue dans laquelle il se sent le plus à l'aise	Jugements reçus d'autres personnes
SIF	Horrible	Shimaore	X
ABD	Moyen	Les deux	tu sais pas parler/ (.) mais avec nous (.) tu vas: tu vas le parler bientôt (12/02/21, ligne 279)
XM1	Plutôt bien	Les deux	elle m'a dit que: j'ai: un accent (11/02/21, ligne 365)
XF1	Ça va	Shimaore	X
XXF	Niveau en progrès	Les deux	les gens ils pensent que je suis née ici (16/02/21, ligne 286)
XXM	Moyen	Shimaore	pas mal\ (.) parc' que y'a même des français qui m'ont dit/ (.) toi t'as l'accent (24/02/21, ligne 221)
RIZ	Ça va	Shimaore	il trouve que JE (.) parle bien français (27/02/21, ligne 147)
TAT	X	Les deux	X

Tableau 8: Récapitulatif des compétences en français de nos interviewés

Dans ce tableau nous voyons que la majorité des personnes qui ont reçu des jugements sur leur français sont des personnes qui ont un réseau de relations sociales ouvert et qui se sentent à l'aise autant en français qu'en shimaore. Nous pouvons dire que ce sont des personnes qui pratiquent souvent le français avec différentes catégories de personnes. En effet, XM1 dit parler « essentiellement français » dans l'Hexagone et ABD dit parler « français à 90% ».

En outre, juger son niveau de langue ou celui de l'autre est la manifestation d'une attitude sociolinguistique qui d'après Py et Gajo

se manifestent sous forme d'ouverture / fermeture, attrait / répulsion, sympathie / indifférence et portent assez rarement sur le bilinguisme en tant que tel, mais plutôt sur les langues du répertoire et, au-delà, sur les locuteurs, leur appartenance nationale, etc. Les attitudes sont liées à la socialisation et

s'appuient parfois sur des formules stéréotypées. (Py et Gajo *in* Simonin et Wharton, 2019).

Le jugement qu'une personne a reçu sur son français peut influencer le jugement que la personne a de son propre français. C'est le cas de RIZ et de XXF par exemple qui exprime une forme de satisfaction quant à leur niveau de français dans l'Hexagone. Nous avons, par ailleurs, TAT qui n'arrive pas à définir son niveau de français, cela peut s'expliquer par le fait qu'elle n'a pas reçu de jugement à ce sujet, cela signifie qu'elle démontre une indifférence concernant son niveau de français. Quant à SIF, elle n'a reçu aucun jugement sur son niveau de français néanmoins, elle le juge « horrible ». C'est une attitude de répulsion face à son répertoire linguistique en français qui s'explique par le fait qu'elle ne pratique pas beaucoup cette langue à cause de ce sentiment d'insécurité linguistique qui, de plus, réduit son réseau de relations sociales.

En résumé, les Mahorais de l'Hexagone ne sont pas concernés par les politiques d'intégration linguistique des migrants en France hexagonale, à savoir le contrat d'accueil républicain, dans la mesure où ils sont Français et ils savent parler la langue française. Néanmoins, il est difficile pour un Mahorais de s'intégrer socialement dans la France hexagonale pour des raisons culturelles. En outre, un Mahorais qui parle plusieurs langues a un réseau de relations sociales plus ouvert que celui qui ne parle que les langues mahoraises et le français. De plus, il semble qu'en fréquentant d'autres personnes que de la communauté mahoraise, le Mahorais de l'Hexagone prend conscience de son niveau de français et agit pour le faire évoluer. Ainsi, comme l'affirme Gumperz le réseau de relations sociales a une influence sur le changement linguistique d'un individu et donc du Mahorais qui, en France hexagonale, cherche à s'identifier aux autres Français linguistiquement.

III. La quête d'une identité Française

L'identité, comme objet immatériel, catégorise l'individu à la fois tel un être unique en soi et différent des autres. Ainsi, en observant l'autre et en reconnaissant qu'il est différent de lui, l'individu est en quête du soi. De plus, d'après Coïaniz « L'identité apparaît d'abord comme conviction intime d'être une entité unique, souvent menacée dans son unité, entité en partie différente des autres et en partie semblable » (Coïaniz, 2005, p. 79). De ce fait, de quelle manière le Mahorais de l'Hexagone cherche la partie de son identité qui est semblable à celle des Wazungu ?

1. Être Français et s'identifier à l'autre

Qu'est-ce qu'être Français ? Que signifie être Français pour un Mahorais ? Les Mahorais de l'Hexagone se sentent-ils Français ?



Figure 22: Réponses à la question "Te considères-tu Français ?"

Grâce au graphique ci-dessus nous constatons que 80% des étudiants mahorais ayant répondu à notre questionnaire se considèrent Français. Le même constat peut être fait concernant nos interviewés puisque sur les 8 Mahorais que nous avons interviewés trois se considèrent « pas trop » ou « moyennement » Français (XXF, XF1 et XXM) alors que les cinq autres affirment leur sentiment d'être Français. Par ailleurs, que signifie appartenir à un groupe, ici celui des « Français », si ce n'est pas s'identifier à ce groupe et adhérer, également, à des représentations et à des attitudes communes ? Le Mahorais de l'Hexagone, en tant Français, s'identifie-t-il au Mzoungou qui est, lui aussi, Français ?



Figure 23: réponses à la question "Si tu te considères français c'est parce que..."

Il est important de voir que la majorité de nos interviewés ainsi que des répondants à notre questionnaire se considèrent Français pour des raisons territoriales « né dans un département français », « vivant sur le territoire français » et pour une question de nationalité

« j'ai la nationalité française », « parce que la nationalité est un statut en plus d'être une identité ». La question culturelle ne revient que très peu dans notre corpus « je connais la culture », « j'ai la culture française. Je partage beaucoup de chose avec mon pays ». Quant à la question linguistique, elle peut être un complément dans l'identité des Mahorais de l'Hexagone en tant que Français « la langue joue un peu ». Ainsi, étant Français pour des raisons territoriales, qu'elle est la relation des Mahorais aux Wazungu ? S'identifient-ils à eux ?

Partons d'un constat général. La majorité de nos interviewés n'ont pas donné d'avis sur l'image qu'ils ont des Wazungu. A la question « Que penses-tu des Wazungu ? » nous avons des réponses de cet ordre :

(31) SIF c'est **comme** nous les mahorais/ (.) c'est **comme** les africains/
c'est **comme** les chinois (13/02/21, ligne 370)

(32) ABD : ils sont **comme** nous\ (.)ce sont des humains: **comme** tout
l'monde (12/02/21, ligne 211)

(33) XM1 **comme** partout en fait y a des gens qui sont plutôt gentils\
et: qui acceptent l'autre (.) après y'a des gens qui sont mm un peu :
hypocrites (11/02/21, ligne 298)

(34) XF1 j'ai pas d'avis suR eux ban paRce que (.) chaque personne a sa
manière de faiRe les choses (24/02/21, ligne 201)

(35) TAT c'est **comme** partout einh (.) y'a des personnes gentilles y'a
des personnes mauvaises (23/02/21, ligne 81)

Ce qui attire notre attention dans ces cinq déclarations est leur caractère humaniste. L'adverbe de comparaison « comme » revient fréquemment dans les énoncés afin de montrer que les Wazungu sont des humains ce qui empêche nos interviewés de les juger. Mais ces déclarations qui ne nous apportent pas d'avis tranchés peuvent être expliquées par le fait que nos interviewés s'expriment dans un cadre formel ; de plus ils sont enregistrés ce qui fait qu'ils se sentent surveillés. C'est ce qu'on appelle en sciences humaines le « paradoxe de l'observateur », c'est-à-dire le fait qu'un individu adapte son discours en présence d'une personne tiers et lorsqu'il se sent surveillé. Néanmoins, quand nous observons le corpus, nous nous rendons compte qu'il y a une opposition dans leur discours entre un *we-code* et un *they-code*. Ce phénomène d'opposition est, d'après Calvet, une « dialectique du Même et de l'Autre » ; c'est-à-dire qu'il y a une construction des identités sociales de manière interpersonnelle. « L'espace nous » représente la communauté et « l'espace eux » les autres qui sont détenteurs de la langue standard, légitime (Calvet et al. 1999, p. 136-137).

En effet, bien que nous ayons fait le choix, dans ce travail de recherche, de nommer le « Français blanc de type européen » Mzoungou (Wazungu au pluriel) afin d'éviter qu'il y ait une ambiguïté entre Mzoungou et Français étant donné que les Français avec des traits ethniques différents de ceux-là existent également ; il est fréquent de voir dans le discours de nos interviewés une confusion entre Français et Mzoungou. Voici un tableau avec des énoncés qui justifient cette affirmation.

Interviewés	Enoncé traitant des Wazungu
SIF	ici si tu parles avec un: français tu peux pas aller balancer des mots en shimaore (13/02/21, ligne 232)
ABD	je RencontRe que de: fRançais: aussi je RencontRe: des mahoRais (12/02/21, ligne 23)
XM1	j'ai: des amis: qui sont mahorais mais il y a aussi des amis qui sont français (11/02/21, ligne 61)
XF1	ici\ (.) beaucoup de: de fRançais sont: dans les bureaux si tu vas dans les bureaux tu les tRouveRas toujours (24/02/21, ligne 219)
XXF	le fait de me projeter dans un: cadre: des gens qui sont français etcétera\ (.) beh: c'est pas trop mon truc (16/02/21, ligne 189)
XXM	les français ici (.) [...] ils ont d'autres: manières en fait (24/02/21, ligne 96)
TAT	[je parle français] avec les français/ (.) le shimaore avec les mahorais (23/02/21, ligne 35)

Tableau 9: confusion Français/Mzoungou par nos interviewés

Dans ces sept énoncés le mot français est associé au blanc de type européen « beaucoup de Français sont dans les bureaux » ; de plus, il peut y avoir, également, une dissociation entre Français et Mahorais « français avec les Français et le shimaore avec les Mahorais ». Ainsi, l'utilisation du mot « Français » pour se référer aux Wazungu semble tellement « normal » chez nos interviewés. Cela nous amène à supposer que dans l'imaginaire collectif des Mahorais un « blanc de type européen » est plus légitime à être considéré comme Français qu'un individu présentant des traits ethniques différents.

De ce fait, nous pouvons voir ce qui fait que les Mahorais ne s'identifient pas aux Wazungu à travers les résultats de notre questionnaire. En effet, le questionnaire en ligne est une méthode de recueil de données totalement anonyme puisqu'en plus de ne pas être identifié le répondant est seul derrière son écran. Cela signifie que, s'il est face à une question ouverte, il peut s'autoriser à s'exprimer librement sans retenu. Ainsi, retrouvons dans le graphique ci-dessous ce qui a, peut-être, freiné les relations des étudiants mahorais de l'Hexagone avec les Wazungu.

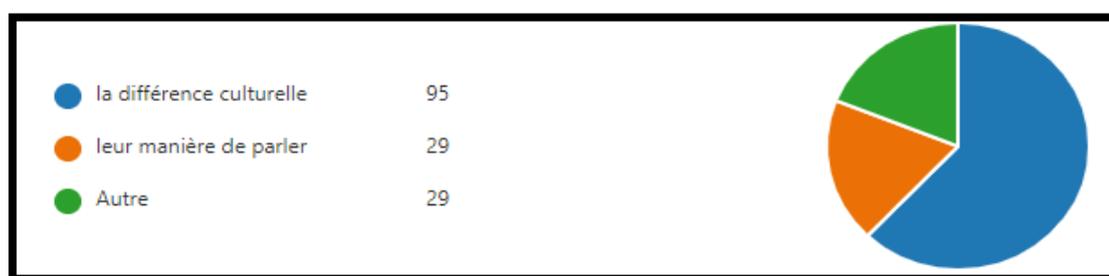


Figure 24: réponses à la question "Qu'est-ce qui t'as le plus freiné dans ta relation avec les Wazungu ?"

Ici il s'agit d'une question mixte à choix multiples. Nous avons, par ailleurs, 62% de nos répondants qui estiment que la différence culturelle est un frein pour tisser des liens avec les Wazungu. Cela peut être compréhensible dans la mesure où Mayotte est une île qui se trouve

dans l'Océan Indien et n'a pas eu la même histoire que l'Hexagone. En effet, les Mahorais possèdent une culture afro-musulmane alors que l'histoire de la France hexagonale est marquée par la Révolution française, par une devise de liberté de croire ou de ne pas croire (en Dieu). De ce fait, comme l'histoire est différente, les cultures aussi sont différentes ainsi que les mœurs. De plus, cela montre surtout que, bien que les Mahorais ne semblent pas avoir un grand repli identitaire sur eux, la mixité culturelle n'est pas complètement atteinte. Ensuite, nous avons la « manière de parler » des Wazungu qui justifie à 19% le frein qu'ont certains Mahorais de l'Hexagone à créer des liens amicaux avec eux. Cela peut, également, être expliqué par des raisons sociolinguistiques en comparant la situation sociolinguistique de Mayotte avec celle de l'Hexagone. Puisque la France est un pays monolingue *de jure*. En effet, il a été ajouté à l'article 2 de la constitution française en 1992 que la langue de la République est le français. De plus, la loi Toubon, qui date de 1994, est venue renforcer cette disposition en explicitant le fait que le français est la langue du travail et du domaine public. Ainsi vivre en France hexagonale signifie parler français quotidiennement alors que les politiques linguistiques des territoires d'Outre-mer de la France sont différentes étant donné que ceux-ci sont reconnus comme des territoires plurilingues.

Par ailleurs, nous avons également 19% des répondants qui ont donné des réponses ouvertes. Dans un tiers des réponses les enquêtés expliquent n'avoir eu aucun frein pour créer des relations amicales avec les Wazungu et dans les deux tiers restants les freins sont justifiés par des raisons de différences « comportementales ». Nous avons, d'une part, deux répondants qui expliquent que le frein proviendrait d'eux-mêmes « ma timidité » et, d'autre part, la grande majorité qui donne leur opinion sur les Wazungu ainsi : « leur mentalité » 5 fois, « leur manière de penser » 2 fois, « leur état d'esprit », « pas le même délire », « humour », « je ne perçois que dans de très rares occasions la dimension ironique dans leurs paroles », « leurs aires supérieures », « égoïsme et râleur », « centres d'intérêt ». Ces différentes occurrences montrent que les Mahorais de l'Hexagone ont une opinion sur les Wazungu qui n'est pas que d'ordre culturel. La dimension mentale et intellectuelle est très présente ce qui signifie que leur relation est d'abord synonyme de choc identitaire. Cela illustre la définition de l'identité en tant qu'ipsité (être différent de l'autre) puisqu'il y a une démonstration d'une rencontre entre deux groupes sociaux différents qui se reconnaissent comme différents et qui ont une relation de contradiction dans la mesure où l'un se sent différent de l'autre. De ce fait, une rencontre entre un Mahorais et un Mzoungou semble être une rencontre avec l'Autre différent de soi.

Ainsi, par des différences identitaires d'ordre culturel, historique, linguistique et idéologique les Mahorais de l'Hexagone forment une communauté et se distinguent des Wazungu bien que ces deux groupes sociaux soient français. Par ailleurs, qu'en est-il des représentations qu'ont les Mahorais de la langue française ?

2. Le français comme langue véhiculaire

Lors de nos observations participantes nous avons constaté que les deux familles mahoraises qui nous ont accueillie chez elles ont décidé de transmettre en particulier la langue française à leurs enfants. En effet, bien qu'il puisse arriver que dans la famille A les parents s'adressent en shimaore aux enfants c'est le français qui est la langue première de ces derniers

puisqu'entre enfants ils se parlent exclusivement en français. Ce constat nous permet d'aborder la question de la représentation qu'ont les Mahorais de l'Hexagone de la langue française puisque s'ils décident de transmettre en premier cette langue-là à leurs enfants c'est parce qu'elle a un cout social, elle a de la valeur.

2.1 La valeur de la langue française

Cette valeur nous pouvons, en premier lieu, l'extraire des réponses à notre questionnaire. Ci-dessous la répartition des réponses à la question « qu'est-ce que la langue française représente le plus pour toi ? » :



Figure 25: réponses à la question "Qu'est-ce que la langue française représente le plus pour toi ?"

Nous remarquons que la majorité de nos répondants, soit 60%, estime que le français représente une langue de scolarisation. Et étant une langue de scolarisation le français représente, par conséquent, la langue de l'ascension et de l'insertion sociale. Néanmoins, le plus intéressant est, selon nous, de voir ce que disent les réponses « autres » étant donné que dans celles-ci y adhère 15% de nos répondants. Dans ces réponses il y a trois grandes catégories de représentations :

- Langue véhiculaire (de communication) : pour 8 répondants
- Langue d'appartenance (identitaire) : pour 5 répondants
- Langue de la France : pour 3 répondants

Nous pouvons reprendre dans un tableau les réponses concernant le français comme langue véhiculaire.

ID des répondants	Réponses
31	« Une langue d'échange, enrichissante »
60	« Langue courante »
65	« La vie de tous les jours »
76	« La langue dans laquelle tout le monde se comprend »
79	« Une langue qui me permet de maintenir une bonne relation et cohésion sociale »
106	« C'est une langue qui nous permet de communiquer avec beaucoup de personnes »
115	« Une langue qui nous permet de s'exprimer librement »
126	« Une langue de communication »

Tableau 10: déclarations dans le questionnaire sur la valeur du français comme langue véhiculaire

En observant ces réponses nous nous rendons compte qu'il y a une idéalisation de la langue française. Celle-ci est considérée comme une langue indispensable et, à première vue, sans limitation dans l'espace. C'est-à-dire qu'elle est considérée comme la langue la plus parlée dans le monde. En effet, parmi nos interviewés nous avons XXM qui considère que le français est « la deuxième langue la plus parlée au monde » (24/02/21, ligne 59) et RIZ qui dit qu'il s'agit de l'une « des langues les plus parlées dans le monde » (27/02/21, ligne 28) donc voilà d'où viennent ses représentations. Cette représentation de la langue française comme langue véhiculaire par excellence est l'une des représentations qui composent l'idéologie de l'unilinguisme en France. Il s'agit de l'unilinguisme interlinguistique qui consiste en la hiérarchisation des langues. Comme l'explique Boyer, le français est, ainsi, considéré comme une langue universelle dotée d'un « génie » (Boyer, 2017, p. 64-65). De ce fait, nous pouvons déduire que l'unilinguisme interlinguistique est également présent dans l'imaginaire linguistique des Mahorais de l'Hexagone qui souhaitent dominer le français en partie par sa puissance mondiale.

Par ailleurs, en plus de représenter une langue véhiculaire le français est, également, pour les Mahorais de l'Hexagone une langue qu'il faut posséder car c'est la langue de la République Française. En effet, parmi les trois représentations qui composent l'unilinguisme français, Boyer parle également d'une langue politico-administrative. C'est-à-dire que le français est une langue à la fois officielle et nationale (*Ibid.* p. 64-64). C'est pourquoi un des répondants à notre questionnaire dit ceci « Un Français doit parler français ». En outre, reprenons dans un tableau les 5 réponses dans lesquelles on s'aperçoit que le français est vu telle une langue à valeur identitaire afin de montrer qu'il s'agit d'une langue qui appartient également.

ID des répondants	Réponses
7	« Ma langue »
22	« Ma deuxième langue maternelle »
82	« Ma langue »
99	« C'est pour moi une de mes langues maternelles je dirai »
100	« La langue qui définit mon milieu linguistique et qui me permet d'en faire bon usage dans un environnement sociolinguistique adapté »

Tableau 11: déclaration dans le questionnaire sur la valeur du français comme langue d'appartenance

Ainsi, la présence des pronoms possessifs ma/mes/mon dans « ma langue », « ma deuxième », « mes langues » et « mon milieu linguistique » nous permet d'affirmer que nos répondants estiment que la langue française leur appartient. Cette même catégorie de déclarations nous avons pu l'observer chez ABD l'un de nos interviewés. Il dit ceci « ça va être ma langue natale bientôt » (12/02/21, ligne 127). Nous pouvons supposer que, par leur caractère affectif, ces déclarations sont des expressions d'une attitude de sécurité linguistique de la part de ces enquêtés puisque, d'après Calvet, ce sentiment se manifeste « lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme comme *la* norme. » (Calvet, 2017, p. 47). De ce fait, il ne s'agit pas que d'une langue ayant des fonctions communicationnelles c'est également une langue qui leur permet de se définir étant donné qu'ils la possèdent.

En second lieu, ainsi que cela a été montré par l'Insee⁴⁶ le français n'est la langue maternelle que d'un Mahorais sur dix ; cela signifie que pour les Mahorais qui ne dominent pas assez la langue française celle-ci va représenter la langue du désir, une langue qu'il faut absolument conquérir en étant dans l'Hexagone. Comme nous l'explique le président de l'AEMM : « les étudiants qui ont des difficultés à prononcer le français à Mayotte quand ils viennent ici (.) ils sont justement imprégnés dans la langue » (16/02/21, ligne 208) Ainsi, l'apprentissage du français commence à Mayotte et se poursuit dans l'Hexagone. De plus, avec l'utilisation du verbe « imprégner » nous déduisons que cette situation est comparable à une expérience en Erasmus qui permettrait aux Mahorais d'améliorer la connaissance et la pratique de leur français. Ajouté à cela, le président de l'AEMM explique que « automatiquement on va parler français (.) arrivée ici/ (.) ce qui : permet justement au mahorais/ (.) : d'apprendre/ (.) indirectement et directement la langue\ » (*Ibid.* ligne 214). De ce fait, l'apprentissage se fait ou se poursuit de manière naturelle « automatiquement » tel que c'est le cas pour une langue maternelle alors qu'à Mayotte la didactisation se fait dans le milieu scolaire et la pratique dans le domaine administratif particulièrement.

C'est pourquoi la question de l'amélioration revient à plusieurs reprises dans nos interviews :

(36) SIF c'est bien aussi de: de s'améliorer au niveau de la langue (.) (puisque:) pour le moment c'est pas top top top quoi (13/02/21, ligne 543)

(37) ABD ça: m'a beaucoup aidé (.) à: à m'améliorer/ (.) dans la langue- là (12/02/21, ligne 257)

(38) XM1 au cours de mon cursus j'ai fait des efforts avec des présentations (.) oraux\ donc mon cursus qui a fait que j'ai:: amélioré mes: mes failles (11/02/21, ligne 180)

(39) XXF j'pense que: (.) je m'suis améliorée einh (.) je m'suis améliorée de plus en plus/ (.) avant j'avais vraiment du mal à m'exprimer/ (16/02/21, ligne 103)

S'agissant d'une « évaluation «purement» linguistique » (Blanchet, 2019, p. 44) la question de l'amélioration est sans doute liée à l'idéologie glottophobique telle que l'a théorisée Blanchet. Cette idéologie prend ses prémices dans une

opération de prescription et de proscription [qui] concernent donc la phonétique et la phonologie, le lexique, la morphologie et la syntaxe, les genres discursifs, les rituels et les modalités des échanges linguistiques, le choix de la langue elle-même (*Ibid.* p. 41)

Ainsi, les personnes qui estiment s'être améliorées comparent leur niveau de français à un modèle prescriptif : le français qu'il faut dominer, le standard qui ne prend pas en compte les autres manières de parler la langue. De ce fait, cette glottophobie induit chez certains

⁴⁶ Daudin, Véronique, et Fabrice Michaillesco. « Quatre jeunes sur dix en grande difficulté à l'écrit à Mayotte ». *Insee Mayotte Infos*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1291829>. Consulté le 11 mars 2021.

locuteurs une attitude d'hypercorrection comme c'est le cas de SIF « le français c'est qu'en (.) comme on l'a dit tout à l'heure précédemment » (13/02/21, ligne 107). En effet, au début de l'interview elle s'écoute parler ce qui la conduit à reformuler certains de ces énoncés « tout à l'heure précédemment » car elle n'est pas sûre d'avoir utilisé le bon mot.

En dernier lieu, ce désir de conquérir la langue française et de la faire sienne est accompagné chez SIF d'un sentiment d'insécurité linguistique. Il s'agit d'une attitude sociolinguistique qui se manifeste, entre autres, par « la perception erronée de son propre discours » d'après Labov (Labov, 1976, p. 190). En effet, SIF considère son niveau de français comme « horrible » (13/02/21, ligne 157) et pour elle c'est quelque chose de « embêtant des fois » (*Ibid.* ligne 161). Elle insiste énormément sur sa volonté d'avoir « un très très bon niveau » de français (*Ibid.* ligne 185). Néanmoins, dans son discours nous constatons un décalage entre le fond et la forme. Dans le fond SIF pense qu'elle ne parle pas bien français alors que dans la forme nous apercevons un français bien construit. De plus, dans la mesure où elle considère ne pas maîtriser la langue française, celle-ci devient la langue du regret et cela est perceptible avec la présence répétitive du futur antérieur dans son discours :

- « j'aurais aimé [...] avoir un très très bon niveau » (*Ibid.* ligne 185)
- « si j'avais un bon niveau\ (.) franchement/ (.) j'aurais peut-être eu (.) pas mal de copines » (*Ibid.* ligne 353)
- « j'aurais aimé que moi aussi/ je parle sans: sans hésiter » (*Ibid.* ligne 475)

En outre, cette attitude d'insécurité linguistique s'explique également par le fait que SIF est soucieuse de son style linguistique, elle a l'impression d'être incomprise « des fois j'me bloque à aller: à avoir des conversations avec des gens/ (.) parc' que je me dis que: (.) qu'ils vont peut-être pas me comprendre » (*Ibid.* ligne 256). De ce fait, elle exprime une honte linguistique : « j'ai HONTE des fois » (*Ibid.* ligne 198), « j'ai peur que eux ils se disent\ (.) c'est tellement évident » (*Ibid.* ligne 282). Par ailleurs, bien que SIF soit notre seule enquêtée à avoir fait part de ce sentiment d'insécurité linguistique nous pouvons affirmer que cela est peut-être dû au fétichisme de la langue française qui persiste dans les imaginaires.

Ce fétichisme de la langue française est passé par trois étapes selon Boyer :

- La sacralisation d'une norme du français
- L'idéalisation d'un usage puriste de la langue et
- L'institutionnalisation du Bon Usage (Boyer, 2001, p. 385)

En effet, le français est une langue qui peut être idéalisée dans l'imaginaire des Mahorais de l'Hexagone jusqu'à prendre les attributs d'un être sacré. Nous avons, par exemple, ABD qui exprime de l'amour envers cette langue « c'est une langue pour moi (.) que: qui est très très très important/ et: le parler/ c'est ma passion » (12/02/21, ligne 107). Ainsi, le français est personnifié, voire déifié comme c'est également le cas de RIZ qui parle d'amour et de respect pour la langue française « c'est une langue que je respecte/ (.) que j'aime beaucoup\ » (27/02/21, ligne 56). Par ces représentations de normes fictives du français, nous pouvons conclure que l'unilinguisme intralinguistique, qui se traduit par le

respect des règles grammaticales de la langue française, est également présent dans l'imaginaire linguistique des Mahorais de l'Hexagone. En effet, en plus de sacrifier le français ils sont en quête du bon usage.

Par ailleurs, le français est peut-être une langue importante pour les Mahorais de l'Hexagone au niveau de l'imaginaire, mais à quoi leur sert-elle dans les faits ?

2.2 Le français comme langue de communication

Comme nous avons pu le constater, la langue française représente une langue véhiculaire pour nos interviewés ainsi que pour au moins 20% des répondants à notre questionnaire. En effet, pour 12% des répondants elle représente une langue qu'ils utilisent qu'en cas de nécessité donc pour communiquer et parmi les 16 personnes qui ont donné une réponse autre 10 considèrent qu'il s'agit d'une langue de communication. En outre, en plus de représenter une langue de communication pour une partie des Mahorais de l'Hexagone le français a également une fonction de langue véhiculaire (langue avec laquelle les locuteurs de langues différentes peuvent communiquer) que ça soit chez nos enquêtés lors de nos observations participantes ou pour nos interviewés.

Tout d'abord, nous remarquons que l'utilisation de la langue française chez nos interviewés semble être une contrainte ainsi qu'une alternative au shimaore lorsque le choix n'est pas là. Ci-dessous quelques exemples tirés de nos interviews et qui peuvent illustrer cela :

(40) SIF si je parle avec: des gens qui parlent que français donc: je parle avec eux français parc' que ils parlent pas shimaore (13/02/21, ligne 70)

(41) XM1 j'parle shimaore avec les mahorais et: français avec: les métropolitains ou: les personnes qui n'comprennent pas le: shimaore\ (11/02/21, ligne 236)

(42) XF1 le français c'est une langue auquelle je peux communiquer avec des gens qui ne parlent pas le shimaoRe/ (24/02/21, ligne 26)

(43) RIZ je rencontre beaucoup de gens qui ne connaissent pas le shimaore donc (.) forcément on parle français (27/02/21, ligne 34)

Nous nous rendons compte avec ces quatre énoncés que la pratique du français est justifiée par la raison de la non-connaissance du shimaore par les interlocuteurs de nos interviewés ; le shimaore est, ainsi, la définition du langage dans la mesure où s'ils ne le pratiquent pas c'est parce qu'ils n'ont pas le choix. Le français est donc, en premier lieu une alternative au shimaore. De ce fait, comme le choix de la langue se fait au niveau micro-sociolinguistique au moment de la communication et qu'il n'y a pas d'hiérarchisation des deux langues, nous déduisons que c'est une situation diglossique telle qu'elle a été théorisée par les sociolinguistes suisses qui considèrent que la diglossie est une

situation d'un groupe social qui utilise une ou plusieurs variétés (langues, idiomes, dialectes ...) à des fins de communication, fonctionnellement différenciées, pour quelque raison que ce soit (Lüdi et Py, cités par Simonin et Wharton, 2019).

Ensuite, étant donné que le français est une langue imposée par la contrainte, par la diglossie entre les langues des interlocuteurs et le français, nous pouvons également dire que le français est une langue véhiculaire pour les Mahorais de l'Hexagone puisqu'il peut apparaître dans le domaine du privé lorsque des amis ou des connaissances des Mahorais ne sont pas des shimaorephones ou Mahorais. C'est ce que nous avons constaté une fois chez la famille A par exemple. En effet, nous avons entendu les parents de la famille A parler français avec leur voisine Mzoungou qu'ils nomment mamie. Quelques-unes de nos interviews confirment également cela :

(44) **XXM** le français qu'on parle là:\ (.) y'a beaucoup de monde en fait (.) quand on se comprend pas avec leur langue (.) et ban on s'comprend en français (24/02/21, ligne 64)

(45) **XM1** des amis qui sont français ou d'autres: origines du coup: la langue commune qu'on partage c'est le français (11/02/21, ligne 63)

(46) **ABD** je parle français beaucoup parce que: déjà: le nombre de personnes que je côtoie/ (.) ils parlent français (12/02/21, ligne 53)

Il est intéressant de voir qu'en (44) le français est perçu comme une langue d'intercompréhension entre locuteurs de différentes langues. Ensuite, chez XM1 (445) et ABD (46) il est question de pratiquer le français avec des amis ou des personnes qu'ils côtoient. Ainsi, s'il s'agit de l'utilisation du français pour des questions d'intercompréhension entre des personnes qui se connaissent ou pas forcément ; nous pouvons parler d'une gestion du plurilinguisme *in vivo* c'est-à-dire de « la façon dont les gens, confrontés quotidiennement à des problèmes de communication, les résolvent » (Calvet, 2017, p. 111).

Enfin, soulignons le fait que lors de nos observations participantes les parents des deux familles ne parlaient français dans le cadre privé qu'avec leurs enfants. Par ailleurs, nous n'avons pas eu l'occasion d'observer les parents de la famille B parler français hors du cadre privé ; néanmoins, nous avons entendu la maman A parler en français lorsqu'elle était au téléphone avec son opérateur de télécommunication mais également lors de son passage en caisse dans un supermarché. Ainsi, cette observation illustre le fait que le français est une langue de travail tel que l'a imposé la loi Toubon en 1994 étant donné que les interlocuteurs de la maman A étaient contraints de parler français puisqu'ils se trouvaient dans leur lieu de travail. Et même si ces personnes étaient des shimaorephones, *de jure*, ils ne peuvent que parler français dans l'exercice de leur travail. De plus, cette fonction de langue du travail nous pouvons la noter également dans les déclarations de nos interviewés :

(47) **SIF** quand j'suis au travail pareil je ne peux que parler le français (13/02/21, ligne 84)

(48) **XXF** le français/ (.) [...] ça m'aide au niveau: administratif ça m'aide beaucoup dans le professionnel\ (16/02/21, ligne 34)

(49) **RIZ** si je: fais du boulot faut que je m'exprime en français/ (27/02/21, ligne 122)

Bien que pour XXF le français soit juste un instrument d'assistance « ça m'aide » dans des situations administratives et professionnelles, l'utilisation de la négation de restriction par SIF « je ne peux que » et l'emploi du verbe « falloir » par RIZ montrent que la pratique du français dans le domaine du public est une obligation en France hexagonale. En effet, cela est stipulé par la loi Toubon de cette manière « Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics »⁴⁷.

En résumé, la langue française est la langue de communication par excellence dans la vie quotidienne de l'Hexagone que ce soit pour les Mahorais « en métropole je parle essentiellement en: français » (XM1) (11/02/21, ligne 56) ou pour des personnes qui font partie d'autres communautés linguistiques « c'est la langue que: on parle beaucoup ici » (ABD) (12/02/21, ligne 73). Ce caractère véhiculaire du français dans l'Hexagone s'explique par le fait que c'est, *de jure*, la langue de la république puisqu'elle est imposée dans la vie publique par l'Etat. Et, *de facto*, cela s'explique également par le fait qu'il y a une gestion *in vivo* du plurilinguisme. En effet, le fait que les rencontres entre individus de différentes origines en France hexagonale peuvent être fréquentes, cette situation semble diglossique telle que cette notion a été théorisée par les sociolinguistes suisses puisque les locuteurs de différentes langues en France peuvent négocier leur langue de communication au moment même où cette communication est en train de se faire en choisissant le français comme langue véhiculaire.

Par ailleurs, entre des langues mahoraises qui représentent les langues d'expression identitaire pour les Mahorais et, qui plus est, servent de communication entre Mahorais ; et la langue française qui représente une langue de communication et qui, de plus, est la langue véhiculaire dans l'Hexagone ; quelle(s) langue(s) choisissent nos Mahorais de l'Hexagone pour la/les transmettre à leurs enfants ?

3. La néo francophonie : vers un bilinguisme précoce

Chaudenson explique que la notion de néofrancophonie a été théorisée par Baggioni et De Robillard. Ainsi, selon De Robillard, cité par Chaudenson, il s'agit d'un « phénomène, rapide et massif, d'accès au français par des lignées familiales non francophones L1 » (Chaudenson, 1992, p. 174). Peut-on parler aujourd'hui d'une tendance à la néofrancophonie chez les Mahorais de l'Hexagone ? Ci-dessous un tableau qui reprend les situations dans lesquelles les membres des familles que nous avons observées parlent français.

Interactants	Langue de l'échange	Situation d'énonciation
Parents A avec leurs enfants A	Français	Pendant les devoirs et tout le temps
Parents A avec leur voisine	Français	Prise de nouvelles
Maman A avec son opérateur de télécommunication	Français	Au téléphone
Enfants A avec leurs parents	Français	Tout le temps

⁴⁷ La DGLFLF. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/La-DGLFLF>. Consulté le 18 mars 2021.

Enfants A entre eux	Français	Tout le temps
Enfants A avec leurs cousines	Français	Au parc
Parents B avec leurs enfants	Français	Tout le temps
Enfants B avec leurs parents	Français	Tout le temps
Enfants B entre eux	Français	Tout le temps

Tableau 12: récapitulatif de la communication en langue française par nos observés

Le tableau ci-dessus nous permet de voir que le français peut être considéré comme la langue maternelle des enfants dans les deux familles que nous avons observées puisque leurs interactions dans leur milieu de vie quotidienne se passe surtout en français. En effet, que l'enfant parle avec un adulte ou qu'il parle avec d'autres enfants comme lui l'échange se fait toujours en français alors qu'il s'agit de deux familles mahoraises. Il serait, peut-être, question d'une tendance des mahorais de l'Hexagone ou de cette génération à transmettre le français aux enfants puisque c'est la langue que la majorité des étudiants mahorais de l'Hexagone souhaitent transmettre à leurs enfants comme nous le montre le graphique ci-dessous.



Figure 26: Réponses à la question "Quelle(s) langue(s) souhaitez-vous transmettre à vos enfants ?"

En effet, dans ce graphique nous remarquons que 92% de ces étudiants ont l'intention de transmettre la langue française à leurs enfants. Et, en traitant de manière plus approfondie le graphique, nous nous rendons compte que sur les 128 répondants cinq souhaitent transmettre le français sans aucune autre langue mahoraise. Cela signifie qu'il y a 123 répondants, soit 96%, qui souhaitent transmettre le shimaore et/ou le kibushi. Cette description nous permet, donc, de déduire que ces étudiants qui seront des futurs parents dans quelques années ont, pour la transmission des langues à leurs futurs enfants, un modèle de bilinguisme précoce c'est-à-dire l'acquisition de deux langues dès la petite enfance. Ainsi, la majorité d'entre eux ont l'intention de transmettre autant les langues mahoraises que le français.

Par ailleurs, nous nous rendons également compte, par l'analyse de ce graphique, que les dix répondants qui ne souhaitent pas transmettre le français à leurs enfants ont l'intention de ne leur transmettre que les langues de Mayotte : soit le shimaore soit le kibushi ou les deux. Nous pouvons justifier ce choix par le fait qu'ils estiment, probablement, que leurs enfants auront l'occasion d'apprendre le français dans un cadre non familial étant donné qu'il s'agit de la langue du domaine public en France. En outre, le bilinguisme précoce peut être simultané ou successif. Lorsqu'il est simultané cela signifie que les deux langues sont développées par l'enfant en même temps. François Grosjean le modélise ainsi « chaque parent utilise une langue différente avec l'enfant, ou bien que les parents se servent d'une langue et les autres personnes qui s'occupent de lui d'une autre » (Grosjean, 2015, p. 90). Quant au bilinguisme successif, il

peut être modélisé de cette manière : l'enfant acquiert une langue dans le cadre familial puis l'autre dans un autre milieu (crèche ou école par exemple). De ce fait, nous pouvons dire qu'autant les Mahorais qui veulent transmettre la langue française à leurs enfants que ceux qui ne le souhaitent pas, ils ont tous un modèle d'acquisition des langues par leurs enfants qui est le bilinguisme précoce puisque ces derniers seront tout de même confrontés au français dans leur vie quotidienne dès la petite enfance.

Par ailleurs, l'Insee l'a montré : le français est la langue maternelle d'un Mahorais sur dix. De plus, c'est la deuxième langue de 87% des étudiants mahorais de l'Hexagone ayant répondu à notre questionnaire. Qu'est-ce qui peut, alors, justifier cette volonté des Mahorais à transmettre la langue française à leurs enfants même s'ils leur "imposent" un bilinguisme précoce ? Pour répondre à cette interrogation nous allons analyser les réponses de nos interviewés à la question « Quelle(s) langue(s) veux-tu transmettre à tes enfants ? ».

Un de nos interviewés a déclaré ne parler que le français à ses enfants et les sept autres, qui sont tous shimaorephones, ont déclaré vouloir transmettre leurs deux langues à leurs enfants : le shimaore et le français. Dans un premier temps nous allons exposer ce qui justifie le choix de la transmission du shimaore avant de voir, dans un second temps, celui du français.

Interviewés	Ce qui justifie le choix du shimaore
XF1	si mes enfants n'apprennent pas le shimaore ne peuvent pas parler avec (.) leurs gRands-paRents \ (24/02/21, ligne 132)
TAT	pour quand ils vont parler grand-mère ils savent parler: leur langue (23/02/21, ligne 45)
ABD	c'est il faut toujours garder dans: l'esprit que (.) on a tous une: une culture/ (.) il faut pas l'abandonner : à un moment donné (12/02/21, ligne 141)
XXM	le français c'est: c'est important \ (.) mais aussi la langue maternelle (24/02/21, ligne 125)
XXF	le shimaore comme j'l'ai dit c'est notre langue natale/ et: ça va venir tout seul (16/02/21, ligne 138)
SIF	le shimaore parc' que c'est très important (.) c'est ma langue maternelle (.) donc:: pour qu'ils (.) puissent (.) aussi communiquer avec leur famille (13/02/21, ligne 204)

Tableau 13: justification de la transmission du shimaore

A travers ce tableau nous pouvons voir que la transmission du shimaore est justifiée par :

- Des raisons axiologiques : « important », « langue natale », langue maternelle » « ça va venir tout seul ». Cela signifie que la personne veut transmettre le shimaore à ses enfants à cause de sa valeur identitaire. Donc il s'agit de quelque chose d'évident et de logique.
- La communication avec les grands-parents/la famille (SIF, TAT, XF1)
- L'esprit conservateur « faut pas l'abandonner ».

Ce récapitulatif nous permet de constater que la valeur communicationnelle du shimaore est réduite à la sphère familiale voire à la génération des grands-parents. Cela confirme

l'affirmation de Billiez selon laquelle « La langue d'origine est donc moins perçue dans sa fonction d'outil de communication que comme composante primordiale de l'héritage et comme marqueur d'identité » (Billiez, 1985, p. 102). Ainsi, dans une génération la sauvegarde du shimaore ne se fera, peut-être, que par esprit conservateur afin d'avoir une partie d'identité linguistique.

Qu'est-ce qui justifie, par ailleurs, la volonté de transmettre le français ? Pour le savoir observons le tableau ci-dessous.

Interviewés	Ce qui justifie le choix du français
XF1	mais si ils ne paRlent pas aussi français aussi/ (.) comment vont-ils communiquer avec les autres (24/02/21, ligne 134)
TAT	avec les autres (.) personnes : (.) le français (23/02/21, ligne 47)
ABD	c'est une: (.) c'est une Richesse (.) que j'ai: Reçue en moi/ (12/02/21, ligne 136)
XXM	le français c'est: c'est important \ (24/02/21, ligne 125)
XXF	pour qu'ils soient pas comme moi-même \ [...] (.) même s'ils sont nés à mayotte ou pas\ [...] pour que quand ils: (.) puissent venir ici en france (.) sachent à quoi ils s'attendent (16/02/21, ligne 130)
SIF	surtout le français parce que: après être passée par là/ [...] le français pour pouvoir (.) mieux/ communiquer avec les gens et pour ne pas se sentir comme moi aujourd'hui genre: (.) des fois j'ai honte ou j'ai peur (13/02/21, ligne 198)
RIZ	le plus grand il avait un peu de retard (.) pour parler/ (.) du coup j'ai décidé de pas lui parler deux langues (.) pour qu'il ait plus de facilité à: à parler (27/02/21, ligne 44)

Tableau 14: Justification de la transmission du français

A travers cet autre tableau nous soulignons quatre raisons qui justifient le choix des Mahorais de transmettre le français à leurs enfants :

- Communiquer avec « les gens » / « les autres » : TAT, XF1, SIF
- Raisons axiologiques « c'est important », « c'est une richesse »
- Eviter la honte linguistique « pour qu'ils soient pas comme moi » / « pour ne pas se sentir comme moi »
- Raisons de commodité « pour qu'il ait plus de facilité à parler »

Ainsi, nous pouvons dire que pour les Mahorais de l'Hexagone le français est la langue à transmettre aux enfants. Tout d'abord, parce que c'est une langue qui a de la valeur d'où l'utilisation de l'adjectif « important » par XXM et du nom mélioratif « richesse » par ABD. Sa valeur est, par ailleurs, la communication comme nous avons pu le constater depuis le début de ce travail d'analyse. C'est, d'ailleurs, pour cette raison que RIZ a décidé de parler que français à son fils lorsqu'il s'est rendu compte de son retard de langage. Il s'est, sans doute, dit que si son fils a le français comme langue maternelle il pourra au moins communiquer avec « les autres ».

Ensuite, concernant la question de la honte linguistique, c'est une manifestation d'une attitude de culpabilité linguistique dans la mesure où nos deux interviewées et en particulier SIF expérimentent un blocage dans la transmission du shimaore. Cette situation peut être mise en relation avec la situation des locuteurs de l'occitan qui ont décidé de ne pas transmettre cette langue à leurs enfants tel que cela a été théorisé par Lafont (Lafont, 1971). Ainsi, nos deux interviewées expliquent ce sentiment de honte linguistique par le fait qu'elles ne maîtrisent pas le français ce qui les contraint à des blocages linguistiques plus ou moins fréquents. SIF dit « des fois j'ai honte ou j'ai peur », or nous avons vu que, comme le français est la seconde langue des Mahorais, ceux-ci possèdent trois axes capacitaires de la compétence communicationnelle en langue française sur quatre. De ce fait, nous pouvons dire que ce qui manque à nos interviewées, ces deux-là mais également à beaucoup d'autres Mahorais de l'Hexagone, ceux sont les ressources socioculturelles de la communication en langue française. Celles-ci Blanchet les définit comme « la capacité ethno-socioculturelle (maîtrise des comportements sociaux et culturels) » (Blanchet, 2012, p. 123).

Enfin, nous concluons en disant qu'il y a bien une tendance à la néofrancophonie chez les Mahorais de l'Hexagone qui choisissent de faire du français une langue maternelle pour leurs enfants parce que c'est la langue de communication par excellence et parce qu'ils veulent que leurs enfants maîtrisent les quatre composantes de la compétence communicationnelle telle qu'elles ont été décrites par Blanchet. Ainsi, parmi les quatre types de groupes sociaux partageant des traits identitaires communs tel que cela a été théorisé par Charaudeau les Mahorais de l'Hexagone font partie de ceux qui ont « L'ouverture [...] vers les autres [...] en les assimilant ou en se laissant pénétrer » (Charaudeau, 2009, p. 29). De ce fait, bien qu'ils choisissent de transmettre les langues de Mayotte pour des raisons identitaires ou de conservatismes, en optant pour un bilinguisme précoce ils optent également, selon nous, pour un processus d'assimilation qui devrait aboutir au fait qu'ils soient reconnus comme Français par la maîtrise des différentes composantes de la compétence de communication en langue française, puis d'abandon des langues de Mayotte. En effet, leurs enfants ne feront probablement pas le choix de transmettre ces langues là à leurs enfants en retour puisque les grands-parents, que la génération d'aujourd'hui va être, seront locuteurs du français.

Conclusion

Le 31 mars 2021 Mayotte a fêté ses 10 ans de départementalisation. Bien que des mers et des terres les séparent, cette départementalisation signifie que Mayotte et la France ne forment plus qu'un seul territoire d'un point de vue politique. Cependant, ce statut est surtout juridique et administratif puisqu'il y a une hétérogénéité au niveau des relations sociales entre Mahorais et Wazungu. Plus d'un siècle et demi s'est écoulé depuis la rencontre puis l'union entre Mayotte et la France ; néanmoins, les mœurs et les cultures sont toujours distinctes. D'un côté, nous avons une île aux diverses origines, de religion musulmane et plurilingue et de l'autre, un pays « aux origines gauloises », pour la liberté de conscience et reconnu comme monolingue. Ainsi, la francité des Mahorais se définit, en grande partie, par ce statut juridique.

Alors que *de jure* le français est la langue maternelle des Français, c'est une langue seconde pour les Mahorais. A Mayotte le français est une langue qui est apprise à l'école, qui facilite la réussite scolaire, qui aide à l'ascension sociale et qui a le statut de langue véhiculaire dans l'administration. Ainsi, lorsqu'ils arrivent dans l'Hexagone les Mahorais, qui ont quitté l'île pour des raisons économiques ou éducatives, parlent un français standard marqué par une grammaire qui n'est pas complètement intériorisée. Ils possèdent une compétence de communication qui montre que c'est une langue qu'ils connaissent, qu'ils entendent et qu'ils pratiquent régulièrement. Ainsi, en plus des ressources linguistiques qu'ils ont grâce à l'apprentissage du français à l'école, ils possèdent également des ressources psychologiques et discursives qui procurent une certaine fluidité dans leur expression en langue française. D'une part, ils sont capables de transgresser les règles grammaticales comme le font les natifs puisque c'est la tendance du moment ; d'autre part, ils peuvent utiliser des expressions spécifiques dans des situations spécifiques. Cependant, leur pratique du français peut les conduire à être assimilés à des étrangers dans la mesure où la variation diatopique, et notamment le /r/ roulé qui est différent du /r/ standard français, est un indicateur linguistique qui montre l'appartenance à une communauté ou la non-appartenance.

Par ailleurs, la variation diatopique du français pratiqué par les Mahorais de la France hexagonale n'est pas le seul indicateur qui dénonce leur situation de communauté linguistique à part entière. En effet, les langues de Mayotte, qui leur servent de principales langues de communication entre Mahorais, ont une forte valeur identitaire. Chez les Mahorais, elles représentent la définition même du langage puisqu'il semblerait que c'est une contrainte de ne pas pouvoir s'exprimer dans ces langues-là. Ainsi, ce recours automatique et systématique à l'utilisation du shimaore (surtout) lorsqu'ils sont ensemble donne une image de repli identitaire sur soi. D'un point de vue extérieur aux Mahorais, cela peut être perçu comme tel et peut conduire les observateurs à les assimiler à des étrangers puisque leur langue de communication par excellence est le shimaore et non le français.

A cela s'ajoutent les marques transcodiques qui apparaissent lorsqu'ils échangent, entre eux encore une fois. Cette variation inter systémique, qui apparaît dans une situation de contact

de langues, est présente chez les Mahorais que ce soit dans une conversation en langue française ou en langue mahoraise. Ces marques transcodiques présentent dans des conversations entre Mahorais peuvent être considérées comme l'utilisation d'un troisième système nommé parler bilingue puisqu'il fait partie des habitudes conversationnelles. Il peut également s'agir d'emprunt du lexique de l'une ou de l'autre langue pour marquer un ancrage référentiel. Néanmoins, si l'emprunt se fait dans une conversation en langue française c'est parce que les mots empruntés à la langue mahoraise servent d'expression identitaire.

En outre, en plus de ces pratiques langagières singulières, un nombre important de Mahorais de l'Hexagone semble avoir un réseau de relations sociales fermé pour des raisons culturelles mais également à cause d'un jugement négatif qu'ils ont sur leurs capacités intellectuelles et linguistiques.

Néanmoins, si la majorité des Mahorais ne s'assimilent pas aux autres Français c'est parce qu'ils se sentent Français pour des raisons territoriales et non de partage de traits identitaires communs. Il semblerait que dans l'imaginaire collectif des Mahorais un blanc de type européen est plus légitime à être considéré comme Français qu'une personne ayant des traits ethniques différents. De plus, pour certains d'entre eux le Mzoungou représente un autre, ils estiment qu'il existe une différence de mentalité et intellectuelle entre Mahorais et Mzoungou.

Par ailleurs, bien que les Mahorais de l'Hexagone et les Wazungu soient différents culturellement ainsi que dans leur identité linguistique, ils partagent des représentations communes quant à la langue française. D'un point de vue interlinguistique, celle-ci est considérée comme une grande langue véhiculaire. C'est la langue du travail en France et la langue d'intercompréhension entre des personnes qui ne sont pas locutrices d'une même langue. Elle permet de communiquer en France hexagonale et partout dans le monde également. D'un point de vue intralinguistique, les Mahorais ont un modèle puriste et de fétichisme de la langue française. Par conséquent, le français est la langue du regret, elle est une langue sacralisée ; il est donc nécessaire de la conquérir et d'améliorer ses compétences.

Ainsi, le fait que les Mahorais de l'Hexagone aient le français comme langue seconde et qu'ils aient une représentation de la langue française comme langue véhiculaire par excellence, ils ont tendance à vouloir s'assimiler dans la société française de l'Hexagone par le biais de cette langue. Cela est perceptible à travers l'élimination dans la pratique du français de traits identitaires comme l'accent mais pas seulement. En effet, ils font le choix d'utiliser le français dès lors que la personne avec qui ils sont en interaction ne parle pas une langue mahoraise. De plus, du fait des représentations qu'ils ont de la langue française beaucoup d'entre eux font le choix du bilinguisme précoce (plus simultané que successif) pour la transmission des langues à leurs enfants. C'est une tendance à la néofrancophonie puisque le français devient la langue maternelle des enfants car les parents ou futurs parents veulent qu'il leur soit facile de communiquer avec les autres. Certains de ces Mahorais ont un sentiment de culpabilité linguistique étant donné qu'ils ne possèdent pas les ressources socioculturelles de la compétence de communication en langue française. C'est la deuxième raison pour laquelle ils font le choix de transmettre en premier le français à leurs enfants afin de leur éviter le sentiment de honte linguistique.

Concernant les langues mahoraises, elles sont incluses dans ce choix du bilinguisme précoce ; néanmoins, elles passent au second plan. C'est-à-dire qu'elles ne possèdent désormais qu'une valeur identitaire. Leur transmission se fait par esprit conservateur ou pour pouvoir communiquer avec les grands-parents. Ainsi, sans prendre en compte les attitudes des enfants à qui on transmet le français comme langue première nous pouvons déduire cela. Hier on transmettait les langues mahoraises pour pouvoir communiquer entre Mahorais, aujourd'hui on les transmet pour pouvoir communiquer avec la génération précédente, demain on les transmettra probablement par conservatisme. Mais, qu'en sera-t-il d'après-demain ? Quelle sera le sort des langues de Mayotte lorsque les Mahorais se seront assimilés complètement dans la France ?

Bibliographie

Ouvrages et thèses

Alén-Garabato, Carmen et Romain Colonna. *Auto-odi. La "haine de soi" en sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan, 2016.

Ali Saanda, Nassabia. *La mobilité et l'échec scolaire des étudiants mahorais en Métropole*. Thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2, 2019. *theses.fr*, <http://theses.fr/2019LYSE2045>

Baylon, Christian. *Sociolinguistique. Société, langue et discours*. Paris : Armand Colin, 2005.

Blanchet, Philippe. *Discrimination : Combattre la glottophobie*. Limoges : Lambert-Lucas, 2019.

—. *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethnosociolinguistique de la complexité*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012.

Bourdieu, Pierre. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris. Fayard, 1982.

Boyer, Henry. *De l'autre côté du discours, recherche sur les représentations communautaires*. Paris : L'Harmattan, 2003.

—. *Faits et gestes d'identité en discours*. Paris : L'Harmattan, 2016.

—. *Introduction à la sociolinguistique*. Malakoff. Dunod, 2017.

Calvet, Louis-jean. *La sociolinguistique*. Paris : Presses Universitaires de France, 2017.

Calvet, Louis-Jean, et al. *L'enquête sociolinguistique*. Paris. L'Harmattan, 1999

Canut, Cécile, et al. *Le langage, une pratique sociale. Eléments d'une sociolinguistique politique*. Presses Universitaires de Franche-Comté, 2018.

Carpentier, Jean et François Lebrun. *Histoire de France*. Paris : Seuil, 1987.

Chaudenson, Robert. *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone*. Provence : Didier Erudition, 1992.

Coïanz, Alain. *Langages, cultures, identités. Question de point de vue*. Paris : L'Harmattan, 2005.

Droz, Bernard. *Histoire de la décolonisation au XXe siècle*. Paris : Seuil, 2009.

- Fontaine, Guy. *Mayotte*. Paris : Karthala, 1995.
- Grosjean, François. *Parler plusieurs langues*. Paris : Albin Michel, 2015.
- Gumperz, John J. *Sociolinguistique interactionnelle, une approche interprétative*. Saint-Denis de La Réunion : L'Harmattan, 1989.
- Icher, François. *Les Lumières*. Paris : Editions de la Martinière, 2004.
- Jodelet, Denise. *Les représentations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France, 1989.
- Labov, William. *Sociolinguistique*. Paris. Les éditions de Minuit, 1976.
- Lafont, Robert. *Le dire et le faire*. Montpellier : Groupe de recherche en linguistique praxématique-Université Paul-Valéry, 1990.
- Landowski, Éric. *Présences de L'autre*. Paris : Presse Universitaire Française, 1997.
- Léopold, Julia. *L'unilinguisme Français et le dictionnaire (2019-2020)*. Paris : L'Harmattan, 2020.
- Mezzapesa, Mélanie. *Mahorais à La Réunion : entre dynamiques migratoires, stratégies d'adaptation et recompositions identitaires dans le quartier de La Chaumière*. Thèse de doctorat. Normandie Université, 2018. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01932434>.
- Mizubayashi, Akira. *Une langue venue d'ailleurs*. Paris : Gallimard, 2011.
- Osu, Sylvester N., et al. *Construction d'identité et processus d'identification*. Berne : Peter Lang, 2010.
- Petitjean, Cécile. *Représentations linguistiques et plurilinguisme*. Thèse de doctorat. Université de Provence, Aix-Marseille I, 2009.
- Simonin, Jacky, et Sylvie Wharton. *Sociolinguistique du contact : Dictionnaire des termes et concepts*, ENS Éditions, 2019. *OpenEdition Books*, <http://books.openedition.org/enseditions/12366>.
- Todorov, Tzvetan. *L'esprit des Lumières*. Groupe Robert Laffont, 2011.
- Yu, Yang, et al. *Représentations sociolinguistiques et pratiques langagières liées au contact de langues tibétain/chinois dans les universités du Shandong (Chine)*. Thèse de doctorat. Université Paul-Valéry, Montpellier 3, 2020. [biu-montpellier.com, http://www.theses.fr/2020MON30012/document](http://www.theses.fr/2020MON30012/document).

Articles de revue et de presse

- Alén-Garabato, Carmen, et Alexia Kis-Marck. « Le concept de « communauté linguistique »

- face à la réalité du terrain ». *Lengas. Revue de sociolinguistique*, n° 77, 77, Presses universitaires de la méditerranée, juin 2015. journals.openedition.org, doi:10.4000/lengas.866.
- Arroyo, José Luis Blas. « La comunidad de habla: revisión crítica del concepto y aplicaciones al contexto bilingüe español ». *Bilingual Review / La Revista Bilingüe*, vol. 19, n° 1, Bilingual Press / Editorial Bilingüe, 1994, p. 9-24.
- Bailly, Laurence. « Langues, langages et lien social ». *Hommes & Migrations*, vol. 1252, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 2004, p. 56-65. www.persee.fr, doi:10.3406/homig.2004.4265.
- Berger, Guy, et Augustin Mutuale. « Autre/altérité/altération ». *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, ERES, 2019, p. 39-42. www.cairn.info, <https://www.cairn.info/vocabulaire-des-histoires-de-vie-et-de-la-recherch--9782749265018-page-39.htm>.
- Billiez, Jacqueline. « La langue comme marqueur d'identité ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, n° 2, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1985, p. 95-105. www.persee.fr, doi:10.3406/remi.1985.982.
- Bourdieu, Pierre. « L'économie des échanges linguistiques ». *Langue française*, vol. 34, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1977, p. 17-34. www.persee.fr, doi:10.3406/lfr.1977.4815.
- Bruneau, Aurélie, et al. « Langue(s) et insertion : quelles relations, quelles orientations ? Autour d'une controverse : le FLI ». *Diversité : ville école intégration*, n° 170, CNDP, 2012, p. 185-92.
- Boyer, Henri. « L'unilinguisme français contre le changement sociolinguistique ». *Travaux neuchâtelois de linguistique*. Dipralang, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 2001 p. 383-392.
- . « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Eléments de définition et parcours documentaire en diglossie ». *Langue française*, vol. 85, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1990, p. 102-24. www.persee.fr, doi:10.3406/lfr.1990.6180.
- Breton, Didier, et al. « Quitter Mayotte pour aller où ? » *Informations sociales*, vol. n° 186, n° 6, Caisse nationale d'allocations familiales, 2014, p. 59-66.
- Charaudeau, Patrick. « Identité linguistique, identité culturelle : Une relation paradoxale ». *Le discours sur les « langues d'Espagne »*, édité par Christian Lagarde, Presses universitaires de Perpignan, 2009, p. 21-38. *OpenEdition Books*, <http://books.openedition.org/pupvd/299>.

- Causse, Jean-Daniel. « L'identité et l'identification : des sœurs ennemies ? » *Psychanalyse YETU*, vol. n° 41, n° 1, ERES, avril 2018, p. 139-50.
- Costaouec, Denis. *Politiques linguistiques : Le cadre légal en France*. p. 20.
- Extramiana, Claire. « Les politiques publiques des dix dernières années en faveur de la maîtrise du français ». *Revue française de linguistique appliquée*, vol. Vol. XIX, n° 2, Publications linguistiques, novembre 2014, p. 41-55.
- Ferguson, Charles A. « Diglossia ». *WORD*, vol. 15, n° 2, janvier 1959, p. 325-40. DOI.org
- Gardy, Philippe, et Robert Lafont. « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan ». *Langages*, n° 61, Armand Colin, 1981, p. 75-91.
- Gaspard, Françoise. « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour “devenir français” ». *Hommes & Migrations*, vol. 1154, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1992, p. 14-23. www.persee.fr, doi:10.3406/homig.1992.1826.
- Gumperz, John J. « Types of Linguistic Communities ». *Anthropological Linguistics*, vol. 4, n° 1, [Anthropological Linguistics, Trustees of Indiana University], 1962, p. 28-40.
- Houdebine, Anne-Marie. « De l'imaginaire linguistique à l'imaginaire culturel ». *La linguistique*, vol. Vol. 51, n° 1, Presses Universitaires de France, juin 2015, p. 3-40.
- Kochmann, René. « Y a-t-il une langue maternelle dans la salle ? » *Langue Française*, n° 54, Armand Colin, 1982, p. 119-28.
- Lafont, Robert. « Un problème de culpabilité sociologique : la diglossie franco-occitane ». *Langue française*, vol. 9, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1971, p. 93-99. www.persee.fr, doi:10.3406/lfr.1971.5576.
- Lasagabaster, David. « Les attitudes linguistiques : un état des lieux ». *Ela. Etudes de linguistique appliquée*, vol. n° 144, n° 4, Klincksieck, 2006, p. 393-406.
- LeBlanc, Matthieu. « Le français, langue minoritaire, en milieu de travail : des représentations linguistiques à l'insécurité linguistique ». *Nouvelles Perspectives en Sciences Sociales*, vol. 6, n° 1, Editions Prise de parole, décembre 2010, p. 17-63. *EBSCOhost*, doi:10.7202/1000482ar.
- Léglise, Isabelle. « Multilinguisme et hétérogénéité des pratiques langagières. Nouveaux chantiers et enjeux du Global South ». *Langage et société*, vol. N° 160-161, n° 2, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, mai 2017, p. 251-66.
- . « Pratiques langagières plurilingues et frontières de langues ». *Dessiner les frontières*, édité par Michelle Auzanneau et Luca Greco, ENS Editions, 2018, p. 143-69. *HAL Archives Ouvertes*, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01718072>.

- Lüdi, Georges. « Parler bilingue et traitements cognitifs ». *Intellectica*, vol. 20, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1995, p. 139-56. www.persee.fr, doi:10.3406/intel.1995.1479.
- Mendoza Fonseca, Clara Inés. « Propuesta metodológica para el análisis de la relaciones entre discurso e identidad. ». *Cuadernos de Lingüística Hispánica*, n° 22, décembre 2013, p. 61-74.
- Moscovici, Serge. « 2. Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire ». *Les représentations sociales*, vol. 7e éd., Presses Universitaires de France, 2003, p. 79-103. www.cairn.info, <https://www.cairn.info/les-representations-sociales--9782130537656-page-79.htm?contenu=plan>.
- Perzo, Anne. « Pour le président Soibahadine, le maire de Tarbes a « stigmatisé » les Mahorais - Le Journal De Mayotte actualité ». *Le Journal De Mayotte*, 22 novembre 2019. lejournaldemayotte.yt, <https://lejournaldemayotte.yt/2019/11/22/pour-le-president-soibahadine-le-maire-de-tarbes-a-stigmatise-les-mahorais/>.
- Philip-Gay, Mathilde. « Valeurs de la République et islam à Mayotte ». *Revue du droit des religions*, n° 6, 6, Presses universitaires de Strasbourg, novembre 2018, p. 59-76. journals.openedition.org, doi:10.4000/rdr.329.
- Pietro, Jean-François de. « Vers une typologie des situations de contacts linguistiques ». *Langage & société*, vol. 43, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1988, p. 65-89. www.persee.fr, doi:10.3406/lsoc.1988.3002.
- Taglioni, François. « Mayotte s’ancre dans la république française. Un contre-sens de l’histoire ? » *EchoGéo*, Pôle de recherche pour l’organisation et la diffusion de l’information géographique (CNRS UMR 8586), juillet 2009. journals.openedition.org, doi:10.4000/echogeo.11277.

Sites internet

- Abdouni S. « 365 000 Domiens vivent en métropole » *Insee*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281122>. Consulté le 4 avril 2021.
- « Carte de Mayotte ». *Le SPLAF*. <http://splaf.free.fr/dep.php?depnum=976>. Consulté le 17 avril 2021.
- Chaussy, Chantal et Sébastien Merceron « À Mayotte, près d’un habitant sur deux est de nationalité étrangère ». *Insee*, 7 février 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3713016>. Consulté le 14 avril 2020.
- Daudin, Véronique, et Fabrice Michaillesco. « Quatre jeunes sur dix en grande difficulté à l’écrit à Mayotte ». *Insee*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1291829>. Consulté le 11 mars 2021.

Demougeot, Lise et al. « Les natifs des Antilles, de Guyane et de Mayotte quittent souvent leur région natale, contrairement aux Réunionnais ». *Insee*. https://www.insee.fr/fr/statistiques/5355264?fbclid=IwAR1HyPDCdDcjWxKNkGYv_oQGA0h6G19wX1diBSIY4RH3Ko1TGxImQW0BRnnQ#onglet-3. Consulté le 22 avril 2021.

« Dire, Ne pas dire ». *Académie française*. <http://www.academie-francaise.fr/dire-ne-pas-dire>. Consulté le 9 mars 2021.

« Insertion sociale, intégration sociale ». *Le site du CNLE*. <https://www.cnle.gouv.fr/insertion-sociale-integration.html>. Consulté le 1 juillet 2020.

La DGLFLF. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/La-DGLFLF>. Consulté le 18 mars 2021.

« LADOM Rapport d'activité 2019, un opérateur unique au service des outre-mer ». *Service d'Information du Gouvernement*, 29 juin 2017, <https://outre-mer.gouv.fr/ladom-rapport-dactivite-2019-un-operateur-unique-au-service-des-outre-mer>. Consulté le 16 mars 2021.

« L'Association des Étudiants Mahorais de Montpellier – AEMM ». *Facebook*.

<https://www.facebook.com/AEMMontpellier>. Consulté le 29 avril 2021.

« Les tics de langage : ce qu'ils racontent de nous et de notre époque ». *Analyse du langage .com*, 10 mars 2021, <http://www.analysedulangage.com/index.php/2021/03/10/les-tics-de-langage/>. Consulté le 29 avril 2021.

« L'unilinguisme français ». *Une histoire sociale des Langues Romanes*. <https://langues-romanes.uoh.univ-montp3.fr/content/lunilinguisme-fran%C3%A7ais>. Consulté le 28 janvier 2021.

« Mayotte - Histoire ». *Service d'Information du Gouvernement*, 25 novembre 2016, <https://outre-mer.gouv.fr/mayotte-histoire>. Consulté le 12 février 2021

Randriamaro, Rémi Soultaine. « Description | Mayotte ». Mayotte. *L'île aux parfums ; un vrai paradis*. <http://blog.univ-angers.fr/remscurtisblog/2014/04/07/description/>. Consulté le 7 avril 2021.

Table des illustrations n°1

Figure 1 : carte géographique de Mayotte.....	7
Figure 2 : Archipel des Comores	9
Figure 3: femmes portant le salouva	11
Figure 4 : carte de Mayotte	16
Figure 5 : croquis géolinguistique de Mayotte.....	19
Figure 6 : « le corpus juridique visant les langues de France, par grandes catégories de textes ».....	26
Figure 7 : "évolution de la part des natifs de Mayotte vivant en France hors Mayotte entre 1990 et 2010" ...	29
Figure 8 : « Part des natifs de 15 à 64 ans résidant hors de leur région de naissance ».....	30
Figure 9: carré sémiotique sur l'identité	34
Figure 10: réponse à la question "Qui es-tu ?"	62
Figure 11: réponses à la question "Qu'est-ce qui t'a le plus freiné dans ta relation avec les Wazungu ?"	62
Figure 12: convention de transcription.....	63
Figure 13: réponses à la question "Le français est".....	66
Figure 14: réponses à la question "qu'est-ce que la langue française représente le plus pour toi ?	66
Figure 15: réponses à la question "à Mayotte tu parlais français avec"	71
Figure 16: réponse à la question "Quand tu te rends dans une administration..."	71
Figure 17: réponses à la question "Quelles langues parles-tu ?"	78
Figure 18: réponses à la question "Le français a été un frein pour te faire des amis métropolitains..."	83
Figure 19: schéma de notre réseau social à Clermont-Ferrand	87
Figure 20: réponses à la question "Les personnes que tu fréquentes sont de quelle origine ?"	87
Figure 21: réponses à la question "Quelles langues parles-tu ?"	88
Figure 22: Réponses à la question "Te considères-tu Français ?"	92
Figure 23: réponses à la question "Si tu te considères français c'est parce que..."	92
Figure 24: réponses à la question "Qu'est-ce qui t'as le plus freiné dans ta relation avec les Wazungu ?"	94
Figure 25: réponses à la question "Qu'est-ce que la langue française représente le plus pour toi ?"	96
Figure 26: Réponses à la question "Quelle(s) langue(s) souhaites-tu transmettre à tes enfants ?"	103

Table des illustrations n°2

Tableau 1 : répartition linguistique de l'espace mahorais.....	18
Tableau 2: Typologie des interactions verbales	38
Tableau 3: déclarations de nos enquêtés sur leur acquisition de la langue française.....	67
Tableau 4: une confusion entre le féminin et le masculin.....	68
Tableau 5: contraction dans certaines expressions.....	72
Tableau 6: récapitulatif de la communication en langue mahoraise par nos observés	80
Tableau 7: Niveau d'ouverture du réseau social de nos interviewés	89
Tableau 8: Récapitulatif des compétences en français de nos interviewés	90
Tableau 9: confusion Français/Mzoungou par nos interviewés	94
Tableau 10: déclarations dans le questionnaire sur la valeur du français comme langue véhiculaire	96
Tableau 11: déclaration dans le questionnaire sur la valeur du français comme langue d'appartenance	97
Tableau 12: récapitulatif de la communication en langue française par nos observés.....	103
Tableau 13: justification de la transmission du shimaore	104
Tableau 14: Justification de la transmission du français	105

Annexes

Annexe 1 : Canevas des entretiens adressés aux Mahorais de l'hexagone

- **Présentation**

1- Qui es-tu ?

- **Langue et pratiques langagières**

2- Parle-moi des langues que tu parles. Qu'elles sont-elles ? Comment les as-tu acquises ? Qu'est-ce qu'elles représentent pour toi ?

3- Depuis quand es-tu en France ? Laquelle parles-tu le plus ici ? Dans quelles langues te sens-tu le plus à l'aise ? avec qui parles-tu chacune de tes langues ?

- **Langue et identité**

4- Te considères tu français ?

5- Considères-tu le français comme ta langue maternelle ?

6- Te sens tu français à travers cette langue ?

7- Que penses-tu de ta manière de parler français ?

8- Quelle langue veux-tu transmettre à tes enfants plus tard ? / Quelle (s) langue (s) parles-tu à tes enfants ?

- **Langue et liens communautaires**

9- Le français te semble-t-il le même ici qu'à Mayotte ?

10- Ta connaissance de la langue française influence-t-elle tes études ?

11- Te sens tu proche ou non des Wazungu (pourquoi) ? Que penses-tu d'eux ? La langue est-elle un obstacle ou un avantage pour tisser un lien d'amitié avec eux ? qu'est-ce qui vous unit ou vous désunit ?

12- Es-tu amené à participer à des événements organisés par des Wazungu ?

13- Le français est-il un atout ou un obstacle pour tes situations administratives ?

14- Selon toi, qu'est-ce que les gens pensent de toi ? de la langue que tu parles ?

15- Participes-tu à la vie de la communauté mahoraise ?

16- Te sens tu prêt à vivre longtemps en France ? qu'est-ce qui te pousse à y rester ou à partir ? et la langue dans tout ça ?

Annexe 2 : Canevas des entretiens adressés à 2 acteurs sociaux

○ Avec le président de l'AEMM

1. Qui êtes-vous ?
2. Qu'est-ce que l'AEMM ?
3. Pourquoi promouvoir la réussite des étudiants mahorais ? si l'échec est présent, comment pouvez-vous l'expliquer ? n'est-il pas la même chose pour les autres étudiants de l'hexagone ? l'objectif de cette question est de voir ce qui caractérise les étudiants mahorais.
4. Comment-caractérisiez-vous leur insertion dans la société française ?
5. Comment qualifieriez-vous leur lien avec la langue française ?

Avec la présidente de Mozaik outre-mer

1. Qui êtes-vous ?
2. Comment connaissez-vous les mahorais ?
3. Quel est votre lien avec eux ?
4. Que pensez-vous d'eux ?
5. Selon vous, quel est leur degré d'insertion sociale ou professionnelle ?
6. Comment qualifieriez-vous leur lien avec la langue française ?

Annexe 3 : Questions du questionnaire

The screenshot shows a survey form interface. At the top, there is a dark teal header with the text 'Forms' on the left, 'Relation des Mahorais à la langue française - Enregistré' in the center, and a question mark icon on the right. Below the header, there is a light grey navigation bar with icons for 'Aperçu' and 'Thème', and a dark teal button labeled 'Envoyer'. The main content area has a white background with a blue border. At the top of this area, there are two tabs: 'Questions' and 'Réponses' (with a blue circle containing the number '129'). The title 'Relation des Mahorais à la langue française' is centered in a large, dark grey font. Below the title, there is a paragraph of text: 'Dans le cadre de mon mémoire de master 2 en sciences du langage je mène une enquête s'adressant aux étudiants mahorais ayant quitté leur île pour la poursuite de leurs études en France hexagonale. L'objectif est de connaître leur relation à la langue française ici en France.'

1. Qui es-tu ?

- homme
- femme

2. A quel niveau es-tu dans tes études ?

- BTS/DUT
- Licence
- Master
- Doctorat

3. Depuis combien de temps es-tu en France ?

- moins d'un an
- 1 an
- 2 ans
- 3 ans
- 4 ans
- Autre

4. Quelles langues parles-tu ? (plusieurs choix disponibles)

- shimaore
- kibushi
- français
- anglais
- espagnol
- arabe
- Autre

5.A Mayotte tu parlais français avec

toujours souvent quelques fois jamais

- tes enseignants
- l'administration
- ta famille
- tes amis
- ton copain/ta copine

6.En France tu parles français avec

toujours souvent quelques fois jamais

- tes enseignants
- l'administration
- ta famille
- tes amis
- ton copain/ta copine

7. Que signifie être Français pour toi ?

tout à fait d'accord d'accord pas du tout d'accord

- avoir la nationalité française
- être né sur un territoire français
- parler la langue française

8. Te considères-tu français ?

- Oui
- Non
- pas vraiment

9. Si tu te considères Français c'est parce que... (plusieurs choix disponibles)

- tu es né dans un département français
- tu parles la langue française
- Autre

10. Le français est

- ta langue maternelle
- ta deuxième langue
- Autre

11. Qu'est-ce que la langue française représente le plus pour toi ?

- Une langue de scolarisation
- Une langue que tu utilises qu'en cas de nécessité
- La langue des métropolitains
- Autre

12. Comment qualifies-tu ton niveau de français ?

- très bon
- bon
- ça peut passer
- mauvais
- très mauvais

13. Quelle(s) langue(s) souhaites-tu transmettre à tes enfants ? (plusieurs choix disponibles)

- Le shimaore
- Le kibushi
- Le français
- Autre

14. Les personnes que tu fréquentes sont de quelle origine ?

- plutôt mahoraise/comorienne
- française/hexagonale
- Autre

15. A quelle catégorie de communauté t'identifies-tu le plus ?

tout à fait un peu pas trop pas du tout

- mahoraise
- comorienne
- arabe
- française
- chinoise

16. Le français a été un frein pour te faire des amis métropolitains... (plusieurs choix disponibles)

- parce que tu n'aurais plus la possibilité de mélanger les deux langues
- parce qu'ils parlent très vite
- parce qu'ils utilisent des expressions que tu ne comprends pas
- le français n'a pas été un frein pour toi

17. Qu'est-ce qui t'a le plus freiné dans ta relation avec les Wazungu ? (Plusieurs choix disponibles)

- la différence culturelle
- leur manière de parler
- Autre

18. Quand tu te rends dans une administration... (plusieurs choix disponibles)

- Tu as de l'assurance. Tu expliques ton cas tranquillement, de manière fluide
- Tu prends de l'assurance. Tu prépares ton discours à l'avance
- Tu t'enfiches de comment tu parles. Le plus important est d'être compris
- Tu perds toute assurance. Tu rougis, tu bégayes...
- Tu préfères envoyer quelqu'un d'autre

Annexe 4 : Grilles d'observations

Chez la famille A : la maman est de L1 shimaore et le papa kibushi

Les observations ont été faites du 22/02/2021 au 25/02/2021

Interactants	Langue de l'interaction	Situation d'énonciation
Parents A entre eux	<ul style="list-style-type: none"> - Shimaore - Français 	<ul style="list-style-type: none"> - À tout moment - Débat au sujet des enfant en leur présence
Parents A avec leur voisine	<ul style="list-style-type: none"> - Français 	<ul style="list-style-type: none"> - À tout moment
Parents A avec leurs enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Français - Mélange shimaore/français 	<ul style="list-style-type: none"> - À tout moment - Emotion, apostrophe, nomination de la nourriture
Maman A avec sa belle-sœur (shimaorephone)	<ul style="list-style-type: none"> - Shimaore 	<ul style="list-style-type: none"> - En présence des enfants au parc
Maman A au téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - Shimaore - Français 	<ul style="list-style-type: none"> - Si son interlocuteur est Mahorais - Avec son opérateur de télécommunication
Papa A au téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - Shimaore - Kibushi 	<ul style="list-style-type: none"> - Si son interlocuteur est shimaorephone - Si son interlocuteur est kibushiphone
Enfants A entre eux	<ul style="list-style-type: none"> - Français - Mélange shimaore/français 	<ul style="list-style-type: none"> - À tout moment - Pour la désignation de certains objets en shimaore
Enfants A avec leurs cousines	<ul style="list-style-type: none"> - Français 	<ul style="list-style-type: none"> - Au parc

Chez la famille B : la maman est de L1 kibushi et le papa shimaore

Les observations ont été faites du 25/02/2021 au 28/02/2021

Interactants	Langue de l'interaction	Situation d'énonciation
Parents B entre eux	- Shimaore	À tout moment
Parents B avec leurs enfants	- Français	À tout moment
Papa B avec ses amis en appel vidéo	- Shimaore	À tout moment
Papa B avec des connaissances Mahoraises de Clermont-Ferrand	- Shimaore	À tout moment
Maman B au téléphone	- Shimaore	À tout moment
Enfants B entre eux	- Français	À tout moment

Annexe 5 : Extrait du corpus d'entretiens

Nom du corpus : interview 9

Identification du participant : Rizam, père de famille et salarié

Date du corpus : 27/02/2021

Source de l'enregistrement / matériel de captation : smartphone

Transcripteur : Madi Anlaouiya

Date de la transcription : 03/03/3031

Conventions de transcription utilisée (base : ICOR)

exemple

(.)	pause
(h)	respiration
ABC	segment accentué ou sigle
xxx	segment inaudible
/	intonation montante
\	intonation descendante
x:	segment allongé
x::	segment très allongé
((rires))	commentaires
<abc>	segment concerné par commentaire
&	intervention à suivre/ suite d'intervention
=	latching/enchaînement rapide

ANL si j'te fais cet interview c'est dans le cadre de mon mémoire de master deux en sociolinguistique (.) je travaille sur la relation des mahorais à la langue et à la culture (.) à la culture\ (.) et à la société française\ (.) euh: j'aimerais d'abord savoir (.) est-ce que tu es d'accord que j't'enregistre/

RIZ oui oui (.) y'a pas d'souci\

ANL et: (.) est-ce que tu veux que je dise ton nom/ j'écrive ton nom dans mes transcriptions ou tu veux garder l'anonymat ou tu veux un autre nom c'est comme tu veut

RIZ euh: tu peux écrire mon nom (.) ça m'dérange pas/

ANL okay (.) ça marche (.) ma première question est (.) qui es-tu/

RIZ euh: je m'appelle said rizam et: et:\

ANL quel est ton statut social/

RIZ °statut social°

ANL euh: tu fais quoi dans la vie/

RIZ said rizam (.) j'ai vingt-huit ans et: je suis intérimaire/ (.) intérimaire à:\ (.) je travaille surtout dans les: tp (.) dans les travaux publics\

ANL d'accord (.) okay (.) et parle-moi des langues que tu parles/

RIZ beh: je parle deux langues (.) le français (.) et le shimaore

ANL d'accord\ (.) et comment les as-tu acquises/

RIZ bah: (.) le shimaore déjà c'est ma langue d'origine du coup: avec mes parents (.) avec tout l'monde (.) enfin [inaud] c'est venu comme ça (.) et le français à l'école (.) à l'école française/

ANL okay (.) et qu'est-ce qu'elles représentent pour toi\

RIZ c'est deux langues que je connais donc (.) elles sont importantes (.) et pour la communication et tout (.) pour la langue française (.) c'est: l'un des langues les plus connues et puis voilà/

ANL d'accord okay\ (.) et depuis quand es-tu en France/

RIZ depuis (.) aout deux-mille quatorze/ (.) donc là ça doit faire: (.) six ans ou sept ans\

ANL sept ans (.) et: quelles langues parles-tu le plus (.) ici/
RIZ bah (.) je dirais les deux (.) les deux (.) avec: les gens de mayotte
on parle souvent: shimaore mais je rencontre beaucoup de gens qui ne
connaissent pas le shimaore donc (.) forcément on parle français/ (.)
le travail c'est en français/ (.) et: (.) souvent français\
ANL d'accord (.) et: dans quelle langue te sens-tu le plus à l'aise/
RIZ ma langue d'origine/ (.) le shimaore bien sûr\
ANL euh: (.) quelles langues parles-tu à tes enfants/
RIZ le français/
ANL pourquoi/
RIZ bah: (.) en fait le plus grand il avait un peu de retard (.) pour
parler/ (.) du coup j'ai décidé de pas lui parler deux langues (.)
pour qu'il ait plus de facilité à: à parler/
ANL d'accord\ (.) et du coup pour le p'tit
RIZ le petit ben: (.) vu que j'ai l'habitude de parler français avec le
grand\ (.) j'parle français en même temps français : avec les deux
ANL d'accord (.) euh: te considères-tu français/
RIZ oui
ANL pourquoi/
RIZ ben: parc' que je connais la culture/ (.) je vis en France depuis
tout p'tit/ (.) donc je vois pas pourquoi je me considérerai pas
français\
ANL okay (. Ça marche\ (.) considères-tu: la langue française comme (.)
ta langue maternelle/
RIZ maternelle (.) non (.) mais: (.) c'est une langue que je respecte/
(.) que j'aime beaucoup\
ANL okay (.) et (.) te sens-tu français à travers la langue française/
RIZ oui (.) °j'ai pas d'argument sur ça°
ANL ((rire)) okay (.) et que penses-tu de ta manière de parler français/
RIZ euh je sais pas\ (.) j'sais pas (.) ça va\<\
ANL ça va/
RIZ oui
ANL euh: (.) ta connaissance de la langue française a-t-elle influencé
tes études/
RIZ influencé (.) comment\
ANL est-ce que: (.) ça t'a permis de mieux comprendre dans tes études (.)
de mieux comprendre c'que les profs ils expliquaient (.) ou: au
contraire c'était: (.) difficile\
RIZ euh: (.) vu que c'est pas ma langue d'origine (.) et que: ben ça a
toujours était (.) un peu compliqué/ (.) y'a des: certains mots que
je ne COMPRENAIS pas et je ne comprends toujours pas/ (.) du coup ça
m'a aidé/ vu: parc' que si je savais pas parlais français ça aurait
été plus compliqué\ (.) mais (.) y'a certains mots/ (.) que je ne
comprends pas\
ANL d'accord
RIZ donc y'a certaines phrases qui me (.) je suis obligé d'aller me
documenter en fait\
ANL um okay (.) le français te semble-t-il le même ici qu'à mayotte/
RIZ non (.) pas du tout\
ANL et pourquoi/
RIZ déjà là-bas je parle parlais pas souvent français/ (.) et: les gens
(.) que je rencontre là-bas qui parlent français c'est pas les mêmes
les même qu'ici\ (.) du coup (.) c'qu'on a là-bas c'est pas pareil (.)
que c'qu'on a ici
ANL okay (.) et: le français d'ici tu le tu le trouves comment par
rapport à celui de mayotte\
RIZ bah plus amélioré et/ (.) on entend plus (.) par rapport à: à c'qu'on
entend à mayotte (.) on entend souvent les mêmes les mêmes mots les
mêmes choses (.) et ici c'est (.) vu que:
ANL um

RIZ la plupart des gens que je rencontre ici sont des gens qui sont nés avec la langue française/ (.) sont [inaud]

ANL d'accord (.) et (.) te sens-tu proche des Wazungu (.) j'me suis trompée de question\ (.) te sens-tu proche de des Wazungu/

RIZ euh: oui

ANL et pourquoi/

RIZ ah parc' que j'suis entouré d'eux [inaud] je travaille avec eux/

ANL d'accord (.) et: (.) que penses-tu d'eux\

RIZ bah: les blancs les Wazungu ils sont: bah ils sont sympas

ANL oui

RIZ ils sont sympas: et on a de b des belles relations et tout (.) donc ça va\

ANL okay (.) euh et la langue est-elle un: obstacle ou un avantage (.) pour (.) tisser des liens d'amitié avec eux/

RIZ c'est un avantage (.) c'est un grand avantage même\

ANL d'accord (.) et: qu'est-ce qui vous unit\ (.) qu'est-ce qui vous désunit/

RIZ bah: (.) ce qui nous unit (.) déjà la langue/ (.) après bah: (.) comment dire\ (.) la bah la culture française (.) vu qu'on est [inaud] on essaie de se culturer de de ressembler un peu à eux (.) voilà/ (.) et puis bah (.) le travail\

ANL d'accord okay\ (.) et: c'qui vous désunit/

RIZ ah (.) je vois pas/ (.) ça serait le religieux\ (.) mais: bon (.) on est pas tous pareil\

ANL oui (.) d'accord (.) la question que j'ai sauté/ (.) le français a t (.) a-t-il (.) été un atout ou un obstacle pour: tes situations administratives (.) par exemple quand tu vas au travail ou : tu cherches du travail\

RIZ euh ça c'est (.) c'est un atout: (.) c'est un atout parc' que si y'a (.) aucun atout pour les mahorais/ (.) du coup si je: je fais du boulot faut que je m'exprime en français/

ANL um

RIZ si j'ai des: dossiers administratifs à faire à la caf: (.) euh: préfecture la mairie et tout ça (.) bah tout ça ça ce fait en: français/ (.) donc (.) c'est plus qu'un atout/

ANL okay d'accord (.) te sens-tu prêt à vivre longtemps ici/

RIZ euh: c'est compliqué/ (.) c'est compliqué\ (.) à cause du climat/ (.) et: voilà (.) le climat c'est pas: pas vraiment le climat que j'ai vécu que j'ai connu/

ANL unhun

RIZ du coup c'est un peu compliqué (.) en plus (.) ici y'a pas les parents/ (.) donc (.) si\ (.) là tout de suite je me vois pas vraiment passer ma vie ici\

ANL d'accord (.) et qu'est-ce qui va t (.) du coup c'qui va t'pousser à: partir ça s'rait vraiment le climat/

RIZ le climat et: l'envie d'être avec avec les: les parents

ANL et qu'est-ce qui peut te pousser à rester justement/

RIZ ben (.) j'sais pas\ le le\ le travail (.) si je trouve un travail vraiment: qui me plait/ (.) que je me plait d'dans\ [inaud] rester

ANL d'accord (.) et la langue dans tout ça elle a rien à voir\

RIZ non

ANL okay (.) euh: selon toi (.) qu'est-ce que les gens pensent de toi de ta manière de parler français/ (.) de ta culture (.) de ta langue aussi (.) la langue mahoraise\

RIZ beh (.) j'ai un collègue (.) honnêtement il: il m'a parler un peu de ça/ (.) bah il trouve que JE (.) parle bien français même si moi je ne trouve pas (.) et que (.) nos cultures s il il aime bien donc moi aussi/ (.) et voilà\ (.) et: les gens sont [inaud] sympas (.) donc voilà\

ANL d'accord\ (.) euh: oui (.)voilà c'est fini (.) on va arrêter là (.) merci\

Résumé

Le présent mémoire de recherche étudie l'impact de la situation sociolinguistique des Mahorais de l'Hexagone sur leurs représentations de la langue française ainsi que sur la gestion de leur plurilinguisme. A travers des entretiens faits auprès de Mahorais et d'acteurs sociaux parlant à leur sujet, à travers un questionnaire adressé aux étudiants mahorais et à travers des observations participantes chez deux familles mahoraises, il a été possible de comprendre que le plurilinguisme des Mahorais peut être un obstacle pour leur identification à la langue et à la société française de l'Hexagone. En effet, étant donné que le français n'est pas leur langue maternelle, ils ne possèdent pas toutes les compétences de communication dans cette langue-là. De plus, leur forte identification aux langues mahoraises implique que des personnes les assimilent à des étrangers en France alors que Mayotte est un département français.

Par ailleurs, les Mahorais de l'Hexagone partagent les mêmes représentations sur la langue française que tous les autres Français. A savoir l'unilinguisme intralinguistique et interlinguistique, puisqu'ils ont tous reçu le même enseignement de la langue et ont tous l'image du français comme langue véhiculaire par excellence. De ce fait, ces Mahorais aspirent à s'assimiler dans la France hexagonale par le biais de la langue en voulant améliorer leurs compétences en langue française et en voulant la transmettre comme langue première à leurs enfants.

Mots clés : Mahorais de l'Hexagone, représentations, gestion du plurilinguisme

Abstract

The present investigation aims at studying how the Mahorais' sociolinguistic situation has an impact in their representations of the French language and in the management of their plurilingualism. Through interviews performed with Mahorais and social actors who talked about them, through a questionnaire target answered by Mahorais' students and through participants observations in two Mahorais' families, we could understand that Mahorais' plurilingualism can be an obstacle for their identification to hexagonal French language and society. In fact, given that French language is not their mother tongue, they do not have all the communication's skills to speak this language. Moreover, sometimes they are being taken for foreigners in France because of their important identification on Mahorais' languages even though Mayotte is a French territory.

In addition, Mahorais living in the Hexagon share the same view on the French language with all the other French people. Namely, intralinguistic and interlinguistic unilingualism, because they have all received the same teaching of this language and they all have the image of French like the biggest vernacular language. Consequently, those Mahorais aspire to be assimilated in hexagonal France thanks to the language. For that, they want to improve their skills in speaking the French language and to pass down it to their children as a mother tongue.

Keywords: hexagonal Mahorais, representations, plurilingualism management